



HAL
open science

Audit de l'offre des pratiques sportives couvertes à Marseille

Fabien Gaudin

► **To cite this version:**

Fabien Gaudin. Audit de l'offre des pratiques sportives couvertes à Marseille. Sociologie. 2011.
hal-01878487

HAL Id: hal-01878487

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01878487v1>

Submitted on 21 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Insertion »

Parcours « Management et Communication du Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Audit de l'offre des pratiques sportives couvertes à Marseille.

présenté par

Fabien Gaudin

Proj&Ter

Maître de stage : Maxime Vitalis, Chargé d'études, agAM (Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise)

Guidant universitaire : Joel Gaillard, Docteur en Sciences de l'éducation.

Juin 2011

Préambule

La place du sport prend une dimension prépondérante dans notre société où le bien-être, la santé, l'intégration sociale et l'épanouissement personnel sont identifiés comme des vecteurs d'émancipation des individus. C'est pourquoi la place des pratiquants doit être prise en compte et intégrée dans les différentes politiques.

Après un cursus STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), j'ai souhaité élargir mes compétences au monde du sport au sens large et notamment de son organisation à l'échelle nationale et locale. En effet, la pratique sportive est un fait mais elle n'est rien sans une réflexion de mise en cohérence des besoins des différents acteurs et des plans d'accompagnement et de développement des institutions sportives ou politiques.

L'attrait particulier que je porte à la dimension territoriale et à l'aménagement urbain fait également référence à mon cursus universitaire. Composé d'une licence professionnelle « gestion des équipements et des espaces de sports et de loisirs » et d'un master « conduite de projets et développement des territoires », il m'a apporté une vision globale du monde sportif et de son articulation avec l'aménagement du territoire.

Concernant mon stage de fin d'étude, il a porté sur « le plan gymnase » commandité par la ville de Marseille et réalisé par l'agAM (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise). Il s'agissait d'évaluer les besoins des pratiquants en fonction de l'offre dans les gymnases municipaux. De plus, l'analyse des spécificités du territoire marseillais et de l'implantation des gymnases sur celui-ci a été primordial dans la conduite de cette étude. Ce diagnostic nous a permis de rendre compte de l'état actuel et de proposer des solutions pour améliorer la qualité de la pratique sportive dans les gymnases.

Ainsi, la prise en compte de ce diagnostic, des volontés des différents acteurs et des projets d'aménagement urbain dont fait l'objet la ville de Marseille, m'ont amené à dégager la problématique la suivante : Quelles solutions sont à envisager pour optimiser un foncier rare et coûteux dans une métropole qui ne dispose pas de suffisamment d'espaces pour réaliser de nouveaux équipements sportifs ? Le cas particulier de Marseille.

La rédaction de ce mémoire est devenue petit à petit un travail de recherche heuristique, s'appuyant sur la lecture d'articles et d'ouvrages concernant les différents

aménagements possibles au sein des gymnases. J'ai pu, par le choix de ce sujet, aborder les différents axes permettant d'améliorer la pratique sportive.

Je remercie mon tuteur de stage, Maxime Vitalis, avec qui j'ai travaillé sur l'étude, pour sa disponibilité et pour le savoir-faire qu'il a pu me transmettre.

Je remercie Jean Picon, responsable du pôle RDU (Ressources et Données Urbaines), avec qui nous avons établi les grands axes du diagnostic.

Enfin, je remercie l'ensemble des membres de l'agAM et notamment ceux du pôle RDU, au sein duquel j'ai évolué, pour leur accueil et leur collaboration.

Chronologie de la prise en compte du sport dans la société et au niveau institutionnel

Dès 1995, dans une approche éducative, « le livre blanc, *Enseigner et apprendre : vers la société cognitive* » offre une grille de lecture pour examiner la dimension éducative du sport.

Depuis 2005, le recensement des équipements sportifs français permet aux acteurs du sport d'avoir une vision précise des installations existantes sur un territoire précis.

Depuis 2005, la loi sur l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements sportifs contraint les collectivités à aménager leurs équipements.

En 2007, l'insertion sociale par le sport est de nouveau évoquée (elle l'était déjà en 1986 avec Nelson Paillou, qui posait la question suivante : « *À l'aube du troisième millénaire... l'enjeu éducatif, l'enjeu politique, l'enjeu économique sont-ils compatibles ?* ») avec le rapport présenté par Mr André Leclercq (« le sport au service de la vie sociale » – 2007 – Mr André Leclercq) où selon lui, le sport n'est plus seulement le sport, il est un fait social qui doit être plus que jamais facteur de lien social.

Depuis 2007, le sport est impliqué dans le Grenelle de l'environnement et à ce titre « *il partage pleinement les enjeux du Grenelle de l'environnement qu'il s'agisse de lutte contre le réchauffement climatique et d'économies d'énergies, de préservation de la biodiversité, de protection de l'environnement, d'adoption de modes de production et de consommation durables* » (CNOSF – Novembre 2007)

En 2010, le rapport Costantini intitulé "Grandes Salles Arena 2015" souligne les actions que la France doit mettre en place pour se doter d'infrastructures capables de lui permettre d'accueillir des compétitions européennes ou mondiales et rester compétitif par rapport aux autres grandes nations du sport.

Depuis septembre 2010, un dispositif expérimental qui va être étendu en 2011, réorganise le temps scolaire avec des cours le matin et du sport l'après midi.

Depuis mars 2011, l'assemblée du sport réunit « l'état, le mouvement sportif, les collectivités, les entreprises et même « la société civile » pour redéfinir la gouvernance du sport » (Acteurs du sport – n°129 – mai 2011).

Sommaire

1	Introduction.....	1
2	Méthodologie de recueil des données	3
3	Photographie de l'offre	5
3.1	Histoire de l'implantation des gymnases au niveau national et à Marseille.....	5
3.1.1	Les origines de la construction de gymnases.....	5
3.1.2	Evolution de la construction des gymnases depuis la loi de décentralisation	6
3.2	La diversité de l'offre marseillaise : un parc conséquent mais essentiellement composé de petites salles.....	8
3.3	Les gymnases municipaux.....	10
3.3.1	Aspect quantitatif.....	10
3.3.2	Aspect qualitatif.....	14
3.4	La répartition par rapport à la population :.....	24
3.5	La prise en compte des gymnases scolaires.....	26
3.6	Un constat peu flatteur pour Marseille	26
4	L'offre satisfait-elle la demande ?	29
4.1	L'expression du ressenti des fédérations	29
4.1.1	Les sports de combats / escrime	30
4.1.1.1	Caractéristiques des sports de combats / escrime	30
4.1.1.2	Besoins des sports de combats.....	32

4.1.2	Les sports collectifs / badminton.....	33
4.1.2.1	Caractéristiques des sports collectifs / badminton.....	33
4.1.2.2	Besoins des sports collectifs / badminton	36
4.1.3	La gymnastique.....	40
4.1.3.1	Caractéristiques de la gymnastique.....	40
4.1.3.2	Besoins de la gymnastique.....	41
4.1.4	L'escalade.....	42
4.1.4.1	Caractéristiques de l'escalade	42
4.1.4.2	Besoins de l'escalade	43
4.1.5	Sport adapté / handisport.....	44
4.1.5.1	Caractéristiques du sport adapté / handisport	44
4.1.5.2	Besoins du sport adapté / handisport	46
4.2	Synthèse des besoins exprimés.....	48
5	Des solutions adaptées à la situation marseillaise et aux grandes métropoles.....	51
5.1	Des solutions adaptées pour Marseille	51
5.1.1	La prise en compte de l'existant.....	51
5.1.1.1	Les gymnases municipaux	51
5.1.1.2	Les gymnases scolaires	56
5.1.2	Le besoin de nouveaux gymnases	60
5.1.3	Des solutions nouvelles voir novatrices	64
5.2	Une stratégie adaptable aux grandes métropoles ?.....	75
6	Conclusion	77

7	Bibliographie.....	80
8	Sitographie	82
9	Annexes.....	83

1 INTRODUCTION

« Les finalités sportives font l'objet d'enjeux sociaux, économiques, politiques, éducatifs, culturels et de santé » (Note d'Inéa, information du conseil économique et social _ n°264_ « le sport au service de la vie sociale » _ avril 2007). Nous observons, ici, toute l'étendue des domaines dans lesquels des mesures sont prises, par les institutions, pour faire entrer le sport dans un cadre respectueux des différentes normes et lois et en faire un moteur d'éducation, d'insertion et de lien social.

Aujourd'hui, les activités sportives et de loisirs tiennent une place prépondérante dans la vie des citoyens. L'augmentation du temps libre, la recherche du bien être, la diversification des sports et l'individualisation des pratiques sont devenues autant d'enjeux à prendre en compte pour les collectivités et les pouvoirs publics. Le sport apparaît donc comme un levier stratégique pour l'attractivité et le développement territorial. Les champs d'intervention sur lesquels les collectivités s'appuient dans le domaine du sport sont très divers et doivent intégrer une perspective de développement durable. L'évolution de la pratique sportive, qui est désormais multi générationnelle et complètement mixte, au sens large, ainsi que l'évolution des lois nécessitent des aménagements spécifiques au sein des gymnases. Nous devons désormais prendre en compte la pratique des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des plus jeunes avec des pratiques « baby », pour l'éveil musculaire et la coordination motrice qui se mettent en place ainsi que des pratiques féminines et notamment des mères de famille qui n'ont pas toujours la possibilité de faire garder leur enfant.

De plus, le milieu du sport et des activités de loisirs se caractérise par une pluralité d'acteurs publics et privés qui répondent à une demande de plus en plus multiforme et en constante évolution. Cette situation incite les collectivités à concevoir de nouvelles logiques partenariales avec les acteurs du milieu sportif.

Selon le journal l'Equipe, en 2007, Marseille se classait à la 29^{ème} place des villes sportives françaises au regard des critères suivants : la population, le nombre de licenciés, les résultats, les installations sportives, les efforts de communication et d'information. Pourquoi Marseille, ville au territoire spécifique, deuxième ville la plus peuplée de France n'arrive-t-elle pas à atteindre une meilleure place en termes de représentation sportive ? Quelles politiques sportives sont mises en place ? Quels sont les besoins de la population Marseillaise en

termes d'équipements sportifs ? Comment se caractérise la demande ? Quelles solutions / innovations peuvent être apportées à ce territoire cloisonné entre mer et montagne ? Tant de questions auxquelles nous répondrons à travers une étude menée sur le territoire marseillais et plus précisément sur les gymnases municipaux.

En termes d'équipements sportifs, définis par le ministère au sens de l'article L. 312-2 du code du sport comme « tout bien immobilier, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux », Marseille ne fait pas office d'exception quant au faible ratio population / nombre d'équipements sportifs. En effet, selon le dossier de presse de l'atlas des équipements sportifs français publié en mai 2011, « les territoires caractérisés par les plus faibles ratios équipements sportifs / population se situent dans les agglomérations parisiennes, lyonnaises, lilloises et dans les métropoles de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur (Marseille et Nice). Les autres grandes métropoles françaises et leur aire d'influence ont également un taux d'équipements sportifs inférieur à la moyenne nationale de 39,9 équipements pour 10 000 habitants ». Ce qui est contradictoire et important à souligner, que précise également l'atlas des équipements sportifs, c'est que « le nombre moyen de disciplines sportives praticables est près de 10 fois plus important dans les EPCI de plus de 100 000 habitants (44.8 activités) » que dans les communes de moins de 2 000 habitants (4.8 activités). Concrètement, les habitants des grandes agglomérations françaises se voient offrir une diversité d'activités 10 fois plus importante que les habitants des petites communes françaises mais ont beaucoup moins de lieux de pratiques mis à leur disposition.

Nous pouvons alors nous demander si Marseille composée de 851 420 habitants, sur une superficie de 240 km², arrive à répondre à la demande des utilisateurs avec 46 gymnases municipaux. Il semble que non puisqu'en appliquant le ratio proposé par le ministère des sports, la ville possède 0.5 gymnases pour 10 000 habitants. Des solutions doivent être apportées, ce qui nous amène à poser la problématique suivante : quelles solutions sont à envisager pour optimiser l'usage du foncier disponible dans une métropole qui ne dispose pas de suffisamment d'espaces pour réaliser de nouveaux équipements sportifs ? Le cas particulier de Marseille est-il adaptable aux grandes métropoles françaises ?

Différents éléments doivent être pris en compte pour répondre à cette large problématique. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous analyserons l'offre actuelle que propose la ville de Marseille. Dans un second temps, nous verrons si cette offre satisfait la demande des

utilisateurs. Pour terminer, nous déterminerons des solutions adaptées à la ville de Marseille et verrons si ces solutions sont adaptables aux grandes métropoles françaises.

2 METHODOLOGIE DE RECUEIL DES DONNEES

Afin d'établir un diagnostic complet, nous avons utilisé différentes sources disponibles ou que nous nous sommes procurées via des entretiens.

Avant tout, nous nous sommes intéressés aux différentes données disponibles sur le site du ministère des sports (www.sports.gouv.fr) concernant le nombre de licenciés par disciplines sportives afin de connaître l'évolution de la pratique durant les années précédentes sur le département. De plus, le service des sports de la ville de Marseille, nous a fourni les données en sa possession concernant les caractéristiques de chaque gymnase (quels clubs utilisent les gymnases, à quelle fréquence, les caractéristiques techniques des gymnases...)

Afin de mener à bien notre diagnostic et avoir une vision exhaustive de l'offre et de la demande quant à l'utilisation des gymnases marseillais, il nous a semblé pertinent et évident de rencontrer les différents acteurs pour connaître leur ressenti.

Nous avons donc rencontré les fédérations qui utilisent le plus les gymnases à savoir :

- Le comité départemental de handball,
- Le comité départemental de volleyball,
- Le comité départemental de basketball,
- Le comité départemental de badminton,
- Le comité départemental de gymnastique,
- Le comité départemental de judo,
- Le comité départemental de karaté,
- Le comité départemental de boxe française,
- Le comité départemental de boxe anglaise,
- Le comité départemental d'escrime,
- Le comité départemental de sport adapté,
- Le comité départemental handisport,
- Mr Yannick Legrand, sportif de haut niveau en escalade.

Ces entretiens (cf. « Questionnaires aux fédérations », annexe 1) sont nécessaires pour connaître les besoins de chaque sport pour évoluer dans des conditions optimales. Le fait d'avoir des entretiens avec les comités départementaux nous a permis d'avoir une vision comparative des équipements dans les autres communes du département mais aussi très précise sur Marseille où sont situés tous les sièges des comités. De plus, étant le point de liaison entre les niveaux supérieurs de la fédération et les clubs et leurs adhérents, les présidents des différents comités connaissent les particularités de leur discipline et les attentes des pratiquants en termes de lieux de pratique.

Nous voulions connaître le ressenti des fédérations avant d'aller voir les cinq chefs de secteurs (Cadrage et planification des travaux sur les stades et gymnases, gestion du personnel et notamment des gardiens) afin de leur faire part de leurs besoins et de leurs avis sur l'offre marseillaise. La carte « Le découpage territorial en cinq secteurs » (cf. Annexe 2) illustre les territoires dont sont responsables les chefs de secteurs.

Ces rendez-vous avec les chefs de secteurs étaient l'occasion de connaître les particularités de chaque territoire ; le type de population – les besoins de la population – les difficultés rencontrées sur le terrain - les besoins en matière d'équipements sportifs – les lieux d'implantation possible. (cf. « questionnaire aux chefs de secteurs » annexe 3). Ils ont également été l'occasion pour nous d'accéder aux gymnases dont ils étaient responsables. Nous avons visité 34 gymnases afin de connaître les caractéristiques qui les composent et nous permettre de les croiser avec les informations récoltées auprès des fédérations. Nous étions particulièrement attentifs à l'état de propreté, aux dégradations, à la vétusté, au respect des normes fédérales, à la sécurité et également aux alentours de l'enceinte et aux éventuelles possibilités d'agrandissement ou d'aménagement. Les visites étaient souvent accompagnées de l'agent logé qui, étant physiquement sur place 24h/24h, connaît très bien la réalité du territoire. Ces témoignages nous ont permis d'avoir une vision sur les différents dysfonctionnements, sur leurs causes, sur les besoins et les solutions à apporter.

La journée, les gymnases sont utilisés par les scolaires dans le cadre de l'enseignement de l'EPS. Nous n'avons pas rencontré de professeur d'EPS car les normes concernant la taille des terrains ne sont pas définies, il s'agit d'initiation et de développement moteur et non de perfectionnement. Néanmoins, leurs besoins en termes de locaux de rangement, de vestiaires et d'aires d'évolution seront pris en compte.

Enfin, la particularité des quartiers sensibles de Marseille nous a mené à rencontrer le président de l'Association Sport Culture Médiation Jeunesse qui, par convention, utilise le gymnase d'un collège pour proposer de nouvelles activités à la population du quartier de proximité. Son expérience et son organisation nous ont permis d'avoir une vision sur un nouveau mode de fonctionnement qui n'est pas développé (cf. 5.1.4 : « Des solutions nouvelles voir novatrices »)

C'est à partir de l'analyse de ce recueil de données que nous avons établi notre diagnostic sur la convergence ou non de l'offre et de la demande. A partir de ces résultats, nous élargirons notre réflexion à des propositions parfois innovantes pour tenter de mettre l'offre en adéquation avec la demande.

3 PHOTOGRAPHIE DE L'OFFRE

3.1 Histoire de l'implantation des gymnases au niveau national et à Marseille

3.1.1 LES ORIGINES DE LA CONSTRUCTION DE GYMNASES

La France a connu plusieurs phases de construction d'édifices dédiés à la pratique sportive. Les premières constructions de gymnases en France remontent à 1818. C'est à partir de 1940 que les pouvoirs publics prennent conscience qu'il faut construire dans le cadre d'une vision à long terme et de manière concertée. C'est alors qu'apparaissent les notions d'aménagement du territoire et de projets d'ensemble. Après la guerre, la pénurie de logement et d'équipements se fait sentir et c'est par un arrêté ministériel de 1958 que l'état décide de lancer les « zones à urbaniser en priorité » (ZUP). Elles sont conçues pour accueillir logements et équipements, la loi cadre du 7 août 1957 permettra d'obtenir la maîtrise des moyens fonciers, financiers et techniques pour ces opérations. Deux autres textes, parus en 1961, contraignent les constructeurs de nouveaux ensembles à les équiper de locaux socio-éducatifs et culturels et d'équipements sportifs. Entre 1960 et 1970, les équipements collectifs d'accompagnement du logement se sont développés, initiés, réalisés ou impulsés par l'état qui s'appuie sur la croissance économique de ces années. Sous son impulsion, différents programmes sont alors lancés tels que les 1000 piscines, les gymnases, les maisons des jeunes et de la culture, etc. (« Équipements et services : La métropole au quotidien » _ IAU n°157 _

janvier 2011). La construction des gymnases s'est en effet intensifiée à Marseille puisque huit gymnases ont été construits entre 1960 et 1970. Sur cette lancée, ce sont au total 26 gymnases qui ont vu le jour entre 1960 et 1982, soit plus d'un gymnase par an.

3.1.2 EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DES GYMNASES DEPUIS LA LOI DE DECENTRALISATION

Depuis 1982, seulement 12 gymnases ont été construits à Marseille, soit un gymnase tous les deux ans et demi. Quelles sont les raisons de cette diminution de construction de gymnases ? Deux hypothèses peuvent être soulevées :

- Première hypothèse : Les besoins en gymnases de la ville de Marseille étaient couverts ?

Cette hypothèse peut s'appuyer sur les chiffres de l'évolution de la population depuis 1975 (annexe 4 : Répartition de la population marseillaise de 1975 à 2008). En effet, nous constatons une baisse de la population, en 1990, la municipalité Marseillaise comptait 800 550 habitants, soit une baisse de près de 100 000 habitants depuis 1975 (908 600 habitants). La diminution du nombre d'habitants s'est poursuivie jusqu'en 1999 pour atteindre 797 491 habitants soit une baisse de 12.23%. En corrélation avec cette chute, il est important de noter que seulement quatre gymnases ont été construits de 1990 à nos jours. Nous ne connaissons pas les volontés politiques de l'époque, mais nous pouvons supposer que la collectivité n'a pas souhaité investir dans de nouveaux gymnases estimant que l'offre satisfaisait la demande. Néanmoins, la tendance s'est inversée, nous pouvons observer une nette augmentation de la population depuis 1999 mais seulement deux gymnases ont été construits en 2001 et 2006.

- Seconde hypothèse : la loi de décentralisation de 1982-1983 a ralenti l'investissement des collectivités dans les équipements sportifs ?

Avec les premières lois de décentralisation en 1982-1983, l'état se désengage des équipements collectifs et ce sont les collectivités locales qui sont notamment chargées de répondre à la demande locale et de la programmation et de l'entretien des équipements. Nous voyons alors apparaître deux types d'intercommunalité ; la forme souple ou associative et la

forme fédérative qui comprend les communautés urbaines (cas de Marseille). Parmi les 6 catégories de compétences exercées de plein droit, les CU ont une mission de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire. Cela comprend des actions de développement économique à savoir la construction ou l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'animation d'équipements notamment sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire. Cet intérêt est déterminé à la majorité des 2/3 du conseil de la CU. Ce que l'on retient de l'analyse historique est que les communes sont d'abord intervenues pour des besoins scolaires (mi 19^{ème} et fin 19^{ème} siècle), puis en réponse au mouvement sportif sous l'impulsion de l'état. Aujourd'hui les collectivités territoriales prennent en charge la construction et l'entretien des équipements sportifs et doivent répondre aux demandes les plus diversifiées (« Les politiques sportives » VIDAL). Certes des subventions de l'état sont accordées selon les projets mais la part d'investissement des collectivités est devenue très importante. A la question ; la loi de décentralisation a-t-elle plombée les investissements dans les équipements sportifs ? Nous serions tentés de répondre oui. Cependant certaines villes restent très bien loties en équipements sportifs car elles ont fait du sport un véritable intérêt communautaire. Comme nous l'avons vu précédemment, la construction de gymnases à Marseille s'est très nettement ralentie depuis 1992. Manque de budget ? Volonté politique ? Offre suffisante ? Nous pouvons supposer que la Communauté urbaine de MPM (Marseille Provence Métropole) n'a pas mis en place de politique sportive efficace à l'échelle de l'agglomération. Il n'y a qu'un complexe sportif d'intérêt communautaire à Cassis, comprenant une salle omnisport, une piscine et des plateaux sportifs.

Nous verrons ultérieurement si l'offre en gymnase proposée par la ville de Marseille est satisfaisante mais nous pouvons d'ores et déjà confirmer la seconde hypothèse. La loi de décentralisation (cf. Annexe 5) a donné plus de responsabilité aux collectivités et pour Marseille ces responsabilités n'ont pas été assumées. La politique sportive de la ville est quasi absente et ne permet pas la mise en place de projets d'intérêts communautaires (Un seul complexe d'intérêt communautaire à Cassis). Il ne faut pas fustiger Marseille sur ce point, en effet, c'est une remarque qui peut être faite à l'ensemble des métropoles. Selon L'ANDES (Association Nationale des Elus En charge du Sport), *les métropoles et les pôles métropolitains vont "détenir des blocs de compétences importants, et absorber de nombreuses compétences départementales". Cette association d'élus précise néanmoins que les métropoles n'ont pas encore entamés leur réflexion sur la mise en œuvre de cette réforme et que toutes n'ont pas à ce jour la compétence sportive. Et que dans le cas où elles la possèdent, celle-ci concerne*

surtout la réalisation des équipements sportifs d'intérêt communautaire, mais pas les politiques d'animation sportive. » - Jean Damien Lesay – « *Les départements s'interrogent toujours sur leur compétences sportives* » - Localtis – février 2011.

3.2 La diversité de l'offre marseillaise : un parc conséquent mais essentiellement composé de petites salles.

Dénombrement des salles par arrondissements

Arrondissements	Salles multisports
13201	8
13202	7
13203	11
13204	8
13205	5
13206	4
13207	3
13208	22
13209	20
13210	13
13211	10
13212	9
13213	25
13214	22
13215	22
13216	2
Total	191

Le territoire marseillais est composé de 191 salles multisports, ce qui représente 2.25 salles pour 10 000 habitants. Un résultat plutôt satisfaisant en comparaison avec les autres grandes métropoles françaises (cf. annexe 7 : Tableau comparatif du nombre de salles omnisports dans les grandes métropoles). Le problème est que ces installations ne sont pas accessibles et utilisables pour tous. En effet, nous pouvons distinguer quatre acteurs dans la gestion des gymnases :

- La mairie centrale qui organise le fonctionnement de 46 gymnases municipaux,
- 6 gymnases sont sous l'autorité des mairies de secteurs,
- Les établissements scolaires avec les directeurs des écoles, des collèges et des lycées qui sont responsables des activités qui se déroulent dans leurs gymnases. Il y en a 137.
- A moindre mesure, l'offre privée sur laquelle nous n'avons pas de visibilité.

L'analyse du nombre de gymnases doit être tempérée au regard du statut de ces équipements. Plus de la moitié sont rattachés à au moins un établissement scolaire (école, collège, lycée). De fait, le nombre d'équipements réellement exploitables en l'état pour organiser les pratiques encadrées est beaucoup plus faible, comme le montre le tableau suivant.

Dénombrement des gymnases municipaux par arrondissements

Arrondissements	Salles multisports
13203	1
13204	1
13206	1
13207	1
13208	6
13209	4
13210	3
13211	4
13212	3
13213	5
13214	7
13215	8
13216	2
Total	46

Potentiellement, 191 gymnases sont utilisables par les fédérations mais les problèmes de responsabilités liés à l'utilisation des gymnases scolaires est un frein important. Actuellement, uniquement avec l'accord du chef d'établissement, une convention peut être signée avec les clubs qui souhaitent utiliser les gymnases scolaires. Cependant, des réticences sont à noter à cause des dégradations volontaires et involontaires qu'engendrent ces utilisations et qui induisent un coût pour l'établissement ainsi que des responsabilités importantes pour le chef d'établissement en cas d'accident pendant et après les entraînements. Si une installation est usée de part l'utilisation des clubs et qu'elle cède lors d'un cours d'EPS, il en ressort de la responsabilité du professeur d'EPS et du chef d'établissement. Des solutions pour ouvrir davantage les établissements scolaires ne doivent-elles pas être trouvées pour faciliter l'accès aux équipements sportifs dans les métropoles où le foncier est rare ? C'est un point identifié par les fédérations où le bât blesse car les équipements scolaires sont souvent de qualité pour les entraînements et les compétitions. Nous n'avons pas de visibilité sur les tailles des terrains, sur l'accessibilité, sur les vestiaires, sur les locaux de rangement ou encore sur les capacités d'accueil mais les fédérations qui connaissent certains gymnases déplorent le fait de ne pas pouvoir les utiliser. Selon le niveau de pratique et les catégories de pratiquants, certains

gymnases scolaires seraient plus appropriés. Nous développerons ce thème dans l'analyse des entretiens menés auprès des fédérations (cf. 5.1.2 « les gymnases scolaires »).

3.3 Les gymnases municipaux

Pour analyser la qualité de l'offre des gymnases marseillais, nous prendrons en compte l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif. Les observations que nous faisons proviennent des remarques faites par les comités départementaux, appuyées par l'analyse des chefs de secteurs ainsi que par l'expertise de l'agAM sur les données récoltées.

3.3.1 ASPECT QUANTITATIF

La ville de Marseille dispose de 46 gymnases municipaux qui se répartissent sur l'ensemble du territoire de façon éparse. Il est important de noter que quatre gymnases ont brûlé et sont inutilisables. Des travaux de reconstruction sont prévus mais la perte de créneaux, induite par ces incendies, pénalise clairement les clubs qui utilisaient ces gymnases. Des solutions de « relogement » ont été trouvées en accord avec les autres clubs mais certains n'ont pas pu survivre et ont disparu.

Ensuite, cinq gymnases sont dits « spécialisés » et ne sont utilisables que par une discipline. En effet, trois d'entre eux sont des gymnases dédiés à la gymnastique avec un équipement spécifiques (praticable et agrès). A cause des incendies, un autre gymnase, qui était réservé aux sports collectifs, s'est transformé en gymnase spécialisé gymnastique pour accueillir les clubs qui n'avaient plus de lieux de pratique. Le cinquième gymnase spécialisé est un dojo qui ne peut accueillir que les sports de combat tels que le judo ou le karaté.

De plus, l'un des gymnases est l'annexe du « Palais des sports » et ne peut être utilisé par les fédérations car il est réservé pour les échauffements lors des grandes compétitions qu'accueille le palais des sports.

Enfin, deux gymnases peuvent être utilisés par les fédérations mais la ville de Marseille loue ces salles multisports, qui sont de bonne qualité. Ce coût ne peut pas être supporté par les clubs qui ont des budgets limités. Nous ne connaissons ni les motifs ni la tarification des salles.

L'accueil des sports de combats, arts martiaux et escrime

La pratique des sports dits « pieds – poings » nécessite des lieux spécifiques, exclusivement dédiés à ces sports. Les clubs louent ou sont propriétaires de petites salles et les gymnases municipaux sont très rarement utilisés car ils ne sont pas spécialisés. Néanmoins, pour l'organisation de compétitions, de galas ou de formations, les gymnases Vallier, Lamartine et le Palais des sports, sont loués aux comités départementaux. Pour la Boxe Française, la Capelle et Saint André Barnier sont utilisées ainsi que la salle Susini (spécifique boxe composée de trois rings, de sacs accrochés, d'un espace d'accueil et d'espaces d'échauffement) qui est mise à disposition gratuitement par la mairie de secteur des 13-14^{ème} arrondissements.

Il en est de même pour la pratique de l'escrime qui se déroule en dehors des gymnases municipaux (sauf utilisation ponctuelle). Le principal club de Marseille (Marseille Escrime Club) développe son activité dans une salle qu'il loue 22 000 euros à l'année. En dehors de cette salle, l'activité se développe sur quelques gymnases scolaires et des équipements sociaux pour tous (Maison Pour Tous et centre d'animation). L'organisation des compétitions à Marseille se fait au Palais des sports ou au gymnase Raymond Teisseire sur des pistes appartenant à la mairie qu'il faut installer.

Le judo, qui est le sport le mieux représenté à Marseille avec 5 000 licenciés, ne dispose que de deux dojos dont un de niveau régional.

Concernant l'escalade, un manque de structure se fait sentir alors que les clubs marseillais sont très bien représentés au niveau national : SMUC escalade (ancien meilleur club de France), AS grimpez (meilleur club de France). A l'heure actuelle, les structures d'escalade se trouvent dans les gymnases scolaires ou dans des salles spécialisées mais privées.

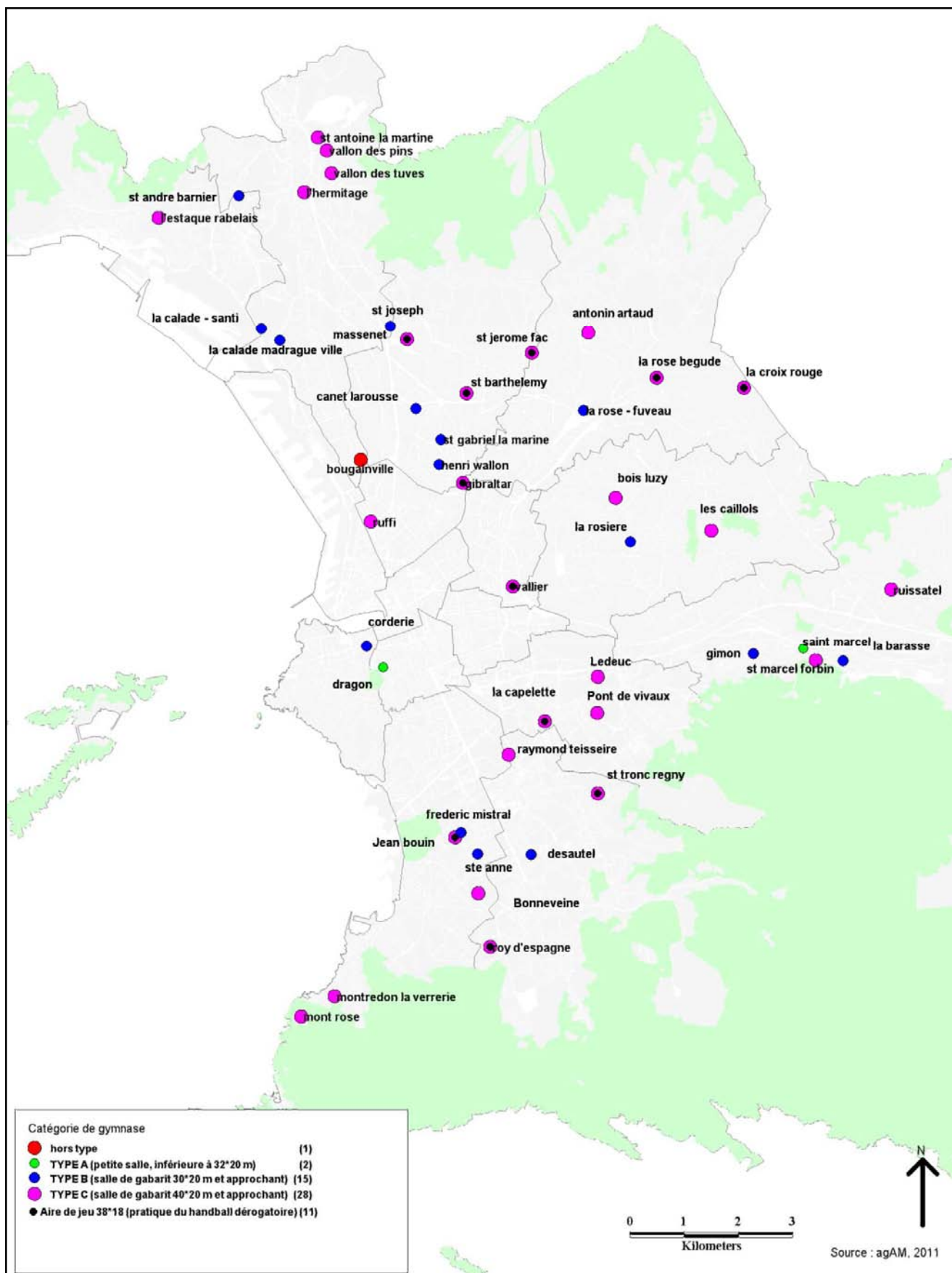
Les différentes salles privées n'apparaissent pas dans le recensement des équipements municipaux et nous évaluerons les besoins de ces disciplines dans la partie 4 « l'offre satisfait-elle la demande ? »

Une offre en trompe l'œil

Pour une pratique régulière et multisports, seulement 34 gymnases municipaux sont accessibles aux clubs. Il est important de noter que la pratique du basketball est réalisable dans beaucoup de gymnases mais les particularités du volleyball, handball et badminton ne permettent pas le même accès. En effet, la taille des terrains et les tracés ne sont pas toujours prévus pour ces disciplines, ce qui réduit encore le nombre de gymnases accessibles (cf. carte suivant : « Les types de gymnases »)

Chaque fédération édite ses propres normes de taille de terrains, de nombre de places dans les tribunes, de locaux de rangement, de taille de vestiaires, d'espace d'accueil, etc. Ces normes, en accord avec les normes internationales pour le haut niveau évoluent selon les niveaux de pratiques (départemental, régional, national). La pratique du handball qui nécessite une taille de terrain maximum de 44x24m (type C) ne peut évoluer que dans 13 gymnases sur Marseille : Artaud, Bois Luzy, Capelette, Gibraltar, Jean Bouin, Roy d'Espagne, Ruffi, Bé-gude, Pont de Vivaux, Vallon des Tuves, les Caillols, Massenet, Mont Rose. Pour l'utilisation des autres gymnases, une dérogation est accordée mais le confort des utilisateurs est réduit. La pratique du basket est moins contraignante, un minimum de 26x14m et un maximum de 28x15m selon les catégories de compétitions accueillies, ce sont les gymnases type B (pour le niveau national, les espaces de dégagement sont plus importants). Des contraintes de hauteurs sont également à prendre en compte notamment pour le volleyball et le badminton. Enfin les gymnases de type A peuvent accueillir la pratique des sports de combats ou de danse.

Les types de gymnases



3.3.2 ASPECT QUALITATIF

Le mode de gestion des équipements sportifs

En accord avec la loi sur la décentralisation de 1983, certains gymnases sont gérés par les mairies de secteurs quand d'autres le sont par la mairie centrale. Cette double gestion pose problème quant à l'état général des gymnases. En effet, par volonté politique, la gestion et l'entretien de certains gymnases sont cédés aux mairies de secteurs. Elles sont également en charge des petits travaux, peu coûteux. La mairie centrale, elle, prend en charge les travaux plus importants et plus coûteux. L'inconvénient de ce système est la lenteur de la réalisation des travaux et le manque de moyens humains et financiers accordés à la gestion des gymnases. Par conséquent, les mairies de secteurs ne peuvent pas agir rapidement sur les dégradations occasionnées de façon volontaire ou non. Ce manque d'efficacité entraîne une aggravation des dégradations déjà occasionnées ainsi qu'une multiplication des petites dégradations. Dans certains cas, les mairies de secteurs attendent que les travaux deviennent trop coûteux pour les céder à la mairie centrale. La lenteur de la prise en compte des travaux à réaliser accentue l'état de décrépitude des gymnases.

La communauté urbaine a pour rôle d'aménager l'espace d'intérêt communautaire et notamment en termes de compétences sportives, elle est chargée de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire. Cela se traduit, sur le territoire de MPM (Marseille Provence Métropole), par un complexe sportif d'intérêt communautaire sur le territoire de Cassis qui impacte les communes voisines de Carnoux-en-Provence et de Roquefort La Bédoule. Sur le reste du territoire, l'intervention de la Communauté Urbaine, se résume au versement de fonds de concours pour la rénovation d'équipements sportifs de proximité et de modernisation des stades de football (passage au synthétique). Il n'y a pas de véritable implication de la CU qui se traduit par une prise en main forte des équipements sportifs.

Un parc vieillissant¹

Nous observons un net ralentissement de la construction de gymnases depuis le milieu des années 1980 avec seulement sept nouveaux gymnases depuis 1986. L'âge moyen des gymnases marseillais est de 33 ans alors que l'âge moyen des équipements sportifs français est d'environ 20 ans. Cette décrépitude rend les gymnases vulnérables aux intempéries (problèmes de fuites en cas de pluie) et obsolètes au regard de la demande. Ces défauts se retrouvent notamment au niveau architectural avec des vestiaires mal adaptés à la pratique des scolaires et à la pratique mixte (hommes, femmes), un manque d'optimisation de l'espace avec des dessus de vestiaire ou même des toits de gymnases inutilisés ou encore des espaces de rangement mal adaptés aux nouvelles pratiques. L'évolution de la pratique sportive, qui est désormais multi générationnelle et complètement mixte, nécessite des aménagements spécifiques au sein des gymnases. C'est un fait social, nous devons désormais prendre en compte la pratique des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des plus jeunes avec des pratiques « baby », pour l'éveil musculaire et la coordination motrice qui se mettent en place ainsi que des femmes et notamment des mères de famille qui n'ont pas toujours la possibilité de faire garder leur enfant.

Une contrainte réglementaire à prendre en compte : les personnes en situation de handicap

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en compte de toutes les formes de handicap et des personnes à mobilité réduite.

En outre, elle définit le handicap comme « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* » (Art. 2).

Cette définition complète celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui donne la définition suivante : « *Est appelé handicapé celui dont l'intégrité physique ou men-*

¹ Nous connaissons la date d'inauguration de 38 gymnases sur les 46.

tale est progressivement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouve compromise » (Romain LIBERMAN, *Handicaps et maladies mentales*, Que sais-je ?, PUF, 2003, page 36.)

En plus de définir les différentes formes de handicap dans ses articles 2 (voir ci-dessus) et 41, la loi élargit les bénéficiaires des mesures d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans ses articles 42 et 45. Les personnes à mobilité réduite sont définies par la directive 2001/85/CE du Parlement et du Conseil européen du 20 novembre 2001. Il s'agit de toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que, par exemple, les personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et celles en fauteuil roulant), les personnes de petite taille, les personnes transportant des bagages lourds, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes ayant un caddie et les parents avec enfants (y compris en poussette).

De plus, l'article 45-I de la loi pose le principe de la continuité de l'accessibilité de la chaîne du déplacement. Celle-ci est constituée par trois « maillons » : le cadre bâti, la voirie et les espaces publics et les systèmes de transport.

En ce qui concerne les équipements sportifs existants, la loi n°2005-102 prévoit deux échéances :

- La première : au 1er janvier 2010, tous les établissements déjà ouverts au public devront avoir fait l'objet d'un diagnostic analysant leurs conditions d'accessibilité et évaluant les travaux à réaliser ;
- La seconde : au 1er janvier 2015, tous les travaux nécessaires au regard des obligations définies par la loi devront être réalisés.

Doivent être prises en compte les personnes en situation de handicap au sens large du terme : les utilisateurs de fauteuil roulant, de béquilles, de cannes, les personnes âgées, les enfants et personnes de petite taille, les déficients visuels, les déficients auditifs / les personnes désorientées. Ces personnes peuvent être handicapées de façon temporaire ou définitive.

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements (CCH, art. R.111-19-1).

C'est ainsi que seront notamment pris en compte :

- Pour la déficience visuelle : des exigences en termes de guidage, de repérage et de qualité d'éclairage
- Pour la déficience auditive : des exigences en termes de communication, de qualité sonore et de signalisation adaptée
- Pour la déficience intellectuelle : des exigences en terme de repérage et de qualité d'éclairage
- Pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de stationnement et de circulation adaptés, de cheminement extérieur et intérieur, de qualité d'usage des portes et équipements

Trois cas de dérogations sont prévus :

- Après démonstration de l'impossibilité technique de procéder à la mise en accessibilité;
- En raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ;
- Lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations à apporter et leurs conséquences (impact disproportionné sur le chiffre d'affaires par exemple), (<http://www.sports.gouv.fr/index/faire-du-sport/les-equipements-sportifs/la-reglementation-en-matiere-d/l-accessibilite-des-equipements>).

Synthétiquement, afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, des mesures appropriées doivent être prises pour leur assurer, sur la base de l'égalité des droits, l'accès à l'environnement physique, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public. Les personnes à mobilité réduite, sous toutes ses formes, doivent avoir accès à l'intégralité des équipements recevant du public. Qu'elles soient spectatrices ou pratiquantes, les abords et l'intérieur des gymnases (accueil, tribunes, restauration, buvette, vestiaires, toilettes, lieux de pratique) doivent être aménagés pour prévoir leur circulation.

Cette donnée doit impérativement être prise en compte dans l'analyse de la qualité de l'offre en gymnases. Nous n'avons pas la capacité technique de réaliser un diagnostic complet pour savoir si un gymnase est accessible ou non aux personnes handicapées mais nous connaissons les ressentis du comité départemental handisport et du comité départemental du sport adapté. Le retour de ces entretiens nous permet d'avoir une vision sur les gymnases acces-

sibles aux membres pour leurs différentes pratiques ainsi que les besoins spécifiques qui apparaissent, notamment en termes de matériels et de locaux. Nous analyserons ces besoins dans la partie 4 « l'offre satisfait-elle la demande ? ». Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'une part importante des gymnases marseillais n'est pas accessible aux personnes handicapées.

Le handicap est une problématique complexe que les collectivités doivent prendre en compte. Selon les interlocuteurs que nous avons eus, le diagnostic a récemment été commandité auprès d'un bureau d'étude. L'objectif de mise en accessibilité des équipements recevant du public prévu pour 2015 ne sera certainement pas atteint. Marseille accuse un réel retard dans ce domaine. En février dernier, l'APF (Association des Paralysés de France) a publié sa seconde édition du baromètre de l'accessibilité dans les 96 chefs-lieux départementaux. Un constat alarmant et décevant pour Marseille qui se classe avant dernier. *« L'année dernière nous étions déjà en bas du classement mais cette année c'est une très grosse déception ! Nous sommes tout de même la 2e ville de France et nous sommes avant-derniers du baromètre ! Mais ce résultat ne m'étonne pas, la ville n'est pas du tout accessible. Ni la voirie, ni les transports en commun, ni les commerces, ni les établissements recevant du public ne sont accessibles ! Même les places de parking réservées sont fréquemment occupées par des personnes valides ! Il y a de gros problèmes concernant l'accessibilité à Marseille ; en 2013 nous serons capitale européenne de la culture et rien ne sera fait pour le handicap. Je ne vois pas comment la ville arrivera à tenir l'échéance d'accessibilité de 2015... »* Linda AMROUN représentante APF des Bouches-du-Rhône.

Marseille ne fait pas office d'exception, selon le rapport de Sylvie Desmarescaux, sénatrice, présidente de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle, *« 100 % de la France accessible en 2015 ? Nous n'en sommes qu'entre 5 et 15 ... palier les insuffisances budgétaires des nombreuses communes incapables d'assumer de telles dépenses »*. Une journée nationale d'échange sur thème de l'accessibilité sera mise en place avant la fin 2011.

Une contrainte réglementaire à prendre en compte : le Grenelle de l'environnement

Selon l'article 4 de la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, La réglementation thermique applicable aux constructions neuves sera renforcée afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'attachera à susciter une évolution technologique et industrielle significative dans le domaine de la conception et de l'isolation des bâtiments et pour chacune des filières énergétiques, dans le cadre d'un bouquet énergétique équilibré, faiblement émetteur de gaz à effet de serre et contribuant à l'indépendance énergétique nationale. Concrètement, il s'agit d'une généralisation des bâtiments à basse consommation en 2012 : consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m²/an en moyenne (+ modulations) ainsi qu'une généralisation des bâtiments à énergie positive en 2020.

Selon l'article 5, l'Etat se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020. Tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics auraient du être soumis à un audit avant 2010. L'objectif est, à partir du diagnostic ainsi établi, d'engager leur rénovation d'ici à 2012 avec traitement de leurs surfaces les moins économes en énergie. Cette rénovation a pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548&dateTexte=>).

Les échéances gouvernementales vont amener à revoir les structures des gymnases pour qu'ils deviennent des bâtiments à énergies positives d'ici 2020. Des coûts supplémentaires vont donc être engendrés par ces travaux. Comme le prévoit la loi, un diagnostic devait être établi en 2010 mais nous n'avons pas de visibilité sur celui-ci. Actuellement nous notons des dysfonctionnements au niveau de la chaleur ambiante. Le climat méditerranéen de Marseille rend très difficile la pratique d'activités dans les gymnases à l'arrivée des beaux jours car les structures ne sont pas équipées de climatisation, certainement trop coûteuse, de plus, pour certaines un effet de serre, à cause des vitres ou des bardages en plastic rend la pratique sportive quasiment impossible. Le fait d'adapter les gymnases aux normes environnementales améliorera les conditions de pratique. Nous développerons l'analyse des pratiquants dans la partie 4 « l'offre répond-elle à la demande ».

Les signes de décrépitude dans les gymnases

L'état général des gymnases de la ville est qualifié de vétuste par les utilisateurs et renvoie une mauvaise image sportive de Marseille. Les clubs des alentours craignent leurs déplacements car la sécurité n'est pas garantie, les équipements ne conviennent pas toujours à une pratique idéale et le lieu de rencontre peu changer à tout moment à cause d'un manque de concertation au niveau de l'attribution des créneaux. Les différentes méthodes utilisées (expliqué dans la partie 2 « Méthodologie ») font ressortir de nombreux points négatifs qui rendent les gymnases inutilisables à 100% de leur capacité :

- Des gymnases difficilement accessibles. (cf. carte suivante : « Situation géographique et taux d'occupation des gymnases par rapport au réseau de transport en commun. ») le réseau de transport marseillais est composé de deux lignes de métro, une ligne de tramway et de lignes de bus. Nous notons un accès en transport en commun difficile dans les quartiers nord ainsi que dans le sud de la ville. Une contradiction apparaît quant à la surcharge des gymnases se situant à l'extérieur du réseau et une sous utilisation des gymnases accessibles.

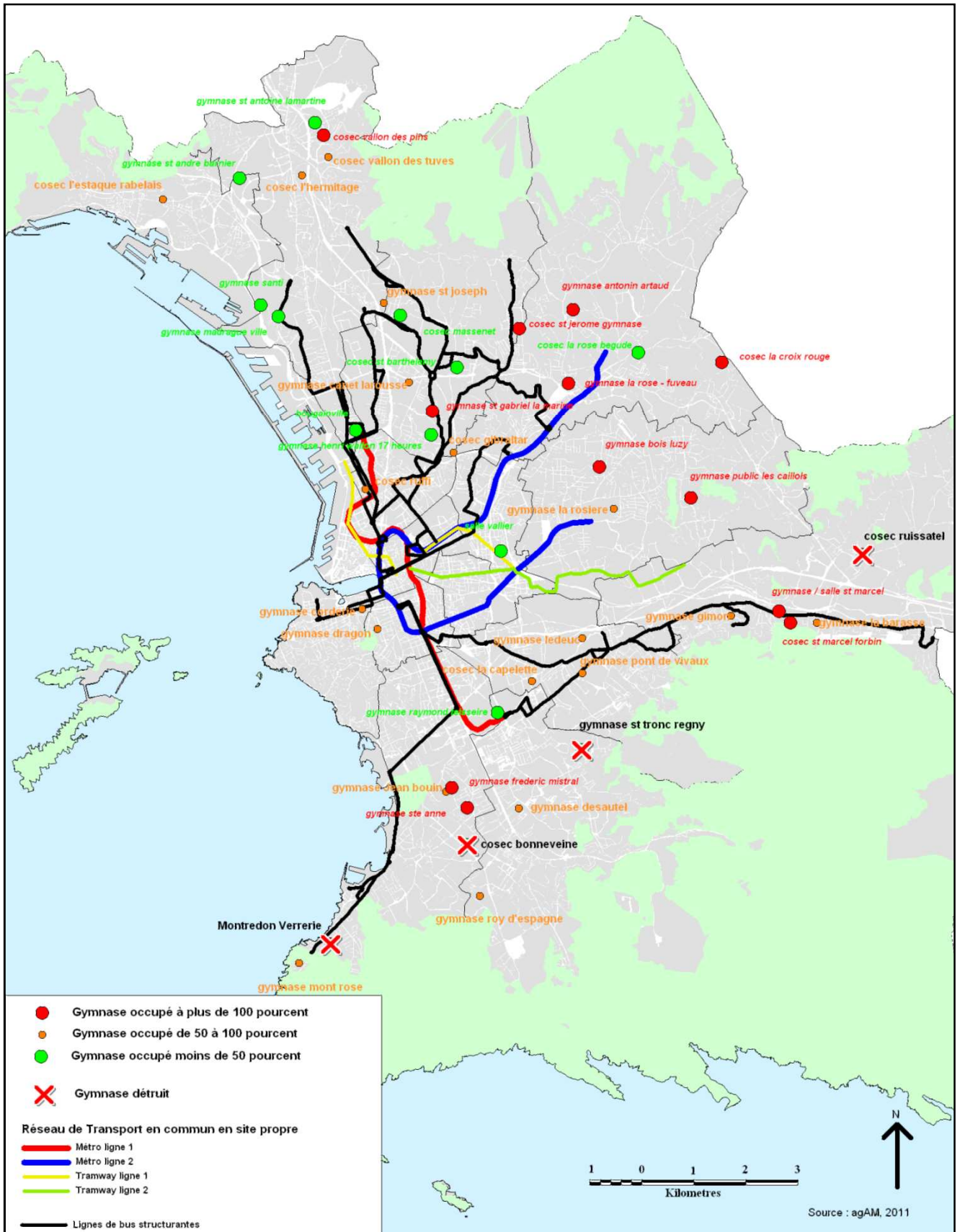
Quelles sont les raisons de cette incohérence ?

En premier lieu, il convient de préciser qu'il y a un report des clubs situés dans le sud qui utilisent les gymnases de l'est de la ville par manque d'infrastructure sur leur territoire. Ensuite, les clubs situés à l'est utilisent les gymnases qui sont à leur proximité. De plus, les gymnases Bois Luzy et les Caillols sont de très bonne qualité, ce qui justifie leur convoitise par l'ensemble des associations.

Enfin, pour les gymnases accessibles en transport en commun sous-utilisés, ce sont des problèmes de sécurité et de qualité des équipements qui freinent leur fréquentation. De plus, ce sont des gymnases spécialisés (Bougainville pour le judo), des gymnases que la ville de Marseille loue (Vallier) ou des gymnases qui ne sont pas utilisables par tous les sports à cause de la taille des aires de jeux ou des tracés.

- Le réseau de transports en commun étant insuffisant, les déplacements domicile / lieux d'activités se font, pour les personnes équipées, en voiture. Un nouveau problème se pose alors aux automobilistes qui n'ont pas de lieu de stationnement sur site. Les automobilistes utilisent donc les trottoirs ou des parkings éloignés voir payants. Ces déplacements en voiture sont difficiles car la circulation est dense et rend les trajets assez longs.

Situation géographique et taux d'occupation des gymnases par rapport au réseau de transport en commun.



- Des gymnases invisibles : la plupart des gymnases ne sont pas indiqués par des panneaux de signalisation ce qui rend leur visibilité inexistante. Il n'est pas rare que les « équipes de visiteurs » appellent les clubs pour avoir des indications sur le lieu exact.
- L'accueil des pratiquants laisse à désirer : deux points peuvent être abordés dans ce thème. Tout d'abord les abords des gymnases ne sont pas toujours entretenus (responsabilité des mairies de secteurs). Les pelouses ne sont pas tondues, les haies ne sont pas taillées et la propreté peut être critiquée. Ensuite, l'accueil au sein même des gymnases est inexistant. Certains pratiquants qualifient les gymnases « d'impersonnel et froid » à cause du manque d'espace dédié à l'accueil et à la convivialité. Ce qui caractérise un « esprit sportif », c'est un affrontement, un duel, une confrontation entre deux individus ou deux équipes qui se retrouvent en fin de partie pour la « troisième mi-temps ». C'est par ce bon esprit que des tensions peuvent s'apaiser et permettre aux individus de revenir aux fondamentaux du sport. Concernant les entrées dans les gymnases, elle se fait soit par les vestiaires soit directement sur l'aire de jeux. Ce système soulève à nouveau le manque de concertation entre la maîtrise d'ouvrage et les pratiquants. Ce n'est pas du tout fonctionnel d'arriver dans un gymnase par l'aire de jeux alors qu'il peut s'y dérouler une rencontre et encore moins par les vestiaires où des utilisateurs peuvent être en train de se changer ou de sortir de la douche.
- Des vestiaires non fonctionnels : pour certains gymnases, les douches sont communes à deux vestiaires. Cette architecture rend la prise de douche délicate si les pratiquants des deux équipes viennent au même moment. Elle l'est encore plus si un vestiaire est occupé par une équipe féminine et le second par une équipe masculine. Le fait d'avoir un espace douche commun à deux vestiaires rend également difficile la sécurité des affaires. Les pratiquants doivent prendre leurs sacs et les poser dans un coin du gymnase. De plus, dans certains cas, les douches ne sont pas entretenues, l'eau chaude ne fonctionne pas, l'eau est bouillante, l'eau ne s'évacue pas correctement et les vestiaires sont inondés, causant des dégradations importantes. Enfin, l'architecture même des vestiaires peut être qualifiée de désuète lorsque les murs de ceux-ci ne vont pas jusqu'au plafond. Ces problèmes de vestiaires rendent l'utilisation difficile pour les pratiquants de clubs mais également pour les scolaires où la mixité est constante.
- Les aires de jeux : pour certains gymnases le sol a été refait récemment (en taraflex) mais pour d'autres l'état du sol ne permet pas une bonne pratique. Les tracés sont effacés, les distances de sécurité entre deux terrains ne sont pas toujours respectées (notamment pour le

badminton), les distances de sécurité entre l'aire d'évolution et le mur du gymnase ne sont pas suffisantes pour la pratique, le sol est abîmé.

- Les espaces de rangement : selon les clubs, les gymnases manquent d'espaces de rangement. Lors de nos visites, nous nous sommes rendu compte que les espaces de rangement étaient présents en nombre suffisant mais le problème est leur sécurisation. En effet, pour la plupart, ils ne ferment plus à clé et les clubs ne peuvent donc pas laisser de matériel dans les gymnases.

- L'infrastructure : comme nous l'avons vu précédemment, les gymnases sont vieux et l'état de certaines structures est déplorable. Pour certaines, les toits sont en très mauvais état et des fuites apparaissent ce qui rend la pratique impossible et de surcroît, abîme le sol. Un point très important à prendre en compte est la présence d'amiante dans certaines structures, celles-ci devront être détruites pour ne pas poser de problèmes de santé aux utilisateurs. Enfin l'orientation plein sud de certains gymnases et des matériaux mal choisis entraînent un effet de serre. A contrario, l'hiver peut être rude et rend la pratique des enfants impossible à cause du froid et des chauffages qui ne fonctionnent pas.

- Des gymnases dégradés : les intrusions de personnes sont courantes et entraînent des problèmes de sécurité en cas d'incidents, de vols et de dégradations des locaux. C'est ainsi que quatre gymnases ont brûlés. Les réparations permettent seulement de combler la dégradation mais ne renforcent pas la sécurité. Lors de notre visite du gymnase Mont Rose, le gardien et le chef de secteur ont tenu à nous montrer comment était réparées les vitres cassées. De simples planches en bois servent à remplacer provisoirement les vitres manquantes. Ce n'est qu'ultérieurement qu'un rapport est adressé à la mairie de secteur pour des réparations plus importantes et une mise en sécurité du lieu (grille devant les fenêtres par exemple). Nous aborderons le thème de la sécurité des accès aux gymnases dans la partie 5.1.4 « des solutions nouvelles voir novatrices ».

3.4 La répartition par rapport à la population :

La carte suivante p.25 « Répartition des gymnases par rapport à la population » illustre le nombre de gymnases implantés sur un territoire pour 100 000 habitants. Différents niveaux d'analyse peuvent être interprétés.

Tout d'abord nous notons une absence totale de gymnases dans les 1^{er}, 2^{ème} et 5^{ème} arrondissements qui sont identifiés comme les arrondissements du centre ville. Ce constat est plutôt fâcheux car comme l'illustre la carte précédente p.21 « Situation géographique et taux d'occupation des gymnases par rapport au réseau de transport en commun », c'est le territoire qui est le plus accessible en transports en commun. Ce manque rend préjudice à 110 750 habitants qui n'ont pas de lieux de pratique à proximité de leur lieu d'habitation. Cette donnée est à modérer car nous ne connaissons pas le nombre de sportifs utilisateurs de gymnases dans ces arrondissements. Nous développerons les différents projets d'aménagement urbain et notamment en centre ville dans la partie 5.1.3 « Le besoin de nouveaux gymnases »).

Ensuite, avec 89 000 habitants, le 13^{ème} arrondissement est le plus peuplé de Marseille mais la part de gymnases y est la plus faible de la ville. Nous estimerons les possibilités de créations de gymnases dans la partie 5.1.1.1 « Les gymnases municipaux » à travers la carte p.52 « Différents niveaux d'intervention ».

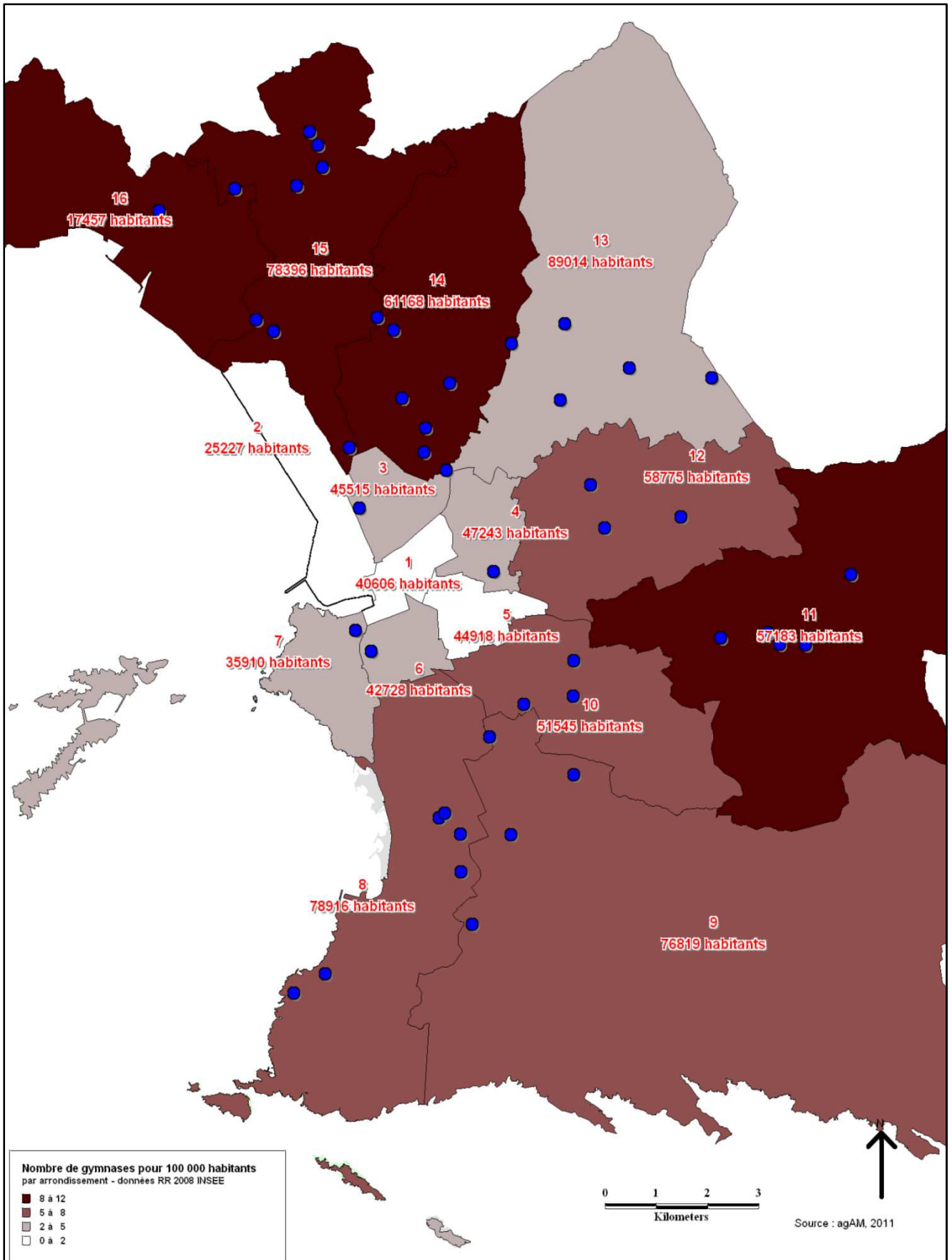
Le secteur sud (8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} arrondissement) est plutôt bien loti par rapport au reste du territoire puisque nous comptons entre 5 et 8 gymnases pour 100 000 habitants. Actuellement, ces chiffres ne reflètent pas la situation réelle du territoire. En effet, trois gymnases sont inutilisables car ils ont brûlés et nous verrons ultérieurement que, selon les fédérations, la demande y est très importante car beaucoup de club y sont implantés.

Pour terminer, les 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements sont bien lotis par rapport au reste du territoire mais l'utilisation des gymnases est rendu difficile. En effet, ce sont des territoires « CUCS » (cf. carte p.68 « Territoire des CUCS ») qui, sans vouloir faire de stigmatisation, posent des problèmes de sécurité. De plus, leur accessibilité est difficile pour les clubs situés dans les quartiers sud, qui ont un besoin de lieux de pratique, à cause du manque de cohérence des transports en commun.

Tableau récapitulatif du nombre de gymnases par arrondissement pour 100 000 habitants.

Arrondissement	13201	13202	13203	13204	13205	13206	13207	13208	13209	13210	13211	13212	13213	13214	13215	13216	total
Salles multisports	0	0	1	1	0	1	1	6	4	3	4	3	5	7	8	2	46
Population	40 606	25 227	45 515	47 243	44 918	42 728	35 910	78 916	76 819	51 545	57 183	58 775	89 014	61 168	78 396	17 457	851 420

Répartition des gymnases par rapport à la population



3.5 La prise en compte des gymnases scolaires

Il ne s'agit pas, ici, d'analyser l'état des gymnases scolaires mais uniquement leur utilisation. En effet, le retour des comités départementaux reflète une volonté d'utiliser davantage les gymnases scolaires. Ils sont souvent en très bon état, mais seule une convention entre l'association et le chef d'établissement permet cette utilisation. L'un des problèmes majeurs est la responsabilité engagée de ce dernier qui rend parfois difficile l'obtention d'une autorisation. En plus de la responsabilité, c'est le problème de l'accessibilité qui est soulevé. Certains gymnases ne sont pas équipés d'un accès extérieur et l'entrée se fait uniquement par l'établissement scolaire.

3.6 Un constat peu flatteur pour Marseille

Différents points ont été abordés dans l'analyse de l'offre en gymnases mais très peu sont positifs. En effet, que ce soit au niveau des transports, de l'accessibilité aux personnes handicapées, de la sécurité, de l'aménagement extérieur des sites, de l'aménagement intérieur des gymnases, de leur état général ou de leur situation géographique, aucun gymnase n'arrive à remplir tous les critères qui feraient de lui un gymnase modèle.

Quelles sont les raisons d'un tel « bric-à-brac » ?

Nous pouvons commencer nos explications par des dégradations perpétuelles qui plombent le budget de la ville. Le coût annuel des réparations est estimé par Richard Miron, adjoint aux sports, à 2 millions d'euros par an (La Provence – 17/12/2010 – « l'adjoint aux sports dresse le bilan de ses deux premières années de mandat »), ce qui représente le budget d'un gymnase de base neuf. Ce gouffre budgétaire est une contrainte majeure dans les éventuelles possibilités de construction de gymnase. Le problème est que la ville n'agit pas en conséquence, elle se contente de financer les réparations alors que des projets simples de prise en compte de la population et notamment dans certains quartiers sensibles permettraient de réduire ces incidents. Il est important d'impliquer la population dans la vie de quartier et dans les équipements qui le compose. Nous développerons ce thème, de façon plus approfondie, dans la partie 5.1.4 « Des solutions nouvelles voire novatrices ».

Ces intrusions et dégradations induisent également la question du rôle du gardien qui implique un coût financier important. Il faut savoir que les gymnases qui ont brûlé n'étaient pas « équipés » d'agent logé. Cependant, la présence des gardiens ne dissuade pas toujours les intrusions et dégradations. Quel est la marche de manœuvre du gardien en cas d'intrusion ? Quelles sont ces compétences pour agir ? La réponse ne nous à pas clairement été donnée mais selon les « ont dit » et les « paroles induites » des chefs de secteurs, les gardiens sont souvent rattachés à un gymnase pour leur venir en aide socialement et pour leur proposer un travail (ancien sportifs). La professionnalisation du métier n'existe pas, afin de leur venir en aide, un médiateur est missionné pour leur apprendre à gérer les conflits lorsqu'ils le souhaitent. La mission du gardien est clairement identifiée comme une gestion de l'équipement pendant les horaires d'ouverture. En soirée, la nuit, il n'a aucun pouvoir pour agir contre les intrusions et il peut en ressortir de sa sécurité de ne pas agir. Leur rôle est très délicat face aux conflits, notamment pour les femmes. Que peuvent-ils faire face à plusieurs individus qui ont en tête la volonté de dégrader l'équipement ? À part une professionnalisation du métier et surtout des moyens matériels pour prévenir les forces de l'ordre, nous n'avons pas connaissance de solutions idéales.

Secondement, nous pouvons critiquer la lenteur administrative sur deux points. Tout d'abord, il y a un manque de prise en compte de la gravité des dégradations. Elles sont minimisées et les délais de réhabilitation favorisent d'autres dégradations, facilitées par des entrées, des portes, des issues de secours ou des vitres non réparées. La double gestion mairie de secteur / mairie centrale est un problème majeurs dans la mise en place des réparations.

Ensuite, la réglementation ministérielle impose certains aménagements. Comme nous l'avons vu dans la partie 3.3.2 « Aspects qualitatifs Une contrainte réglementaire à prendre en compte : les personnes en situation de handicap » sur l'accessibilité des personnes handicapées, Marseille se situe en avant dernière place du baromètre APF. Le diagnostic est identique dans les gymnases municipaux puisque selon nos informations, le diagnostic qui devait être terminé au 1^{er} janvier 2010, pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public, n'est toujours pas établis. C'est un nouveau retard qui se profile à l'horizon pour les gymnases marseillais et de surcroît des coûts supplémentaires puisque les collectivités qui ne respectent pas ces dates se verront infliger des amendes.

Puis, en ce qui concerne les transports en commun, l'accessibilité aux gymnases est limitée car les choix politiques lors de la construction du tramway, ont été concentrés sur une requalification de centre ville et non sur un réseau de transports en commun complet sur la ville.

Concernant les personnes handicapées, leur accès aux gymnases est limité sur le site a proprement parlé, mais c'est également toute la chaîne de déplacement qui est remise en cause. En effet, seulement deux stations de tramway sont accessibles aux personnes handicapées et ne parlons pas des lignes de bus et de métros dont les configurations ne permettent d'accès.

En termes de sport, nous pouvons alors nous poser la question de la pertinence de la politique de la ville. Actuellement, ce sont les gymnases les moins utilisés qui sont les mieux entretenus et loués à des prix inaccessibles pour les clubs. Selon le rapport du conseil municipal du 15/12/2008 concernant la politique sportive de la ville de Marseille, la volonté politique est de permettre aux associations de se développer dans les meilleures conditions possibles. Pour cela, il était déjà prévu une rénovation de l'existant, et la création d'une salle pouvant accueillir des événements d'envergure nationale et internationale. Aujourd'hui, le développement des sports de salles est toujours impossible. Ce qui est alarmant pour la seconde ville de France c'est qu'elle n'a aucune équipe de sport en salle qui se distingue dans le haut niveau. Le temps où l'équipe de handball de l'OM-Vitrolles fut sacrée championne de France et évoluait en première division est révolu, c'était en 1984. Différentes causes sont identifiées comme un frein au développement des sports de salles au haut niveau. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà exprimé, l'état actuel des gymnases ne permet pas une pratique optimale. Ensuite, les clubs qui sont identifiés comme pouvant évoluer au plus haut niveau n'ont pas de gymnase « référence » et ne peuvent donc pas fidéliser leur supporter et ne peuvent pas offrir de visibilité à d'éventuels partenaires financiers privés par de l'affichage publicitaire. Cet aspect financier est une contrainte identifiée pour faire venir des sportifs de haut niveau et permettre aux clubs d'évoluer. De plus, concernant la formation des jeunes, elle n'est pas possible à Marseille. Que ce soit la formation des sportifs ou des jeunes qui souhaitent se diriger vers l'arbitrage ou l'encadrement, les équipements actuels ne permettent pas la possibilité de proposer ces formations. Aujourd'hui, elles se déroulent sur Aix-en-Provence ou Istres car les équipements sportifs et d'hébergement sont adaptés.

Marseille accumule du retard et notamment dans la construction d'équipements nouvelles générations. Seconde ville de France au rayonnement Européen, Marseille doit se positionner pour accueillir des événements d'envergure nationale et internationale. Seul le stade Vélodrome et le Cercle des Nageurs de Marseille permet d'accueillir ces événements. Les sports de salles doivent impérativement être pris en compte pour contribuer au rayonnement de Marseille sur la scène internationale tant au niveau de l'accueil des compétitions que de la pratique des Marseillais. Le projet d'une Arena, qui est une volonté de l'adjoint aux sports,

pourra t-il voir le jour à Marseille ? Pour terminer, notons que le cas des gymnases n'est pas isolé, les piscines et les stades, qui ont fait l'objet d'études préalables par l'agAM, sont également dans des situations préoccupantes tant au niveau quantitatif que qualitatif.

4 L'OFFRE SATISFAIT-ELLE LA DEMANDE ?

Après avoir décrit les différents espaces de pratique dont disposent les clubs pour évoluer, il est nécessaire de prendre en compte leurs ressentis et leurs besoins. Pour cela, nous analyserons les entretiens passés avec les comités départementaux.

4.1 L'expression du ressenti des fédérations

Les objectifs de ces entretiens sont multiples, nous avons cherché à avoir des précisions sur différents points :

- Les besoins quantitatifs
 - Y a-t-il suffisamment de gymnases à Marseille ?
 - Dans quels secteurs des besoins de gymnases se font-ils ressentir ?
- Les besoins qualitatifs
 - Etat général des gymnases (les sols, l'éclairage, les vestiaires, les tribunes),
 - Les gymnases actuels répondent-ils aux ambitions des clubs ? (haut niveau).

Afin d'avoir une vision claire de chaque discipline et de leurs attentes par rapport aux équipements marseillais, nous avons établi des comptes rendus qui mettent en avant deux points : les caractéristiques des disciplines et leurs besoins. Nous avons également regroupé différentes disciplines en fonction de leurs caractéristiques communes et de leur mode de fonctionnement : sports de combats (karaté, boxe française, boxe anglaise, judo avec ses particularités) et escrime _ sports collectifs (volleyball, handball, basketball) et badminton _ handisport et sport adapté _ escalade _ gymnastique.

4.1.1 LES SPORTS DE COMBATS / ESCRIME

4.1.1.1 CARACTERISTIQUES DES SPORTS DE COMBATS / ESCRIME

Boxe française (950 licenciés), boxe anglaise (1500 licenciés), karaté (2000 licenciés) et judo (5000 licenciés), escrime (2455 licenciés dans les Bouches-du-Rhône).

La caractéristique principale des sports dits « pieds – poings » et de l'escrime est une pratique dans des lieux dédiés exclusivement à la pratique. Les clubs louent ou sont propriétaires de petites salles et les gymnases municipaux sont très rarement utilisés car ils ne sont pas spécialisés. Néanmoins, pour l'organisation de compétitions, de galas ou de formations, les gymnases Vallier, Lamartine et le palais des sports, sont loués aux comités départementaux. Pour la Boxe Française, la Capelette et Saint André Barnier sont utilisées ainsi que la salle Susini (spécifique boxe composée de trois rings, de sacs accrochés, d'un espace d'accueil et d'espaces d'échauffement) qui est mise à disposition gratuitement par la mairie de secteur des 13-14^{ème} arrondissements. Pour la pratique de la boxe, il y a également, le gymnase de la Corderie (corderie deux salles) et le gymnase Saint Barthélémy Busserine (une salle). Les salles utilisées pour ce type de sport sont des petites salles, avec 200m², la pratique peut s'organiser de manière efficiente. Chaque fédération a évoqué une présence sur l'ensemble du territoire et la structuration actuelle des sports de combats à Marseille semble répondre aux besoins de ces sports.

Un besoin affirmé de très grande proximité :

Les clubs de karaté, boxe française, boxe anglaise ont un très fort aspect social et éducatif avec une implantation intéressante dans certains quartiers difficiles de Marseille. Ces sports regroupent toutes les catégories socio-professionnelles avec une particularité sur la boxe anglaise et une forte pénétration de la communauté maghrébine. Les jeunes de ces quartiers s'identifient à cette pratique qui développe le dépassement de soi, le respect de l'adversaire et du lieu de pratique. Les clubs favorisent l'accès par une ouverture généreuse pour les personnes qui sont en difficulté et le lien entre l'entraîneur et les pratiquants est très fort.

Un système qui n'empêche pas l'éclosion des sportifs au plus haut niveau :

Chaque club est indépendant et s'organise comme il le souhaite que ce soit au niveau de la tarification ou des horaires d'entraînement. Le manque d'uniformisation du mode de fonctionnement de l'ensemble des clubs pourrait faire penser à une organisation archaïque et qui ne fonctionne pas mais les résultats prouvent le contraire. En effet, il est fréquent de voir les marseillais évoluer dans les championnats internationaux.

Concernant le judo, il n'y a que les dojos de Jean Bouin et de Bougainville (dojo régional Judo) qui permettent la pratique de ce sport à Marseille alors qu'avec 13 000 licenciés, le comité départemental des Bouches-du-Rhône se classe à la première place au niveau national. Vallier, Lamartine et le Palais des sports permettent l'organisation des galas et des compétitions. Pour le moment, les clubs trouvent refuge dans des équipements d'animation de proximité (Maison de quartier, Maison pour tous,...) mais l'utilisation d'équipements partagés (gymnases scolaires, salles de MPT,...) pose la question de l'hygiène des tatamis.

La pratique de l'escrime à Marseille se fait en dehors des gymnases municipaux (sauf utilisation ponctuelle). Le principal club de Marseille (Marseille Escrime Club) développe son activité dans une salle qu'il loue 22 000 euros à l'année. En dehors de cette salle, l'activité se développe sur quelques gymnases scolaires et des équipements sociaux pour tous (maison pour tous et centre d'animation). L'organisation des compétitions à Marseille se fait au Palais des sports ou au gymnase Raymond Teisseire sur des pistes appartenant à la mairie qu'il faut installer. Il y a une volonté de la part de la fédération de développer le "fitness escrime". Cinq populations sont présentes dans le club : éveil escrime, pupilles/benjamins, ados loisir, loisir adultes, compétition minime/senior. Pour un créneau, il est possible d'accueillir 30 personnes au maximum. Il y a dix pistes et il est possible de faire pratiquer trois personnes par piste. Le projet pour développer l'escrime handisport verra le jour en septembre 2011. Il faut noter que deux types d'escrime handisport existent :

- le fauteuil
- les mal et non voyants qui demandent des installations particulières qui ne seront pas mises en place au Marseille Escrime Club.

Le projet de l'escrime doit être mis en avant car il intègre totalement la loi sur l'accessibilité aux personnes handicapées qui prévoit notamment l'égalité de droit et d'accès à tous.

4.1.1.2 BESOINS DES SPORTS DE COMBATS

Le judo : pour développer son activité et affirmer Marseille comme l'une des places fortes du judo français, (65 clubs et 5 000 licenciés), la ligue régionale et le comité départemental de judo souhaiteraient implanter un centre départemental d'entraînement. De plus, la création de 4 à 5 petits dojos (de proximité) sur Marseille serait un plus (300 m²) pour couvrir l'ensemble du territoire et répondre à la demande. Caractéristiques techniques : pour un dojo comprenant un espace d'accueil, quatre vestiaires, deux aires d'évolution, il faut compter environ 330 m². (2x100 m² pour les aires de combat + 30 m² de déambulation, 4x20m² pour les vestiaires, 20m² pour l'espace d'accueil).

Pour la pratique de la **boxe anglaise**, une salle doit être équipée d'un ring de 4x6m, d'un espace pour l'échauffement, de vestiaires, d'équipements spécifiques : gants, casques, sacs... Une salle de 100m² est suffisante. La pratique de la boxe se satisfait de l'offre en salle actuelle. Dans l'hypothèse d'une salle réservée à la pratique de la boxe à Marseille : un tel équipement permettrait l'organisation de championnats ou d'événementiels (gala). Toutefois, une telle salle n'est pas viable tout le long de l'année. Le partage avec d'autres disciplines (boxe française,...) est culturellement difficilement envisageable et la gestion quotidienne serait difficile.

Pour la pratique de la **Savate Boxe Française**, l'aire d'activité sera différente selon le nombre de licenciés, mais sa pratique ne nécessite pas une aire d'évolution importante. En effet, une enceinte (ring) est homologuée au niveau olympique pour la compétition lorsque sa taille est de 6x6m soit 36m². Il faut tout de même prendre en compte l'espace d'accueil et l'espace d'échauffement autour de l'enceinte avec des sacs suspendus. Une salle de 70m² est donc suffisante. Il est également important de noter qu'une enceinte peut se plier sur elle-même et sa taille sera alors de 6mx50cm. De part son adaptabilité au niveau du sol (tout sauf un tatami de judo) et une aire d'activités peu conséquente, la boxe française pourra tout à fait s'intégrer dans les modules d'un projet de compacité et de mixité d'équipement sportif. Actuellement à Marseille, la demande se situe dans les quartiers nord où les infrastructures manquent. En effet, deux anciens champions veulent monter un nouveau club mais ils ne trouvent pas de locaux. La création d'un deuxième club dans les quartiers nord permettrait de répondre à une demande des jeunes. Pour la création d'un club, trois créneaux de deux heures par semaine suffiraient pour débiter.

Pour la pratique du **karaté**, une salle est composée d'un tatami, de vestiaires, d'espaces de rangements et est contrôlée par la direction régionale de la jeunesse et des sports. Dans le cadre d'une proposition de structure dédiée au karaté, elle pourrait totalement s'intégrer dans un complexe dédié aux sports de combats. Dans l'idéal, avoir un pôle France à Marseille permettrait de former et entraîner les sportifs de haut niveau.

Pour une pratique optimale, une salle d'**escrime** serait équipée de :

- 10 pistes de 18 mètres de long et de 1,5 mètre de large (+ 2 mètres entre les pistes),
- une tribune pour accueillir les spectateurs et les parents,
- quatre mètres de hauteur,
- des vestiaires avec des douches,
- un espace accueil pour les parents et pour se retrouver après l'entraînement,
- un bureau et un espace atelier pour la réparation du matériel,
- un parking d'environ 10 places.

Dans le cadre d'un gymnase compact, le club d'escrime pourrait tout à fait s'installer dans une partie du gymnase avec une salle dédiée à l'escrime.

4.1.2 LES SPORTS COLLECTIFS / BADMINTON

4.1.2.1 CARACTERISTIQUES DES SPORTS COLLECTIFS / BADMINTON

Le choix de regrouper les sports collectifs et le badminton se justifie par l'utilisation des mêmes gymnases.

Volley (400 licenciés) _ basket (2500 licenciés) _ Handball (1300 licenciés) _ badminton (520 licenciés).

- Moins de licenciés mais un besoin de structures adaptées,
- Ce sont les premiers utilisateurs hors scolaires des gymnases marseillais,
- Des sports où la pratique féminine est significative,

- Une couverture géographique hétérogène avec une concentration des clubs dans le secteur sud (volley, hand, badminton).

Handball : L'importance des gymnases de proximités est soulignée avec un souhait d'utiliser les gymnases des collèges et des lycées qui sont propices à la pratique du handball, notamment pour les jeunes. Actuellement des conventions sont passées entre les associations et les chefs d'établissements.

Un créneau de 1h30 peut s'organiser de différentes façons selon le public utilisateur :

- Mini hand : trois terrains, jusqu'à 30 enfants.
- Pour les équipes qui font de la compétition, selon le niveau, il faut un terrain pour une équipe (15 joueurs). Actuellement, sur certains créneaux, il y a deux équipes par terrain.

Basket : Avec 19 clubs, le basket est présent partout dans Marseille. Sur un créneau de 1h30, deux équipes maximum peuvent se partager le terrain. Ceci est valable pour les jeunes et amateurs. Pour les équipes en élite et championnat de France, le nombre d'entraînement est supérieur et le terrain ne peut pas être partagé. De plus, les entraînements mixtes n'existent pas, il faut séparer les garçons et les filles. Aujourd'hui, le comité ne peut pas apporter de réponses concernant les créneaux ce qui entraîne des conflits avec les clubs qui sont demandeurs.

Accompagner et développer la pratique sur les terrains extérieurs :

L'un des projets du comité départemental est d'exploiter et développer le potentiel de pratique libre type « playground » en rattachant Marseille au projet de la fédération internationale de Basket de lancer une opération « sur le trottoir » (type 3x3) où des compétitions seront organisées avec un classement individuel pour les joueurs (type tennis). Le Comité 13 pourrait associer des clubs à la démarche et proposer des formations pour « des entraîneurs de basket en liberté » (avec possibilité d'obtenir un diplôme fédéral). Ce projet prend en compte l'aspiration de certains jeunes « des quartiers » à jouer quand ils veulent, où ils veulent et qui sont réfractaires au « monde fédéral ». Au gymnase Saint Gabriel la Marine, que le gardien laisse ouvert pour éviter les dégradations, des tournois improvisés s'organisent. Les tournois sont réputés, les joueurs viennent de loin alors que ce n'est qu'un tournoi informel. Les joueurs sont respectueux les uns envers les autres, les équipes jouent chacune leur tour sans contestation. Ce site remplace le site de Vallier (plateaux transformés en parking RTM, sans relocalisation).

Volleyball : Le baby volley commence à partir de trois ans avec des exercices de coordination. A partir de six ans, les enfants prennent contact avec le terrain, ils apprennent à accepter la présence de l'autre et à manipuler les ballons. Le CD 13 est moteur au niveau national concernant le « volley pitchoune » avec la mise en place d'exercices spécifiques pour les 3 – 6 ans. Ce programme est en place depuis 8 ans et il fonctionne vraiment depuis 4 ans. Au sein du comité, il y a 99 « baby » et 83 pupilles. Pour les catégories d'âge supérieur, les entraînements peuvent s'organiser dans le sens de la longueur ce qui permet d'installer trois terrains dans une salle de taille standard. En revanche, pour les compétitions, un seul terrain est installé dans le sens de la largeur et ne permet pas la multiplication des pratiques.

Badminton : Le nombre de licenciés dans les Bouches-du-Rhône augmente mais il diminue à Marseillais. La demande est très forte mais les clubs ne peuvent pas accepter tout le monde par manque de place. L'âge minimum requis pour la pratique du badminton est entre 5 et 6 ans. Les autres catégories sont représentées de façon hétérogène, en effet pour une pratique de loisirs, tous les âges sont représentés. Il faut noter que le badminton est l'un des rares sports à pouvoir être complètement mixte, notamment en compétitions lors desquelles des joueurs viennent exclusivement pour des rencontres mixtes. Concernant l'occupation des créneaux, différents types d'entraînement sont à prendre en compte mais il faut noter qu'un créneau de badminton permet d'accueillir plus de pratiquants que les autres sports de salle.

- Pour faire un entraînement de compétition de qualité, un joueur pour un entraîneur est idéal,
- Des espaces d'entraînements « collectifs » avec 2 à 4 pratiquants par terrain restent confortables mais le système est différent, il faut faire des rotations et le temps de jeux est mathématiquement moins important.

Idéalement, le comité souhaite une pratique disséminée sur l'ensemble de la ville et plus de créneaux. Certes, actuellement la situation géographique des gymnases utilisés par le badminton montre une dispersion « aux quatre coins » de Marseille mais celle-ci est justement trop excentrée du centre ville et les gymnases sont mal desservis.

4.1.2.2 BESOINS DES SPORTS COLLECTIFS / BADMINTON

Un premier constat général :

Les équipements manquent cruellement de locaux de rangements fermés et sécurisés qui permettraient de laisser le matériel sur place. Les clubs doivent négocier l'utilisation des peu de locaux disponibles ou amener le matériel sur site lors de chaque entraînement et compétition.

Les sports de filet (badminton et volleyball) sont particulièrement impactés par ce problème. Pour ces deux disciplines, s'ajoute une mauvaise concertation sur l'utilisation des équipements entre le monde scolaire et le monde fédéral : une installation calibrée pour l'apprentissage scolaire n'est pas exploitable au niveau fédéral (qualité des filets, distances de sécurité entre chaque terrain, taille des terrains ...).

De manière générale, les fédérations regrettent le peu de concertation quant à la conception et à l'aménagement des équipements entre les utilisateurs / le maître d'ouvrage. Le badminton cite l'exemple du tracé des terrains sur le gymnase Raymond Teisseire. L'agent de développement du comité a dû être sur place pour vérifier que tout était fait en conformité avec la réglementation fédérale à juste cause car le traçage prévu n'était pas conforme aux normes. Les fédérations soulignent toutes qu'un gymnase est avant tout un équipement fonctionnel devant répondre à des normes liées aux pratiques.

Le manque de convivialité des gymnases :

Les fédérations font toutes le constat de gymnases froids, impersonnels et manquant d'espaces d'accueil et de convivialité. Ces espaces permettant la réception et la déambulation du public et des pratiquants sont aussi nécessaires pour développer la convivialité à l'intérieur des clubs et lors des matches. Offrir « un coup à boire » à ses adversaires, organiser des goûters pour les plus petits, permettre aux parents d'assister dans des conditions confortables aux entraînements et aux matches, permettre aux clubs de disposer d'une salle de réunion, tout cela n'est pas possible à Marseille.

Les fédérations regrettent aussi le « nomadisme » qui est imposé aux clubs. Le manque de lien entre les clubs et les gymnases est pointé comme un problème de développement de l'activité. Les clubs ont du mal à fidéliser leurs adhérents. La possibilité de signer des conventions d'utilisation des locaux est soulignée par le comité de handball.

Le manque de créneaux :

Toutes les fédérations mettent en avant le manque de créneaux. Le basket souligne qu'il ne lui est possible de distribuer qu'un seul créneau par équipe (ce qui est préjudiciable pour les équipes du SMUC qui évoluent en niveau national). Le handball met en avant la pratique du chevauchement de créneaux : pendant qu'une équipe finit l'entraînement, l'équipe utilisant les créneaux suivants s'échauffe dans les tribunes ou à l'extérieur.

Toutes les fédérations soulignent toutefois qu'une bonne entente permet de rétrocéder des créneaux aux autres. Le volleyball a plusieurs fois fait cadeau de créneaux non utilisés à la fédération de basket. Il convient donc de bien établir les besoins en termes de créneaux horaires à partir du nombre d'équipe.

Des gymnases « spécialisés » :

Tous les gymnases Marseillais ne permettent pas la pratique de tous les sports de salles. Les contraintes de superficie de l'aire de jeu (handball) ou de hauteur sous plafond (volley, badminton) conditionnent l'utilisation des installations par les sports. Ces contraintes sont surtout vraies pour la pratique en compétition.

Le constat général de toutes les fédérations est le manque d'équipement et l'état souvent vétuste des équipements existants. Ces deux problématiques entraînent souvent une difficulté à pratiquer les sports de manière confortable. Les fédérations pointent du doigt le manque de créneaux disponibles pour développer l'activité.

Actuellement, les clubs ne sont pas en capacité d'accueillir tous les pratiquants qu'ils souhaitent. On estime à 1000 le nombre de personnes ne pouvant pratiquer leur sport dans un club Marseillais (la moitié de ces refus concerne le basketball).

Un constat par discipline :

Handball : Pour la compétition, la taille minimum des terrains doit être de 20x40m. Les gymnases réglementaires sont : Lamartine, Bois Luzy, Caillols, Pont de Vivaux, Ruffi (mais il est mal adapté notamment au niveau des gradins) et Vallons des Tuves. Il y a une absence de gymnase dans les arrondissements 1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème} et un manque dans les 8^{ème} – 9^{ème} – 10^{ème} – 11^{ème} – 12^{ème} arrondissements alors que de nombreux clubs y sont présents. L'importance des

gymnases de proximité est soulignée avec un souhait d'utiliser les gymnases des collèges et des lycées qui sont propices à la pratique du handball. Actuellement des conventions sont passées entre les associations et les chefs d'établissements.

Basket : Le Comité 13 identifie un besoin avant tout pour des petites salles homologuées au minimum, pas nécessairement équipées de tribunes. Un terrain de 26x14m, 4 vestiaires (exemple du gymnase Frédéric Mistral) et un espace rangements de 30 m² sont suffisants (pour les panneaux du mini basket qui prennent de la place ainsi que les ballons, les plots, une petite table d'arbitrage). A Marseille il faudrait des petits gymnases de proximité pour permettre aux jeunes de s'entraîner. Pour la pratique actuelle, en entraînement, des gymnases simples avec des panneaux latéraux suffisent pour les jeunes et les seniors. Le comité de basket souligne la mauvaise implantation des panneaux fixés à 2m03 sans la possibilité de les mettre à la bonne hauteur pour les plus jeunes. Il met également en avant le besoin d'un gymnase orienté basket : gymnase aménagé pour la pratique du basket et dont l'occupation prioritaire irait au Basket Ball. Un tel équipement permettrait de développer des animations, des opérations promotionnelles et d'abriter le siège du Comité 13. Ruffi par exemple pourrait servir pour les détectations, les stages de perfectionnement, les formations pour les dirigeants et les arbitres.

Un besoin d'ancrage des clubs dans les équipements :

Le « nomadisme » est un frein à la fidélisation des adhérents aux clubs. Peu de clubs disposent d'un gymnase « référent ». Les matchs « à domicile » peuvent se jouer dans 3 ou 4 gymnases différents. La dispersion de la pratique ne permet pas une identification au club.

Un gymnase pour le haut niveau à Marseille :

L'offre qualitative est suffisante pour le niveau actuel des clubs Marseillais. Le SMUC évolue en N2 chez les garçons et N1 chez les filles. Néanmoins, en cas de montée en division supérieure, seul le palais des sports permettrait d'accueillir les matchs.

Les secteurs où le besoin de gymnases se fait sentir sont le Centre Ville (pas de gymnase comme le montre la carte p.25 «Répartition des gymnases par rapport à la population») et le Sud où il y a beaucoup de clubs.

Volley : Pour une bonne pratique du volley, il suffit d'avoir un bon éclairage, une surface de jeu propre et du chauffage surtout pour les plus petits. Au niveau du revêtement, le taraflex est parfait. Le parquet peut également convenir s'il est de bonne qualité.

La gestion des équipements relatifs au volleyball laisse à désirer :

Poteaux manquants ou dégradés, filets calibrés pour la pratique scolaire mais inutilisables en compétition, traçages aberrants (poteau contre un mur qui ne laisse pas suffisamment de recul pour la sécurité et la pratique),... ces éléments sont autant de freins à une pratique fluide et une bonne utilisation des créneaux. Les conditions d'utilisation peuvent être rudes (absence de chauffage, lumière déficiente, sols mal adaptés, vestiaires vétustes,...).

En termes de créneaux, le volleyball manque de disponibilités dans le secteur Sud. Il faut pouvoir adapter les créneaux à la demande et une bonne coopération entre fédérations (échange ou cession de créneaux) permettrait une gestion optimale des gymnases. Une adaptation technique des gymnases permettrait de densifier les créneaux du volleyball en mettant trois terrains dans le sens de la longueur.

Badminton : Aucun gymnase ne respecte les normes de sécurité de base au niveau des traçages pour les compétitions nationales. Il faut au minimum neuf mètres sous plafond, des distances règlementées entre les terrains et assez de recul par rapport au mur du gymnase. Le traçage a été réalisé sur le gymnase Teisseire en partenariat avec le comité qui a voulu y participer par précaution et à juste valeur car les préconisations effectuées au préalable n'avaient pas été respectées. Ce contre temps rectifié à temps montre à nouveau que les maîtres d'ouvrage n'écoutent pas assez les personnes concernées par l'utilisation des équipements. Le traçage de neuf terrains permettra aux pratiquants d'avoir de bonnes conditions de pratique et le comité pourra organiser des compétitions de niveau national. Le comité souhaite deux ou trois gymnases équipés badminton mais la demande est partout à Marseille et ne peut être satisfaite.

4.1.3 LA GYMNASTIQUE

4.1.3.1 CARACTERISTIQUES DE LA GYMNASTIQUE

Il y a cinq clubs sur Marseille pour environ 1400 licenciés. La pratique de la gymnastique nécessite un gymnase dédié à ce sport. C'est un sport très exigeant en termes d'entraînement (trois heures minimum d'entraînement par semaine pour arriver à maîtriser la pratique).

L'une des particularités de la gymnastique est de se décliner en différentes disciplines nécessitant chacune des équipements spécifiques (gym au sol, agrès garçons, agrès filles, trampoline, Gymnastique Rythmique et Sportive...). Pour la gym au sol et la GRS, l'emprise au sol d'un praticable est de 14x14m ce qui représente 196 m².

Une pratique qui s'organise surtout dans le sud de Marseille, la gymnastique bénéficie de gymnases entièrement dédiés à la pratique de ce sport :

- Vallon des Pins
- Dragon
- Montredon Verrerie
- Sainte Anne.

A ces quatre gymnases municipaux, il convient d'ajouter les gymnases scolaires de Saint Giniiez et des Sabliers. Au total, la gymnastique bénéficie de 6 équipements dédiés. Montredon Verrerie et Sabliers ont été incendiés et sont inutilisables. Depuis l'incendie de Verrerie, le COSEC de la Capelette a été entièrement dédié à gymnastique.

Le pôle France :

La présence du pôle France a longtemps eu peu d'incidence sur la gymnastique Marseillaise. Depuis peu, une plus grande implication du comité régional et du comité départemental a permis d'améliorer la détection et la formation chez les gymnastes marseillais. L'objectif est que des gymnastes marseillais intègrent le pôle France.

L'événementiel : un secteur en développement

La fédération française de gymnastique s'inscrit dans des événements d'envergure européenne qui dépassent le cadre de la compétition : Golden Age (sur une ville, une semaine

d'organisée pour les seniors européens) « Eurogym » (4 à 6000 jeunes européens organisent des spectacles gymniques dans les rues) - « La Gymnaestrada » (version mondiale « d'Eurogym »).

Ce type d'événements pourrait être envisagé en lien avec Marseille 2013. Mais se pose alors la question des structures d'accueil et d'hébergement à Marseille comme nous l'avons développé dans la partie 3.6 « un constat peu flatteur pour Marseille ».

L'ouverture de la gymnastique vers de nouveaux publics :

- utilisation de la fosse pour les sports de glisses (entraînement pour des figures à risques)
- création de créneaux maman et baby gym.

Cette diversification des publics pose la question de gymnases adaptés. (L'activité baby/maman nécessite de prévoir des espaces d'accueil dédiés (garderie) et renforce le besoin d'avoir des gymnases plus conviviaux que ceux existant aujourd'hui.)

4.1.3.2 BESOINS DE LA GYMNASTIQUE

La gymnastique peut très bien se développer sur l'existant. Par existant, nous entendons la reconstruction de Montredon Verrerie et Sablier.

Deux types d'équipements sont à envisager :

- Conforter les grosses structures (Montredon Verrerie et Capelette),
- Développer les petites salles, orientées initiation (gym au sol) dans les quartiers nord et les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Les besoins gymnases par gymnases :

Montredon Verrerie : baby gym, initiation masculine et féminine, Gymnastique Rythmique et Sportive de compétitions. La reconstruction de Montredon Verrerie doit intégrer une

hauteur sous plafond suffisante pour la pratique de la Gymnastique rythmique aujourd'hui absente à Marseille.

Le gymnase des Sablier est également à reconstruire : orientation gymnastique féminine : aérobic et gymnastique artistique féminine (agrès) + trampoline. La reconstruction du gymnase doit intégrer une piste d'élan de 25m de long pour le dumbbling.

Capelette : le souhait du comité départemental est de développer l'initiation masculine et la gymnastique artistique masculine (agrès).

Dragon et Vallons des pins, maintien des pratiques actuelles.

4.1.4 L'ESCALADE

4.1.4.1 CARACTERISTIQUES DE L'ESCALADE

Le CD 13 dispose d'un lieu de pratique à St Anne, « la boîte à grimpe ». Il y a un mur extérieur et une salle de bloc.

Les équipements Marseillais :

- Lycée Thiers : SAE, SAE bloc.
 - o Association grimpeurs et randonneurs
- Salle grimper Marseille : type SAE bloc
 - o As grimpez
- Ecole de la deuxième chance
- Lycée professionnel Colbert
- Lycée st Charles
- La boîte à grimpe : type de structure SAE avec point d'ancrage, H 12m, L : 14m A : 6m. Club utilisant cette structure :
 - o Cd Bouches-du-Rhône
 - o SMUC escalade

- C.A.F Calanques Marseille Cassis
- Bureau des moniteurs des calanques

Deux grands clubs à Marseille de plus de 100 licenciés :

- SMUC escalade (ancien meilleur club de France)
- AS grimpez (meilleur club de France)

L'escalade prend une place de plus en plus importante au niveau du scolaire, elle a même remplacé le volley aux épreuves du CAPES.

Avec des options escalade chez les scolaires, ce sport prend de l'ampleur et le nombre de pratiquants augmente. A raison de trois fois deux heures par semaine de la seconde à la terminale, les élèves acquièrent un bon niveau ainsi qu'un diplôme d'initiateur mais leur progression est stoppée après le baccalauréat car il n'y a pas de place pour la pratique ou l'encadrement dans les salles marseillaises.

L'escalade est pratiquée par tout le monde : handi – élite – jeunes en difficulté.

Le coût d'un mur d'escalade de niveau national n'excède pas les 250 000 euros. Pour une structure de niveau départemental, 150 000 suffisent pour avoir un équipement de qualité.

La hauteur d'une SAE (structure artificielle d'escalade) est de 9m pour le niveau départemental et de 15m pour le niveau international. La taille du linéaire au sol est de 24m pour le niveau départemental et de 51m pour le niveau international. D'autres caractéristiques techniques viennent compléter les obligations que doivent comporter les SAE pour accueillir des compétitions de différents niveaux.

4.1.4.2 BESOINS DE L'ESCALADE

Un manque de structure se fait sentir sur Marseille alors que les clubs marseillais sont très bien représentés au niveau national : SMUC escalade (ancien meilleur club de France), AS grimpez (meilleur club de France).

L'idéal serait d'avoir une structure référence pour organiser des compétitions de niveau national puis deux ou trois structures plus petites de niveau départemental.

L'idée serait d'avoir un club résidant sur la structure pour la faire vivre et l'animer mais sans qu'il aie la main mise sur tous les créneaux. Il faut impérativement une ouverture aux autres clubs comme cela se fait dans la région Grenobloise. L'une des spécificités de l'escalade est la volonté de découvrir de nouveaux lieux et ne pas rester sur un même site qui rend la pratique monotone. De plus, la structure de niveau national peut s'intégrer dans un complexe réunissant d'autres disciplines : modèle de compacité.

Les quartiers nord et sud/est seraient propices à l'installation d'une salle d'escalade.

4.1.5 SPORT ADAPTE / HANDISPORT

4.1.5.1 CARACTERISTIQUES DU SPORT ADAPTE / HANDISPORT

Le sport adapté comprend sept clubs à Marseille et 820 licenciés. Le comité 13 représente 47% des licences de la ligue Paca sport adapté.

Handisport : 502 licenciés sur Marseille (cela représente 53% de licenciés du département). Il s'agit d'une fédération multisports.

Le sport adapté :

Ce sont uniquement des personnes déficientes intellectuellement et donc dépendantes des accompagnateurs. Elles sont âgées de 6 à 77 ans avec une majorité d'adultes (60% à partir de 18 ans). Les très jeunes ont un retard sur la motricité, ils restent donc dans les établissements d'accueil. Dans la loi, un accompagnateur suffit pour 12 personnes mais en réalité, il y a toujours deux accompagnateurs pour 7 personnes.

Le chef d'établissement spécialisé contacte directement les clubs handisports pour avoir des créneaux et proposer des activités aux membres de l'établissement. Parfois, ces clubs fonctionnent uniquement avec les établissements spécialisés. Dans la majorité des cas, les personnes sont dépendantes, elles sont donc prises en charge de l'établissement d'accueil au gymnase où se déroule la pratique (navette en mini bus). Certaines pratiques comme la gym douce se font directement dans l'établissement d'accueil.

Les activités :

Les sports les plus demandés sont le foot, le judo, le basket, la natation et les sports de pleine nature. Des partenariats existent avec les clubs car ils ont des créneaux. Il y a une volonté de la part des fédérations d'associer les valides et les handicapés pendant les séances. Si la cohabitation est difficile, le gymnase est divisé pour une pratique autonome.

Les activités se déroulent partout dans le département, quelques exemples sur Marseille :

- Judo à Bougainville (gymnase municipal)
- Tennis de table à la halle de sport à Luminy (gymnase de l'université)

Les handicaps vont du stade « handicapé lourd » aux personnes qui sont prêtes à rejoindre les championnats paralympiques.

Il y a environ 45 manifestations dans les Bouches-du-Rhône dont une dizaine sur Marseille.

Le handisport :

Dans certaines pratiques comme le basket, il y a une « intégration inversée », certains sportifs valides viennent pratiquer le basket dans les fauteuils.

Les gymnases municipaux utilisés :

- Ruffi, les débuts ont été difficiles avec le gardien qui ne voulait pas stocker le matériel pour le basket. Un local est désormais réservé au stockage du matériel handi basket. Enfin, certaines toilettes ne sont pas réglementaires.
- Santi : foot fauteuil électrique
- Mireille lauze : handi sport Marseille. Les toilettes sont trop petites pour les fauteuils, c'est la mairie de secteur qui distribue les créneaux sur l'année,
- Manifestation sur les Caillols qui est accessible et agréable,
- Certains centres possèdent leur gymnase et proposent différentes activités en interne comme par exemple le centre « l'arc en ciel » qui propose du judo et du karaté pour les déficients visuels.

Les créneaux accordés sont d'une durée de 2h minimum. Avant la pratique, il faut installer le matériel et pour certaines personnes faire des transferts de fauteuils. Le temps d'installation

est estimé à environ 15 minutes. Le temps d'utilisation hebdomadaire est estimé à 10 heures dans les gymnases municipaux. Il n'y a pas de nombre d'encadrants imposé pour des raisons de sécurité mais il y a souvent un animateur pour 12 – 14 personnes.

Sur Marseille, 33 sports sont proposés aux licenciés dans les gymnases municipaux : Badminton - Basket-ball - Boccia - Cécifoot - Foot à 5 en salle - Foot fauteuil électrique - Football (sourds) - Goal-Ball - Judo - Tennis de table - Sarbacane - Tir sportif - Torball Torball.

4.1.5.2 BESOINS DU SPORT ADAPTE / HANDISPORT

Le sport adapté : Il n'y a pas d'aménagement spécifique pour l'accessibilité aux équipements car les pratiquants sont tous mobiles. Concernant le matériel, la fédération possède son matériel spécifique mais il n'est pas toujours obligatoire, ce sont souvent les règles du jeu qui sont modifiées.

La demande est très importante et les familles doivent parfois se tourner vers les clubs valides qui ne peuvent pas toujours les accueillir dans de bonnes conditions notamment au niveau de l'encadrement spécifique. Il y a une demande très importante en journée qui n'arrive pas toujours à être satisfaite par manque de créneaux disponibles. Les établissements d'enfants (institut Médico Educatif, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques) peuvent obtenir des créneaux dans les gymnases au même titre que les écoles.

Le handisport :

Pour le Ceci foot, le club us Marseille Endoume Catalan recherche un gymnase. Les pratiques sont spécifiques et les clubs ont besoin de locaux de rangements d'environ 10m². Un gymnase spécifique pour le handisport serait l'idéal pour les normes, les tracés, le stockage mais d'un autre côté, il y a une logique d'intégration à respecter et « enfermer » les personnes handicapées dans un gymnase spécialisé irait à l'encontre de cette volonté d'intégration.

Sur l'accessibilité, le comité départemental handisport fait ressortir des priorités. Il serait judicieux de commencer les mises aux normes sur l'accessibilité des personnes handicapées et la restauration des gymnases qui sont déjà accessibles par la mise en conformité du tramway ou par l'aménagement des places de parking réservés aux PMR.

Sur l'état actuel des gymnases Marseillais le constat est identique aux autres fédérations, le parc est vieillissant. Le comité nous a précisé qu'il était difficile d'organiser des championnats. Pour les compétitions, il y a besoin de deux terrains côte à côte, le comité fait donc appel au gymnase de Luminy car les matchs se font en simultanés et ce gymnase possède une grande surface de jeux. Par soucis de réduire le déplacement des personnes à mobilité réduite, les équipes se rassemblent sur un week-end pour disputer plusieurs rencontres. De plus il y a un net besoin en place de parking. En matière de revêtement, l'idéal est le parquet (revêtement ferme qui facilite la « roulabilité ») pour les sports en fauteuil.

Pour développer la pratique :

Selon le comité départemental handisport, une vision des différents sports peut être proposée :

- Pour le grand public

« Pouvoir présenter des sports spectaculaires, aux yeux du grand public, comme le basket fauteuil. Par exemple en proposant des matchs de basket fauteuil en ouverture de match de basket « valide » d'un niveau national. »

- Pour le sport de haut niveau

« Si un espace est dédié à la pratique du haut niveau pour des sportifs handisport, nous pourrions forcément organiser davantage de stages, de compétitions pour développer la pratique du haut niveau sur Marseille et le département. »

Les préconisations :

- Accessible : stationnement, vestiaires, sanitaires...
- Revêtement : parquet
- Prévoir des gymnases plus grand, 2 terrains côte à côte et avec tribune, afin de pouvoir accueillir des compétitions.

4.2 Synthèse des besoins exprimés

« *Nous n'avons pas assez de créneaux* », « *les gymnases sont tous en mauvais état* » voici les deux phrases qui ressortent de chaque entretien passé avec les comités départementaux. Désabusé et impuissant sont les termes que nous emploierions pour qualifier les sentiments de nos interlocuteurs qui gardent pourtant une lueur d'espoir et l'envie d'améliorer les choses. Leurs visions en tant qu'utilisateurs doivent être prises en compte pour améliorer la qualité des gymnases marseillais.

Nous identifions donc différents besoins sur le territoire. Pour commencer, l'implantation importante de clubs dans le secteur sud n'est pas en adéquation avec le nombre trop faible d'équipements. Il faut noter que trois des quatre gymnases qui ont brûlés sont situés dans le secteur sud ce qui provoque un manque conséquent de créneaux. En plus de la rénovation de ces gymnases, les clubs réclament la construction d'un gymnase supplémentaire dans ce secteur pour subvenir à leurs besoins.

Les clubs de sports collectifs et de badminton ont un réel besoin de créneaux pour arrêter de refuser les demandes et pouvoir se développer.

Le haut niveau n'étant pas présent à Marseille et les problèmes d'insécurité n'étant pas résolu, il est inutile de construire « *des beaux gymnases* », comme nous l'a signalé le comité départemental de handball. L'important aujourd'hui est de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire, avoir un maillage fort qui permettra de développer les différentes disciplines et de répondre à la demande. Que ce soit l'escalade, la gymnastique, le basketball, le handball, le volleyball ou encore le badminton, le souhait est d'avoir un gymnase référence pour organiser les compétitions, les détectations, les stages, les formations et quelques gymnases bien répartis permettant de répondre à la demande des pratiquants qui sont pour le moment éloignés des lieux de pratique, qui plus est, difficilement accessibles.

L'accueil d'événements d'envergure départementale n'est pas possible sur Marseille car les gymnases ne sont pas adaptés ou payants et il y a un manque important de capacité d'hébergement. Aujourd'hui, ces rassemblements se font à Istres ou à Aix-en-Provence où les équipements sont de qualités et les capacités d'hébergement sont en nombre suffisant pour accueillir les pratiquants (cf. 3.6 « un constat peu flatteur pour Marseille »)

Ensuite, nous notons un besoin d'espaces d'accueil et de convivialité pour recevoir les adversaires et partager un bon moment après la rencontre.

Pour évoluer dans des conditions propices, les comités départementaux soulignent l'importance de rénover les lieux de pratiques actuels qui sont dans un état de décrépitude avancé.

Enfin, nous notons un manque important de gymnases dans le centre ville (cf. carte p.25 «Répartition des gymnases par rapport à la population) où une demande mérite d'être satisfaite tant pour les associations que pour des utilisateurs ponctuels comme les travailleurs entre midi et 14h. De plus, le réseau de transport en commun permet une accessibilité rapide aux différents sites du centre. C'est alors la question du foncier et les possibilités de construction qui posent problèmes. Comment créer de nouveaux espaces de pratiques sur un territoire où les emplacements libres sont rares et prisés. Nous développerons ce thème dans la partie 5.1.3 « Le besoin de nouveaux gymnases ».

Tableau récapitulatif des besoins par disciplines

	Nouveaux équipements	Surface	surface de jeux	Espaces de rangement	Vestiaires	Espace d'accueil	matériels
Handball	Dans les 1, 2, 3ème arr.	1100m ²	44x24m	Oui	4x 20m ²	20m ²	Ballons, dossard
Volleyball	Besoin dans le secteur sud	700m ²	de 24 à 34m de long et de 15 à 19m de large / 7m sous plafond	30m ²	4x20m ²	20m ²	Ballons, filets, poteaux
Basketball	Petits équipements pour le maillage du territoire	900m ²	40x20m 26x16m pour l'initiation	30m ²	4x20m ²	20m ²	panneaux de mini basket, ballons, plots, table d'arbitrage
Badminton	Deux ou trois gymnases avec les tracés réglementaires		13,40x5,20m / 9m sous plafond	20m ²	2x20m ²	20m ²	Poteaux, filets
Judo	4 ou 5 petits dojos + un centre départemental d'entraînement	330m ² (aires d'évolution : 2 x 100m ²)			4 x 20m ²	20m ²	
Karaté	Un pôle France dans l'idéal	150m ²	10x10m		2x20m ²	20m ²	Tatamis
Boxe française	Un club dans les quartiers nord	70m ²		Oui	2x20m ²	20m ²	Encointe (6x6m) gants, sacs, casques
Boxe anglaise		100m ²		Oui	2x20m ²	20m ²	Ring (4x6m), gants, sacs, casques
Gymnastique	Reconstruction des gymnases brûlés + développer les petites structures pour l'initiation dans les quartiers nord	250m ²	praticable: 14x14m		2x20m ²	20m ²	Les agrès sont fixes
Escalade	Une structure de niveau national + 3 structures de niveau départemental. Installation dans les quartiers nord et sud		9m pour le niveau départemental et 15m pour le niveau international. De 24 à 51 de linéaire au sol.	Oui	2x20m ²	20m ²	Baudriers, cordes, casques, chaussures
Esgrime	10 pistes de 18x1,5m, tribune	700m ²		Oui + un atelier		2 20m ²	Casques, épées, sabres, fleurets
Sport adapté	il n'y a pas d'aménagement spécifique car les pratiquants sont mobiles.						
Handisport			Grande surface, deux terrains côte à côte soit 40x40m.	Oui		10m ²	Fauteuils et matériel spécifique selon les disciplines.

5 DES SOLUTIONS ADAPTEES A LA SITUATION MARSEILLAISE ET AUX GRANDES METROPOLES

« Les territoires caractérisés par les plus faibles densités en équipements sportifs se situent dans les agglomérations parisienne, lyonnaise, lilloise et dans les métropoles de la région PACA (Marseille et Nice). Les autres grandes métropoles françaises et leur aire d'influence ont également un taux d'équipement sportif inférieur à la moyenne nationale (39,9 équipements pour 10 000 habitants). C'est le cas de Strasbourg, Douai-Lens, Rouen, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Toulon. On observe ce phénomène dans les principales aires urbaines. La rareté du foncier et son prix dans les zones urbaines peuvent expliquer ces écarts avec les zones plus rurales. » (Atlas des équipements sportifs français _ ministère des sports _ dossier de presse mai 2011).

L'analyse de l'offre et de la demande nous permet d'avoir une vision globale de la situation marseillaise. Aux deux niveaux, nous avons relevé différents points importants à prendre en compte pour améliorer la pratique. Selon les caractéristiques de l'offre et les attentes des pratiquants, un ordre de priorités est à établir dans les solutions apportées. Chaque territoire a ses particularités, son mode de fonctionnement et nous verrons si les solutions apportées à la problématique, du manque de foncier pour la construction des nouveaux gymnases sont adaptables aux autres grandes métropoles françaises que sont Paris, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille.

5.1 Des solutions adaptées pour Marseille

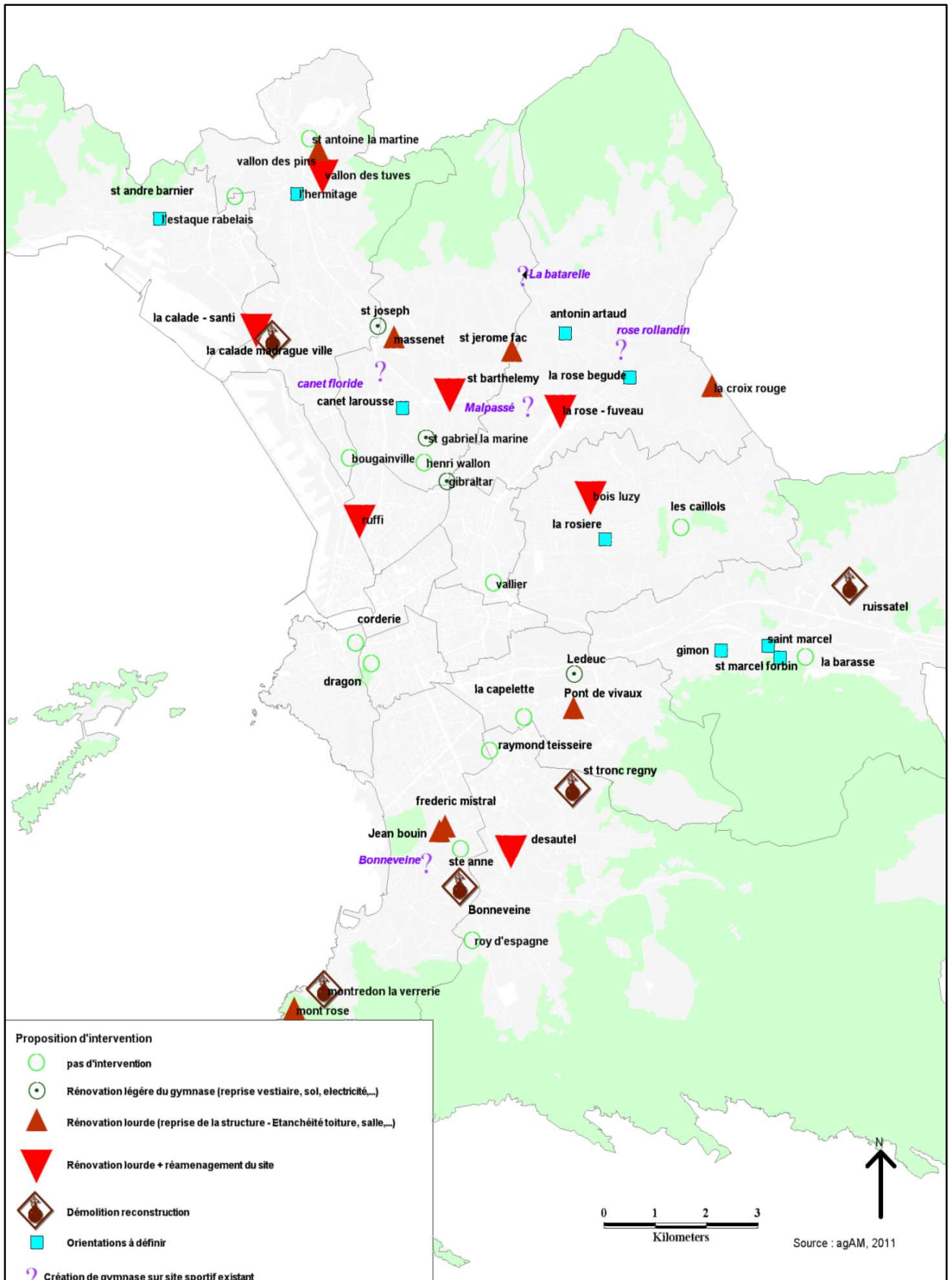
Avant d'envisager la création de nouveaux gymnases il est impératif de prendre en compte les gymnases existants et leur potentiel d'aménagement.

5.1.1 LA PRISE EN COMPTE DE L'EXISTANT

5.1.1.1 LES GYMNASES MUNICIPAUX

Selon notre constat, différents niveaux d'interventions sont à mettre en place (cf. carte suivante : « Les différents niveaux d'interventions »)

Les différents niveaux d'intervention



- Pour commencer, l'état de certains gymnases ne justifie pas d'intervention particulière (hors mises aux normes). En effet, ce sont soit des gymnases spécialisés qui suffisent au niveau de pratique actuel, soit des gymnases de qualité qui ont subi des travaux récents.
- Une rénovation légère pour résoudre les problèmes de chaufferie, de traçages au sol, peintures des locaux, de système électrique, d'aménagement des vestiaires et d'amélioration des locaux de rangement. Ce sont des petits travaux qui ne demandent pas beaucoup de temps et de moyens mais qui ont pris du retard à cause de la double gestion mairie de secteur / mairie centrale. Ces aménagements amélioreront le confort de base pour les utilisateurs.

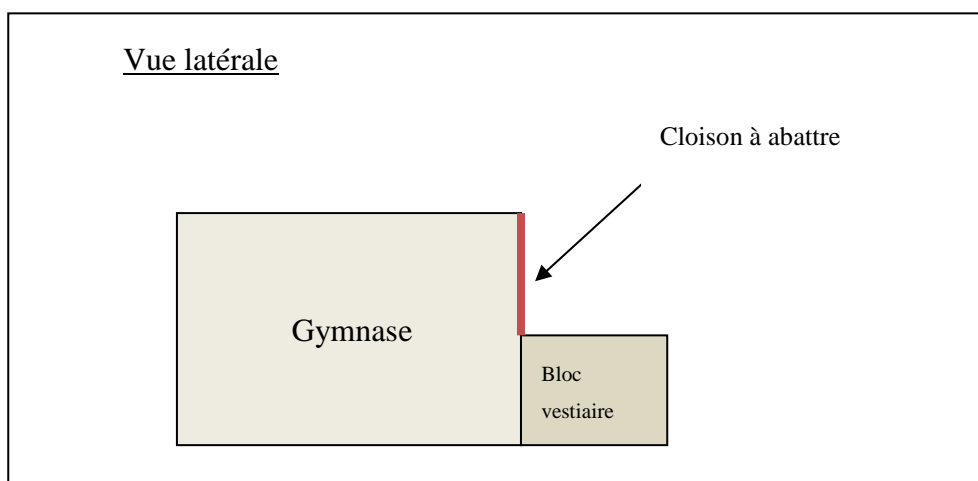
Les locaux de rangements sont présents dans les gymnases mais inutilisables car ils ne sont pas sécurisés. Nous proposons de revoir les systèmes de fermeture ou d'en créer un. En effet, des locaux accessibles à tout le monde ne permettent pas aux clubs de laisser leur matériel sur place.

Concernant les vestiaires, la prise en compte de la mixité et notamment chez les scolaires nous amène à revoir la conception de certains vestiaires qui ne sont plus adaptés. Comme nous l'avons vu précédemment, les murs de ceux-ci ne montent pas jusqu'au plafond ou leur conception ne permet pas la mixité (douche commune à deux vestiaires). Des aménagements de base permettant la mixité des locaux doivent être trouvés.

- Une rénovation lourde qui prend en compte la reprise de la structure. Cette rénovation concerne les gymnases qui ont des problèmes de fuites ou de présence d'amiante au niveau de la toiture ainsi que ceux permettant la construction de salles annexes. Dans ce cas précis, nous proposerons une reprise utile et novatrice des toitures que nous développerons dans la partie 5.1.4 : « Des solutions nouvelles voir novatrices ».

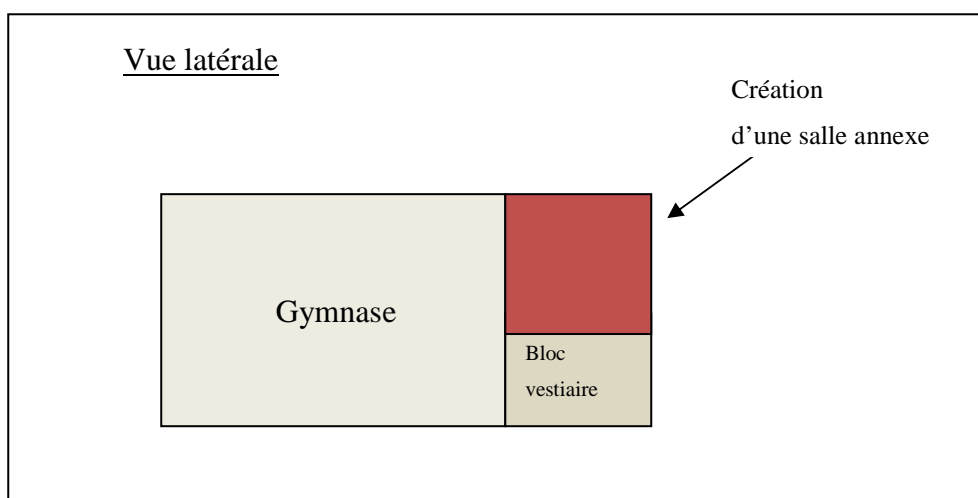
De plus, des aménagements de la structure doivent être envisagés pour améliorer les capacités d'accueil. Nous dissociions deux types de capacité d'accueil, l'accueil du public et l'accueil des pratiquants. Pour améliorer les capacités d'accueil du public, des tribunes doivent être créées et pour cela, nous pensons à une reprise « simple » de la structure comme le montre le schéma suivant.

Une solution pour améliorer les capacités d'accueil du public

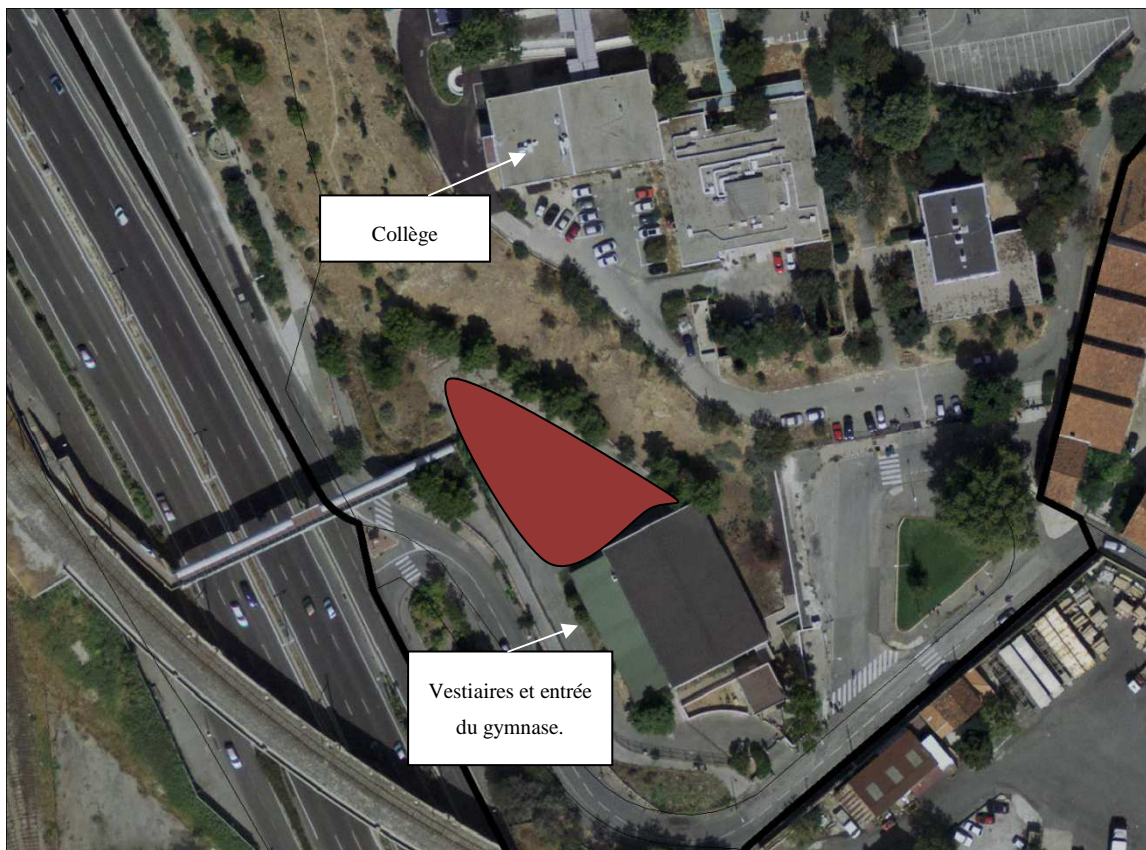


Lorsque les capacités d'accueil du public sont suffisantes ou que l'orientation du gymnase ne nécessite pas de création de tribunes (taille du terrain pas homologué pour recevoir des compétitions), nous proposons de créer des petites salles annexes qui seraient utiles pour les sports de combat, l'escrime ou la danse (cf. schéma suivant). Ces disciplines n'ont pas besoin d'une surface d'aire de jeu trop imposante et s'intégreraient totalement dans ce type de structure. Pour leur confort, l'accès aux personnes handicapées, les vestiaires et les espaces d'accueil doivent être pensés. Ces salles annexes peuvent également être des espaces d'accueil et de convivialité où les clubs peuvent recevoir leurs adversaires.

Une solution pour améliorer les capacités d'accueil des pratiquants



- Une rénovation lourde et un réaménagement du site doivent être envisagés pour d'autres gymnases. Dans plusieurs cas, nous avons constaté des espaces importants, jouxtant le gymnase, inutilisés. Après concertation du POS, la création de salles annexes et de reprise du site nous semble envisageable. Dans l'exemple suivant, nous pouvons complètement repenser le gymnase. L'entrée à l'aire de jeux se fait par les vestiaires et ceux-ci sont vétustes. En repensant les abords du gymnase, nous pouvons créer un espace d'accueil, de nouveaux vestiaires et une salle annexe. De plus, en lien avec le collège situé à proximité du gymnase, la création d'une salle annexe permettra de diversifier les activités sportives. Enfin, comme nous le constatons, le gymnase est facilement accessible par l'autoroute.



 Zone inutilisée

- Enfin, pour d'autres gymnases, une démolition / reconstruction est à envisager. C'est notamment le cas pour les gymnases qui ont brûlé. Leurs structures sont endommagées et pour permettre à Marseille de se doter de gymnases « nouvelle génération » en termes d'accessibilité, de normes environnementales, d'accès sécurisés et de prise en compte de la demande actuelle, des projets de restructuration complète sont nécessaires.

5.1.1.2 LES GYMNASES SCOLAIRES

Comme nous l'avons vu précédemment, le parc de gymnases marseillais est composé de 137 gymnases scolaires. Ceux-ci sont sous la responsabilité des écoles, des collèges et des lycées. Leur utilisation est possible pour certaines pratiques et pour certains publics. En effet, leur taille ne permet pas toujours une utilisation pour la catégorie des seniors et pour la compétition. Pour le handball, par exemple, une taille minimum de 40x20m est nécessaire. Cependant, dans le cadre d'une mise en cohérence de tous les équipements sportifs, nous pouvons affirmer que ces gymnases peuvent être utiles pour la pratique des plus jeunes. En effet, elle se résume à de l'initiation, de la coordination motrice et de l'éveil musculaire et est adaptée à une pratique dans des espaces réduits. La population des personnes âgées est également à prendre en compte pour l'utilisation de ces gymnases. Les activités proposées par les associations sont souvent de la « gym douce » avec des exercices de bien-être pour garder une certaine forme physique (exercices de motricité, d'équilibre, de coordination des mouvements). Ces propos sont en total accord avec les déclarations de la ministre des sports : « *Pour lutter contre les inégalités territoriales – autre priorité de Chantal Jouanno –, la direction des Sports réalise actuellement un atlas national à partir des données du recensement des équipements sportifs, scolaires ou non, et, parmi ceux-ci, ceux qui sont ouverts au public hors du temps scolaire. En liaison avec les collectivités, l'ouverture hors du temps scolaire des équipements scolaires qui ne le sont pas encore sera étudiée. L'Etat établit seul cet atlas mais négociera l'ouverture de cette offre aux sportifs avec les collectivités volontaires. Par ailleurs, la ministre propose aux collectivités de dresser leurs propres diagnostics afin de mieux connaître les pratiques et les aspirations des sportifs, sur le modèle des expérimentations menées en Ile-de-France et dans le Nord-Pas-de-Calais.* » (Localtis _ Jean Damien Lesay _ 7/02/2011).

Prenons l'exemple des gymnases des écoles primaires qui appartiennent aux mairies de secteur. Selon les choix politiques de la mairie concernée, l'ouverture des gymnases des écoles sera possible sous couverture d'une convention. C'est l'exemple de la mairie de secteur du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement qui souhaite ouvrir ses équipements aux associations. De plus, ces petits gymnases sont utilisables par les sports qui ne requièrent pas un espace de pratique important. C'est le cas de l'escrime, du karaté ou de la boxe (cf. tableau besoin). Ensuite, la journée du mercredi est particulière, les gymnases municipaux sont réservés à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et les créneaux sont difficilement accessibles pour les associations. Le fait d'utiliser les gymnases des écoles permettrait un désengorgement des gymnases municipaux et une alternative pour les associations. Enfin, en semaine, les créneaux de 17h à 19h sont généralement réservés pour la pratique des plus jeunes. Avec la mise à disposition de ce créneau de deux heures, les activités en faveur des associations qui œuvrent pour l'insertion sociale par le sport dans les quartiers sensibles serait possible. Nous développerons cet aspect social dans la partie 5.1.4 « Des solutions nouvelles voir novatrices » > Prise en compte de l'offre actuelle :

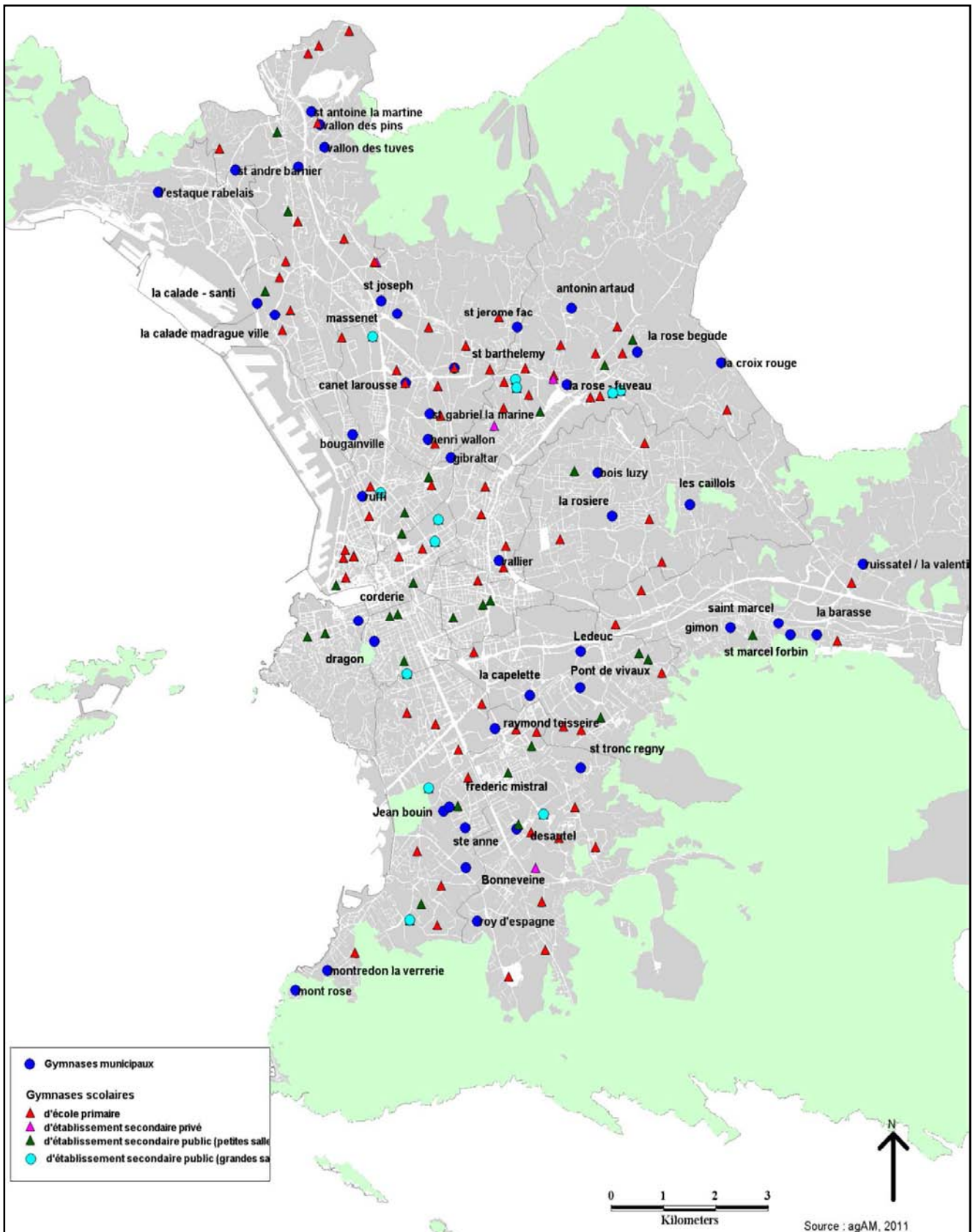
Concernant les gymnases des collèges et des lycées, leur ouverture doit également être envisagée. Ceux-ci sont souvent de taille appropriée pour les pratiques qui requièrent une dimension d'aire d'évolution plus importante. C'est notamment le cas pour les seniors ou encore pour le badminton dont la hauteur sous plafond doit être de neuf mètres. Des protocoles d'accord sont signés entre le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) et l'ARF (Association des Régions de France) ainsi que l'ADF (Association des Départements de France). Ces accords sont élaborés pour le développement du sport au niveau régional et départemental, par le partage des savoir-faire en étroite collaboration avec les fédérations. Ils prévoient donc l'ouverture des équipements sportifs aux associations qui en font la demande mais ne prévoit pas de couverture de responsabilité pour les chefs d'établissements. Des contradictions sont à soulever dans ce système car d'une part, le CNOSF œuvre pour le développement des activités mais d'autre part, le manque de prise en considération des responsabilités bride le développement. Il serait nécessaire de prévoir des solutions pour rendre accessible ces gymnases de qualité le soir et les week-ends pour les compétitions.

Les coûts impliqués par la construction d'un nouveau gymnase sont souvent trop importants pour les faibles budgets des collectivités. L'ouverture des gymnases scolaires permettrait d'éviter des dépenses supplémentaires aux collectivités tout en répondant aux demandes des associations sportives. Enfin, le manque de foncier dans les grandes métropoles et les

équipements de qualité des collèges et des lycées doivent être mis en corrélation pour favoriser le développement du sport.

Comme nous le voyons sur la carte suivante « L'offre globale en gymnases municipaux et gymnases scolaires », l'ouverture des gymnases scolaires permettrait aux associations d'être présentes sur l'ensemble du territoire. Le maillage du territoire est l'un des besoins identifiés pour que les disciplines puissent se développer correctement et répondre à la demande. Nous ne pouvons pas affirmer que l'utilisation de ces gymnases résoudra le problème du manque de créneaux pour la catégorie des seniors car les caractéristiques techniques de l'ensemble de ces gymnases doivent être prises en compte (taille des aires de jeux, tracés, vestiaires, installations du matériel...).

L'offre globale en gymnases municipaux et gymnases scolaires



5.1.2 LE BESOIN DE NOUVEAUX GYMNASES

Au vu des différents besoins des pratiquants, de la localisation géographique des gymnases et des contraintes liées à la réglementation dans les gymnases scolaires, il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux gymnases. Le problème majeur auquel doit faire face la ville de Marseille est l'emprise foncière importante que nécessite un gymnase. Elle évaluée entre 1000 et 2000m² pour un gymnase de type C comprenant un espace d'accueil (20m²), des vestiaires (4x20m²), des tribunes (d'une capacité de 500 places), des locaux de rangement (30m²), une aire d'évolution de 44x24m et une hauteur sous plafond de 9 mètres. Les emplacements nécessaires pour ce type de structure sont rares à Marseille et quasi inexistant dans le centre ville, où le besoin est le plus fort. Des solutions innovantes de compacité et de mixité sont à envisager pour répondre à ces nouveaux besoins d'aménagement urbain. En effet, nous notons une absence de gymnase en centre ville (cf. carte p.25 « Répartition des gymnases par rapport à la population »). Son accès serait facilité et une demande des clubs certaine serait satisfaite. De plus, comme nous l'avons exprimé précédemment, les loisirs prennent une place importante dans les modes de vie de la population actuelle. C'est pourquoi, un gymnase de centre ville, ou est concentré une part importante de travailleurs, prendra toute sa dimension pour la pratique, entre midi et deux, du badminton, du squash ou même de sports collectifs.

Euroméditerranée à été labélisée « EcoCité » dans le dynamisme de lancement de son projet d'extension. La gestion de la densité et de la compacité des constructions et programmes est un des thèmes majeurs des nouveaux modes de conception architecturales et urbaines portés par la nécessité de réduire l'étalement urbain et d'optimiser la consommation de l'espace tout en continuant d'assurer qualité d'usage et de paysage. Le temps du couple « un équipement / une parcelle » est révolu et la contrainte foncière conduit donc aujourd'hui à réévaluer cette attitude. A Marseille, le manque ou plutôt la rareté et le coût du foncier est un problème important et notamment en centre ville. Pour y palier, nous devons réfléchir à la création de nouveaux ensembles, et notamment de nouveaux gymnases, permettant la pratique de différentes activités sur un même site.

La compacité : Au-delà d'un objectif de performance énergétique - plus un bâtiment est compact, plus il est performant -, la recherche de compacité porte principalement – l'assiette foncière de l'opération étant réduite – sur l'étalement et la superposition des éléments de pro-

gramme, y compris pour les espaces extérieurs. Concernant l'étude sur les gymnases, nous ferons des propositions pour associer une salle omnisport avec des salles annexes comme des dojos, salle de danse, squash (cf. schéma : « *Une solution pour améliorer les capacités d'accueil des pratiquants* »).

La mixité : il s'agit là d'opérations qui à un ou plusieurs programmes d'équipements publics associent un ensemble de logements, voir de bureaux. Concernant l'étude sur les gymnases, nous ferons des propositions pour associer des lieux de pratiques sportives avec une garderie, des bureaux... (« Équipements publics & densité » _ carnet de références architecturales _ Euroméditerranée)

Euroméditerranée : le territoire de l'innovation ? (cf. Annexe 6)

« Née d'une initiative de l'Etat et des collectivités territoriales en 1995, Euroméditerranée est une opération d'intérêt national qui a pour ambition de placer Marseille au niveau des plus grandes métropoles européennes. Créateur de développement économique, social et culturel, Euroméditerranée est un accélérateur de l'attractivité et du rayonnement de la métropole marseillaise. Avec 480 hectares, Euroméditerranée est considérée comme la plus grande opération de Rénovation Urbaine d'Europe. Dans son projet de rénovation urbaine, Euroméditerranée travail sur un principe de transformation des grands terrains industriels sous occupés situé en cœur de ville pour y développer de nouveaux quartiers économiques, commerciaux et résidentiels » (<http://www.euromediterranee.fr/qui-sommes-nous/letablissement-public.html>). Ce projet d'envergure européenne doit impérativement intégrer des projets d'équipements publics et notamment sportifs. En effet, il est nécessaire d'anticiper les besoins de la nouvelle population dont les modes de vie « nouvelles générations » sont composés de bien-être, d'activités culturelles et sportives. L'accès aux différents pôles sera facilité par des modes de transports urbains tels que le tramway ou le métro. La demande des associations de création de nouveaux équipements doit donc impérativement être prise en compte pour faciliter l'accès aux pratiquants actuels et futurs.

Dans son rapport « Arena 2015 » Daniel Costantini déplore le manque d'infrastructures pouvant accueillir des grandes compétitions internationales. Pour se positionner sur la scène européenne et internationale, un projet d'Arena est envisagé sur le territoire d'Euroméditerranée (source : document interne d'Euroméditerranée : Rapport de stratégie _ plan guide _ février 2011). Actuellement, Marseille ne peut pas accueillir de grandes compétitions internationales

car le palais des sports, qui est l'enceinte réservée aux sports de haut niveau, a une capacité d'accueil de 4000 personnes uniquement et ne répond plus aux normes de sécurité. Si une Arena d'une capacité d'accueil de 10 000 ou 15 000 places pour les événements sportifs ou culturels voit le jour à Marseille, une réorientation du Palais des sports et de son annexe son à envisager. Ils pourront tout deux rejoindre l'ensemble des gymnases utilisables par les associations. En diminuant la capacité d'accueil du public et en créant des bureaux pour les associations ou pour des activités commerciales, un véritable pôle d'activités sportives, qui plus est, à proximité du lieu emblématique de Marseille qu'est le stade Vélodrome pourrait être créé.

L'opération grand centre ville (cf. carte « projet grand centre ville »).

« A Marseille, la Soleam (Société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise) s'est notamment vu confier le 6 décembre 2010 le pilotage opérationnel du projet "Grand Centre Ville", vaste programme de renouvellement urbain qui prévoit la revitalisation de 35 îlots dégradés de l'hyper centre de la cité phocéenne. Le devis de ce chantier de longue haleine, qui court sur dix ans (durée de la concession), est à la mesure de l'ambition : 235 millions pour remettre sur le marché 1.500 logements neufs, en réhabiliter 2.000 et ravauder près de 800 immeubles. » (<http://www.centrevillepour tous.asso.fr/spip.php?article3650>). Dans le même contexte que le projet d'Euroméditerranée, cette opération « grand centre ville » doit prendre en compte la demande des associations qui manquent d'équipements sportifs dans le centre ville (seulement deux gymnases spécialisés).

C'est deux programmes de rénovation urbaines offrent des opportunités d'intégrations d'équipements sportifs dans les pôles d'activités qui vont se développer. Une concertation avec les associations pour estimer clairement leurs besoins en équipements sportifs dans le centre ville et dans les quartiers plus éloignés doit être mise en place. De notre côté, nous avons clairement identifié les besoins des clubs qui, d'une part, demandent des équipements de qualité pour améliorer la vision du sport à Marseille et qui, d'autre part, ont un besoin de créneaux et donc d'espaces de pratiques supplémentaires pour accueillir de nouveaux adhérents. Nous développerons des propositions novatrices pouvant être intégrées dans ces deux grands projets dans la partie 5.1.4 « Des solutions nouvelles voir novatrices : Prise en compte des aménagements à venir ».

Projet grand centre ville (SOLEAM)

opération grand centre ville
CONCERTATION PUBLIQUE 2011

35 pôles d'intervention

- > Abadie Hôtel Dieu
- > A/c Palud
- > Athènes
- > Auphan - Charpentier
- > Barboux
- > Bata
- > Beataides
- > Belle de Mai
- > Bons Enfants
- > Butte Saint-Maurice
- > Chappe
- > Chapitre Sud
- > Consolat Libération
- > Corderie
- > Courtaillerie
- > Carrol
- > Flammarion
- > Folles Bergères
- > Fonderie Vieille
- > Forçage
- > Korsec Veitau Fabre
- > Mazargan
- > Nader Poulton
- > National Chapitre
- > Nationale Providence
- > Nau
- > Noailles Capucins
- > Olivier Ferrari
- > Opéra
- > Saint-Louis Delacroix
- > Sembat
- > Strasbourg
- > Trois Rois
- > Ventre Lieutaud
- > Yvette

15 axes de ravalement de façades

- > Athènes Lieutaud
- > Beauséne Rome
- > Carrière
- > Cours Julien
- > Dames
- > Dominicaines
- > National
- > Palétram
- > Petites Mères
- > Petit Saint-Jean
- > Place Jean-Laurès
- > Quais
- > République
- > Rue Longue
- > Thubaneau

L'opération en chiffres

- > 35 pôles
- > 3 400 immeubles
- > 15 000 logements
- > 20 000 m² de locaux d'activités ou d'équipements
- > 1 500 logements nouveaux ou rénovés
- > 2 000 logements réhabilités
- > 15 000 m² d'espaces publics réqualifiés
- > amélioration des devantures commerciales
- > Durée : 2011 - 2021
- > Coût de l'opération : 235 millions d'euros



5.1.3 DES SOLUTIONS NOUVELLES VOIR NOVATRICES

Actuellement l'offre en gymnases ne répond plus aux attentes des associations. Des solutions innovantes doivent être mises en place pour améliorer l'offre actuelle et élargir celle-ci dans de nouveaux lieux.

Prise en compte de l'offre actuelle :

L'état de décrépitude des gymnases n'est plus acceptable. Leur rénovation doit être envisagée avec un esprit d'innovation pour répondre à la demande actuelle. En évaluant les capacités de chaque gymnase, des petites salles annexes peuvent être créées. De plus, des nouvelles formes d'aménagement prenant en compte les différentes normes environnementales sont à mettre en place. Enfin, des nouveaux modes d'utilisation, d'ouverture et de sécurisation des gymnases permettraient d'éviter des dégradations coûteuses tout en prenant en compte la population et l'insertion sociale par le sport.

- Les toits des gymnases peuvent être utilisés soit pour une pratique sportive soit pour une utilisation végétale. Comme nous l'avons vu précédemment, le toit de certains gymnases contient de l'amiante et d'autres ont d'importantes fuites qui occasionnent des gênes pour la pratique et abîment le revêtement. L'exemple n'est pas récent, en 2009, le gymnase des « Vignobles » dans le 20^{ème} arrondissement de Paris a été équipé d'un jardin collectif où sont cultivés des légumes. En plus de créer un espace de culture de 600m² improbable, le projet permet aux écoles primaires et à la population du quartier de participer à la vie du jardin grâce à une association qui est en charge de sa gestion (cf. photo annexe 8). Dans un premier temps, ils permettent de protéger les bâtiments. En effet un toit végétalisé diminue les variations de températures journalières et annuelles. Dans les locaux situés sous les toits les températures sont équilibrées, il fait agréablement plus frais en été et meilleur en hiver. Le substrat et la végétation permettent d'absorber les bruits, d'où une diminution, par exemple, des bruits liés au trafic aérien. L'isolation est donc thermique mais aussi phonique. Le confort intérieur en est amélioré, protégeant la vie à l'intérieur des agressions extérieures. Dans un second temps, les toits végétaux constituent une amélioration écologique. Le substrat a la possibilité de retenir et de stocker jusqu'à 70% de l'eau, d'où une diminution et un ralentissement des eaux s'écoulant en surface. Ils participent au contrôle des eaux de ruissellement, ce qui réduit les

débordements et l'engorgement des stations de traitement des eaux lors de violents orages. On constate une amélioration de la qualité de l'air puisque la végétation va contribuer à l'absorption de la pollution. Les toitures végétales augmentent la production d'oxygène et diminuent le taux de CO₂ grâce à la photosynthèse. Par ailleurs, la végétation nettoie les eaux des précipitations puisque le toit fonctionne comme un filtre pour retenir les toxines. Les toitures végétales offrent des espaces de vie supplémentaires (jardins suspendus, toits -terrasses). Enfin elles créent des espaces vitaux pour les nombreuses espèces d'insectes, d'animaux et de plantes. Ces aménagements doivent cependant prendre en compte les contraintes administratives, un permis de construire, à demander auprès des services communaux, peut être nécessaire pour l'aménagement d'une toiture verte. Ensuite, des précautions spéciales sont à prendre selon l'orientation de la toiture, la situation de l'habitation, ou encore l'exposition à l'ensoleillement qui influent sur le développement des végétaux installés. Par exemple en bord de mer, il faut prendre en compte les agressions des sels marins, des mouettes ou du vent. Il s'agit de contraintes environnementales... Dans certains cas il sera nécessaire d'imposer un système d'accrochage pour assurer le bon maintien de la toiture, pour des raisons de sécurité. Mettre en place un toit végétal sur un bâtiment déjà existant n'est pas chose facile par la contrainte du poids du toit qui nécessite que la structure soit suffisamment résistante. Si on construit un bâtiment neuf avec un toit végétal ce poids est calculé dès le départ. Dans beaucoup de villes, il existe un potentiel de verdissement considérable, en transformant les toits plats et d'autres constructions à peu de frais. Quelles sont les réticences des français, est ce par manque d'information ou en raison des contraintes ? Les pays nordiques et l'Allemagne ont déjà adopté le toit végétal, bénéficiant d'aides financières de l'Etat. Le Japon a également vu l'intérêt d'une telle installation, le Canada commence à s'y mettre. Selon les responsables du secteur, nos voisins allemands auraient végétalisé 8 millions de m² de toitures durant l'année 1999, contre moins de 100 000 m² en France (<http://veille.lecolededesign.com>).

Nous pouvons également imaginer une utilisation sportive des toits des gymnases. En effet, toujours dans un souci d'économiser de l'espace foncier, un terrain multisports peut tout à fait avoir sa place sur un toit. Des contraintes de sécurités, d'accessibilités et de possibilités techniques doivent être prises en compte.

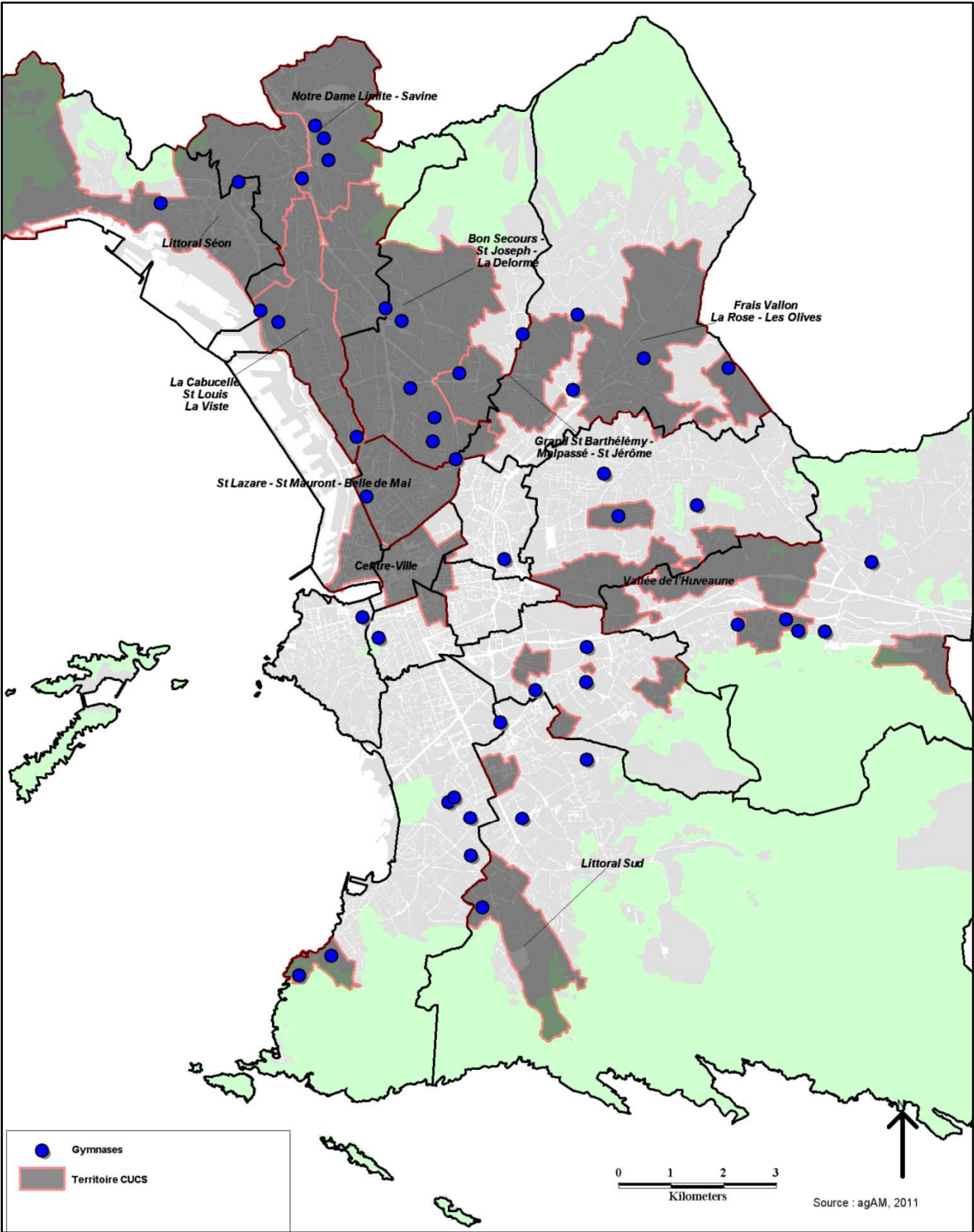
Enfin, la taille importante de la surface d'un toit peut être aménagée pour installer des panneaux photovoltaïques qui permettraient au gymnase d'être autonome en terme de besoins en électricité et même revendre le surplus de production. L'exemple la réhabilitation du gymnase

Eric Dransart de la ville de La Saussaye (27) montre la possibilité d'intégrer cette forme de production d'électricité sur un gymnase. « *La particularité de ce chantier est l'installation d'une centrale photovoltaïque intégrée à la nouvelle toiture du Gymnase Eric Dransart. Ainsi, 260m2 de panneaux photovoltaïques permettront de produire 27 400 kWh/an. Cette production électrique écologique sera ensuite revendue à EDF. L'eau des sanitaires et des vestiaires sera chauffée par des panneaux solaires thermiques* ». (<http://www.lacomcom.fr/Visite-officielle-du-Gymnase-Eric-Dransart,10,0,156.html>).

○ La distribution des créneaux au sein des gymnases se fait selon les besoins des fédérations. Ils sont attribués de 16h30 à 21h30 mais les comités départementaux nous ont confiés que le créneau de 16h30 à 17h est inutilisable car les enfants sortent l'école à cette même heure et ne peuvent donc pas être prêts pour les entraînements. Nous avons prit connaissance de l'Association Sport Culture Médiation Jeunesse qui propose des activités pour la population du quartier de 16h30 à 19h30. L'organisation est la suivante : des animateurs et animatrices sont chargés d'aller chercher les enfants à la sortie de l'école pour les accompagner jusqu'au gymnase. Pour les plus petits, des animations d'éveil musculaire et de coordination motrice sous forme de garderie sont proposées. Pour les plus âgés, se sont les associations sportives qui proposent des initiations. Les jeunes choisissent trois activités (une par trimestre) en début d'année scolaire. L'objectif est de faire découvrir de nouveaux sports aux jeunes des quartiers sensibles qui n'en auraient pas eu l'occasion autrement. Si l'activité les satisfait, ils sont amenés à prendre une licence fédérale pour se perfectionner. Ce système permet aux clubs de faire découvrir leur discipline à un nouveau public mais aussi d'intégrer et de responsabiliser les jeunes du quartier. En effet, ils s'approprient le gymnase et respect les lieux. L'extrait d'article suivant (Solution béton _ construction moderne n° 118_ « *un nouveau souffle pour les gymnases* ») aborde le sport de façon générale : « *Tourné en premier lieu vers les jeunes, il apparaît comme un début de solution à la violence des cités, un moyen de canaliser les énergies et de générer une certaine solidarité, puisque le sport fonctionne avant tout, en France, sur le mode associatif. Et les associations, qui fournissent un travail considérable auprès des populations, qu'elles soient urbaines ou rurales, sont demandeuses d'équipements performants* ». Subissant de nombreuses dégradations et intrusions au sein de son gymnase, le chef d'établissement du gymnase du collège Jean-Claude IZZO à accepté l'expérience avec l'ASCMJ et se fut un succès. S'étant appropriés les lieux par la pratique d'une activité sportive les jeunes n'ont plus jamais dégradé le gymnase. Pour aller plus loin, l'association utilise

le gymnase pendant les vacances scolaires en proposant d'autres activités comme le jardinage, la peinture... C'est l'inoccupation à certains moments de la journée qui facilite les dégradations. En proposant des activités tout au long de la journée et des vacances, les intrusions sont devenues impossibles. Comme nous l'avons vu précédemment, les gymnases marseillais sont sujets à de nombreuses dégradations, ce qui occasionne des coûts qui plombent le budget de la collectivité. C'est par ce genre d'initiative que nous pouvons établir le lien avec la population des quartiers sensibles et limiter les dégradations. En effet, En 2007, l'insertion sociale par le sport est évoquée par Mr André Leclercq (« le sport au service de la vie sociale » – 2007 – Mr André Leclercq) où selon lui, le sport n'est plus seulement le sport, il est un fait social qui doit être plus que jamais facteur de lien social. La carte suivante « territoire des CUCS » illustre les différents territoires classés CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) dans lesquels sont implantées les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) où peuvent agir ces associations prometteuses. En effet, les territoires CUCS sont largement étendus sur Marseille et de nombreux gymnases sont implantés sur ceux-ci.

Territoire des CUCS



○ Certaines associations souhaiteraient une ouverture des gymnases plus tardive. En effet, la fermeture des gymnases à 21h30 ne semble pas appropriée à la pratique des seniors qui peuvent s'entraîner jusqu'à 22h30. La seule contrainte à l'ouverture des gymnases à des heures tardives est le nombre d'heures des agents logés qui sont chargés de la fermeture des gymnases. Pour satisfaire les deux parties, il doit être envisagé des nouveaux modes d'accès. Une ouverture et fermeture des gymnases gérée par les clubs eux mêmes grâce à un système de badges serait opportun. De plus, trois enjeux mettent en avant ce système. Tout d'abord, le site serait sécurisé et une traçabilité des entrées serait possible et permettrait de retrouver les potentiels coupables de dégradations. Ce système de sécurisation a été mis en place dans le gymnase de Saint-Avertin (37) car selon André Guillermin, adjoint au sport « *l'incendie criminel du dojo a pu être perpétré parce que tout le monde pouvait entrer dans cet équipement. Ce système nous permet une vraie traçabilité : qui est entré ? A quelle heure ? ce n'est pas un système de flicage mais de véritable sécurisation des bâtiments* » (Acteur du sport n°129 _ « les équipements sportifs sous haute surveillance » _ mai 2011). Ensuite, le nombre d'heures des gardiens serait réduit pour être redistribué à d'autres moments de la journée pour d'autres fonctions. Enfin, les clubs seraient satisfaits d'une ouverture plus tardive pour des entraînements jusqu'à 22h30 par exemple. Dans le même article, nous trouvons la description des différents modes d'entrées. Ils peuvent se faire par cartes électroniques, par clés USB ou encore par un système de biométrie. Ce système doit être envisagé pour les gymnases marseillais. Des tests sur un gymnase peuvent être établis pour vérifier de la fiabilité. Celle-ci ne semble pas remise en cause par les collectivités qui l'utilisent puisque la ville de Saint-Avertin à décidé de dupliquer ce système à tous les gymnases de la commune.

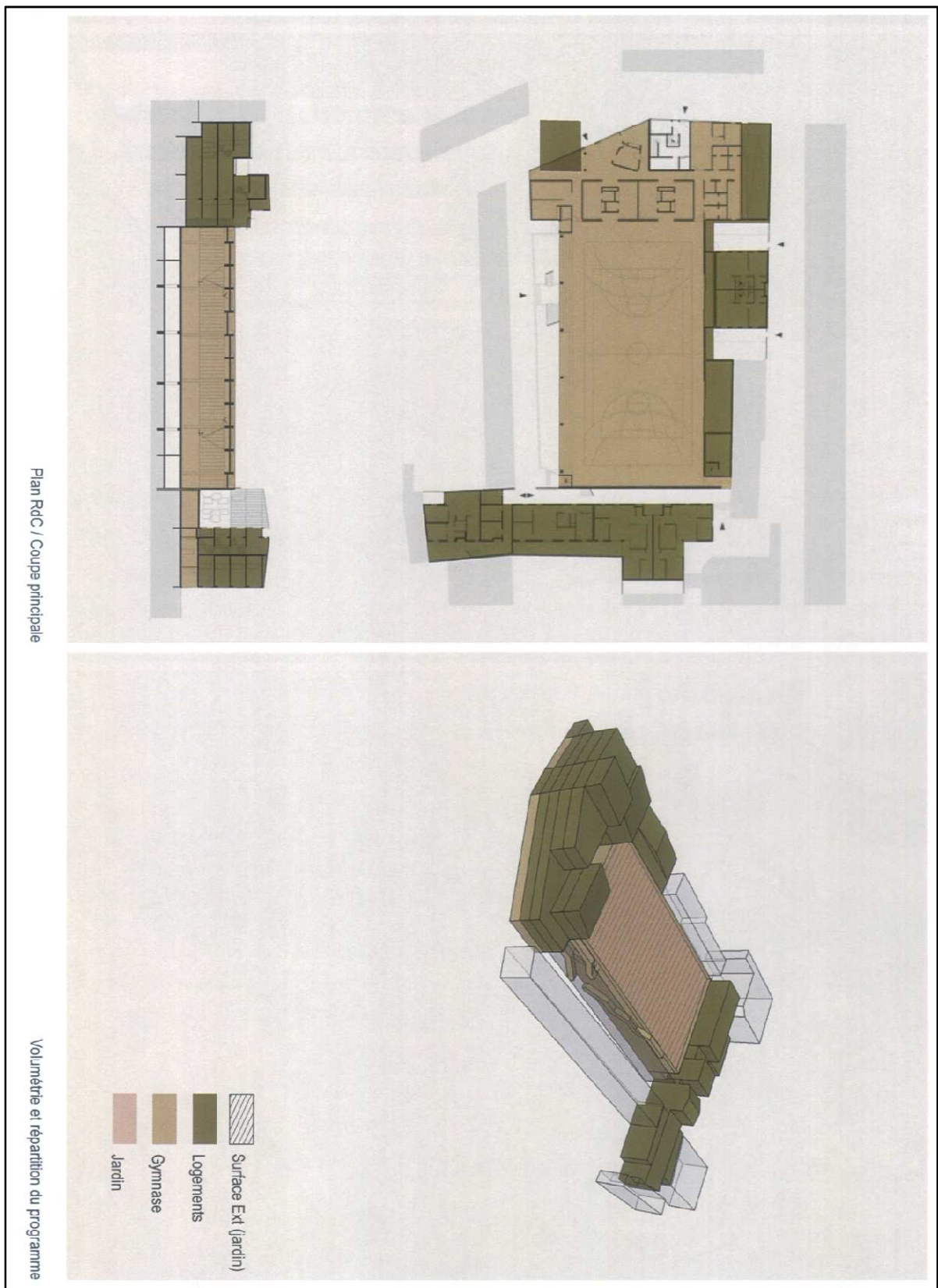
○ Comme nous l'avons vu avec le cas de l'ASCMJ, c'est l'inoccupation des espaces publics qui favorise les dégradations et intrusions. La question a été soulevée par Mr. Eric Raoult élu en Seine-Saint-Denis et soumise au ministère des sports (cf. annexe 9 : Question écrite N° 59690, <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-59690QE.html>) quant à une ouverture possible des équipements sportifs de 20h à 1h du matin pour permettre une insertion sociale par le sport dans les quartiers sensibles comme c'est le cas aux États-Unis. La réponse apportée stipule « *qu'il conviendrait avant toute chose de recenser les initiatives locales en matière d'ouverture tardive des installations sportives. Cette étude permettrait dans un second temps d'évaluer la faisabilité d'une expérimentation française des exemples étrangers prenant en compte nos lois, nos réglementations en vigueur et nos spécificités territoriales* ».

Associée aux systèmes de badges, il me semble impératif d'analyser les possibilités d'ouvertures tardives des gymnases qui permettraient de limiter les dégradations.

Prise en compte des aménagements à venir :

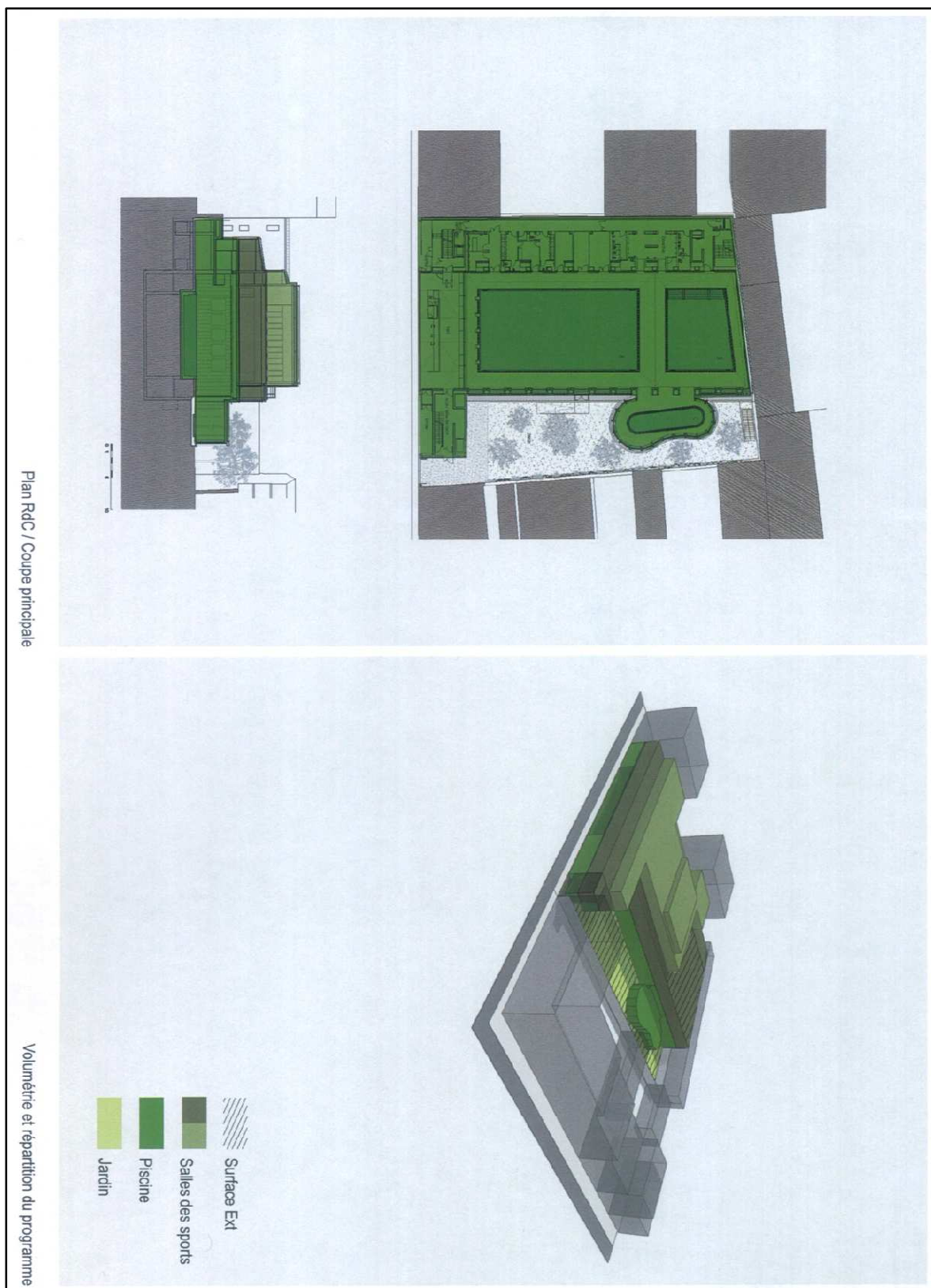
De nombreux projets de rénovation urbaine et de création de nouveaux pôles d'activités verront le jour dans les années à venir dans le centre ville et sur le territoire d'Euroméditerranée. Nous devons saisir cette opportunité pour intégrer des équipements sportifs dans des nouveaux modes d'aménagement des équipements que sont la compacité et la mixité. En effet, dans le cadre de création de bâtiments de logements et d'activités économiques, une utilisation des rez-de-chaussée est à envisager pour des petites structures dans lesquelles pourraient évoluer les sports de combats ou l'escrime ainsi que des structures plus importantes dans lesquelles pourraient évoluer les sports collectifs, le badminton ou l'escalade. L'exemple paru dans Le moniteur : « Quand un immeuble parisien joue la mixité et la compacité » (<http://www.lemoniteur.fr/155-projets/article/actualite/695165-quand-un-immeuble-parisien-joue-la-mixite-et-la-compacite>) sur le projet d'un immeuble intégrant un foyer de migrants (60 chambres), un foyer de jeunes travailleurs (180 chambres) et une crèche (66 berceaux), le tout totalisant une surface de 9.300m² montre la possibilité d'intégrer différentes activités sur un même lieu. Dans le cadre des gymnases municipaux, nous pouvons prévoir d'intégrer des bureaux au dessus du bâtiment qui en plus d'optimiser le foncier permettraient un apport financier lié à la location des locaux. Pour répondre à la demande de certains pratiquants, que sont les parents, la solution d'intégrer une crèche au sein du gymnase serait judicieux. En effet, la particularité des jeunes actifs est d'avoir des activités de loisir hors du temps de travail. De plus, l'augmentation des familles monoparentales et recomposées entraîne des contraintes quant à la garde des enfants. Le fait de prévoir une garderie dans un gymnase prend tout sa dimension dans les nouveaux modes de vies des citadins. En effet, la garde des enfants rendu possible sur le même lieu que la pratique des parents favorise la pratique de ceux-ci à des activités physiques.

Exemple de mixité



Equipements publics & densité _ carnet de références architecturales _
Euroméditerranée

Exemple de compacité



Equipements publics & densité _ carnet de références architecturales _
Euroméditerranée

Pour avoir une vision claire des besoins des associations, nous pouvons hiérarchiser les différents aménagements à programmer. L'hypothèse de la création d'une Arena doit être prise en compte. Il faut également préciser que les aménagements proposés permettront un meilleur confort pour les utilisateurs. Il n'est pas fait état du diagnostic de mise en accessibilité et de prise en compte des déperditions de chaleur lié aux normes du Grenelle de l'environnement. Avec un diagnostic plus poussé et une estimation des coûts, certains gymnases devront être démolis et reconstruits car leur mise en conformité serait aussi coûteuse qu'une reprise complète de l'infrastructure.

- Dans l'hypothèse où l'Arena ne voit pas le jour :
 - 1- Prise en compte de l'existant avec la mise en place de travaux selon les différents types de rénovations à envisager.
 - 2- Création de gymnases en centre ville dans un modèle de compacité et de mixité pour optimiser le foncier.
 - 3- Création de petits gymnases dans les secteurs en manque d'infrastructures pour mailler le territoire.
 - 4- Création de gymnases références pouvant accueillir des événements de niveau départemental, régional et national.
- Dans l'hypothèse où l'Arena voit le jour :
 - 1- Prise en compte de l'existant avec la mise en place de travaux selon les différents types de rénovations à envisager.
 - 2- Création de gymnases en centre ville dans un modèle de compacité et de mixité pour optimiser le foncier.
 - 3- Création de petits gymnases dans les secteurs en manque d'infrastructures pour mailler le territoire.
 - 4- Réorientation du palais des sports et de son annexe.

Pour conclure sur le cas marseillais, il est clair que des adaptations doivent être apportées pour permettre aux sports de salles de se développer. Cependant, en comparaison aux autres métropoles françaises (cf. annexe 2), nous constatons que le parc de gymnases n'est pas si pauvre qu'il le laisse paraître. Au vu de l'offre en gymnases de tous types dont fait état la ville de Marseille, le discours des comités départementaux, quant à la nécessité de créer de nouveaux gymnases est à modérer. En effet, le fait d'apporter des rénovations importantes de modernisation et de sécurisation des lieux de pratique permettra au parc de gymnases marseil-

lais de se rajeunir et satisfaire les besoins des associations. De plus, l'ouverture des gymnases scolaires, qui pourraient satisfaire la demande, est difficile au vue des différents points énumérés précédemment et ceux-ci doivent faire l'objet d'une étude de capacité d'accueil. J'insiste sur ce point, mais l'ouverture des gymnases scolaires me semble être une opportunité à saisir pour limiter les coûts engendrés par la création de nouveaux espaces de pratique. D'autant plus que le ministère des sports l'a bien intégré et souhaite établir un diagnostic de l'état et des capacités d'accueil de ces gymnases en collaboration avec les collectivités qui le souhaitent.

Alors, pour quels besoins faut-il envisager la création de nouveaux gymnases ? Les coûts engendrés par ces créations sont très importants et doivent faire l'objet d'une analyse fine des besoins. Nous pouvons prévoir la création de nouveaux gymnases pour des besoins identifiés comme ceux de la gymnastique ou du judo car ce sont des sports qui ont besoin de lieux de pratique spécialisés qui font défaut sur Marseille. Ensuite, des projets de créations de salles annexes doivent être intégrés dans les différents programmes de rénovation des gymnases existants pour satisfaire les besoins des sports qui n'ont pas besoin de beaucoup d'espaces comme les sports de combats et arts martiaux. Enfin, dans un souci d'optimiser le foncier, les différents programmes de rénovations urbaines dont vont faire l'objet le centre ville et le territoire d'Euroméditerranée, doivent être pris en compte et prévoir l'intégration de gymnases. En effet, le fait de proposer trois ou quatre gymnases dans ces projets permettrait un meilleur maillage du territoire et surtout doterait Marseille de gymnases « nouvelle génération », respectueux de l'environnement, accessibles aux personnes handicapées et pouvant accueillir des événements d'envergure départementale et régionale qui manquent cruellement à l'heure actuelle. L'accueil d'événements nationaux et internationaux seront possible si le projet d'Arena voit le jour. Néanmoins, l'accueil des ces événements sera possible si la ville prévoit des lieux d'hébergement adaptés aux sportifs.

5.2 Une stratégie adaptable aux grandes métropoles ?

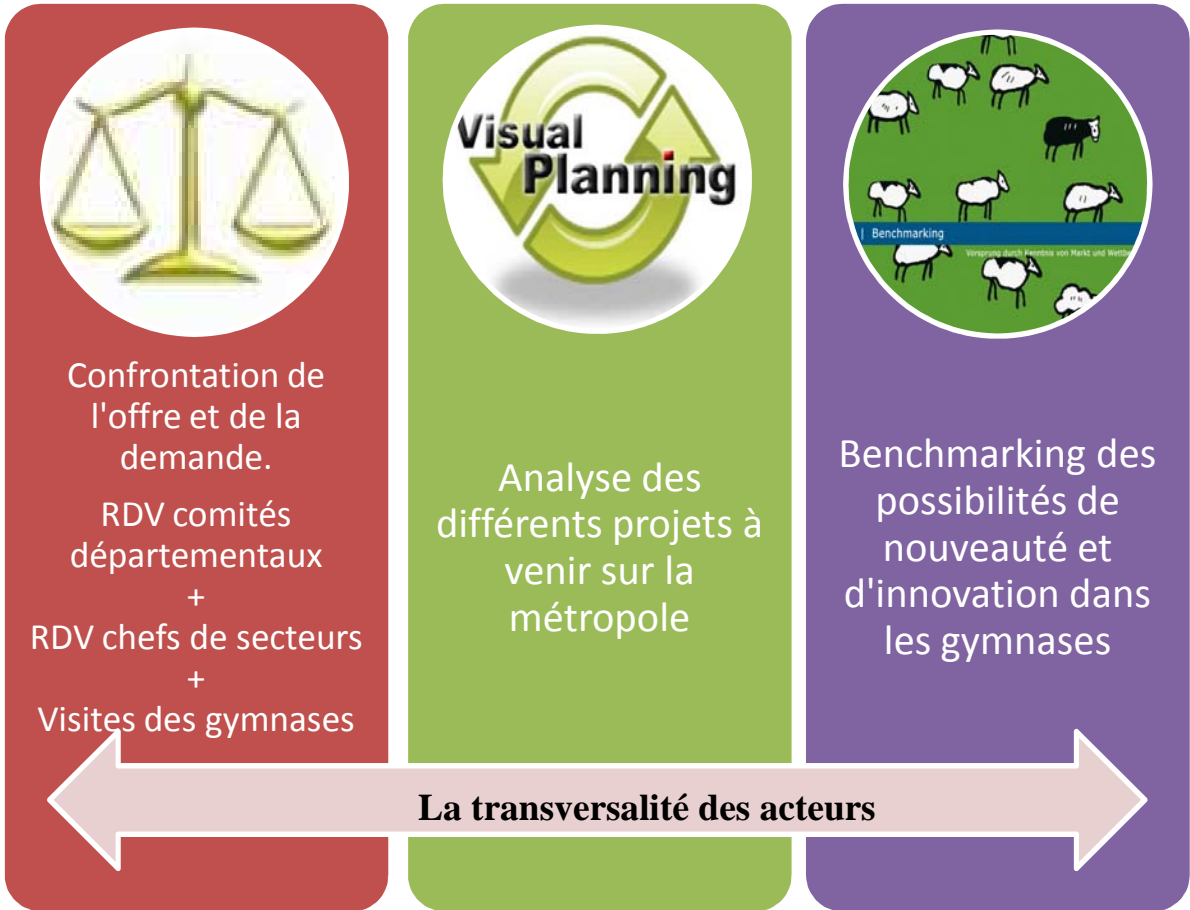
Comme nous l'avons déjà mentionné en début de partie, selon le constat réalisé dans l'Atlas des équipements sportifs français publié par le ministère des sports la rareté et le coût du foncier dans les grandes métropoles françaises rend problématique la création de nouveaux équipements sportifs et notamment de gymnases. Des solutions novatrices doivent donc être apportées à ces métropoles pour favoriser le développement des activités sportives.

Avant d'évoquer ces solutions, il me semble impératif de prendre en compte les caractéristiques spécifiques à chaque territoire. Comme nous l'avons évoqué pour le cas de Marseille, le parc en gymnases n'est pas si pauvre qu'il laisse paraître. C'est l'orientation de l'utilisation des gymnases qui doit être pris en compte dans la politique de la ville. De plus, il faut clairement identifier les besoins des associations utilisatrices des gymnases.

Néanmoins, pour répondre à la problématique de la rareté et du coût du foncier dans les métropoles françaises, les modèles de compacités et de mixités des équipements doivent être intégrés aux différents projets de rénovations urbaines si les besoins sont identifiés.

En effet, le fait de proposer une intégration de gymnases dans des immeubles ou dans des locaux d'activités permet de diversifier les activités sur un même site. Cette diversité peut même être propice au développement des pratiques lorsqu'il s'agit par exemple d'intégrer une crèche à un gymnase qui permet alors la pratique des parents sans se soucier de la garde des enfants. Qui plus est, la garde des enfants peut entraîner des longs déplacements à cause de la circulation.

Enfin, ces pôles d'activités font souvent l'objet d'étude d'accessibilité en transports en commun. L'accès aux sites de pratiques est alors facilité par le réseau de transports en commun et limite l'impact sur l'environnement lié aux déplacements en voitures.



6 CONCLUSION

A l'issue de ce travail d'investigation mené sur la qualité d'usage des gymnases de Marseille, que retenir d'important concernant l'utilisation de ces équipements ? Comment doivent-ils s'intégrer dans les nouveaux aménagements urbains ? Pour répondre à quels besoins doivent-ils être pensés ?

Les particularités de la plupart des gymnases de Marseille sont un état de vétusté avancé et une fonctionnalité désuète. En effet avec une moyenne d'âge de 33 ans, le parc de gymnases peut être considéré comme archaïque. De plus, nous avons constaté qu'aucune politique de rénovation lourde n'avait été entreprise pour améliorer les qualités d'usage. A la décharge de ce manque de prise en compte de l'importance et de la nécessité de rénover les gymnases, nous pouvons mettre en exergue des dégradations perpétuelles qui plombent le budget de la collectivité. Le coût de ces rénovations est estimé à deux millions d'euros par an, ce qui représente le budget nécessaire pour la construction d'un nouvel équipement. Le résultat de ce gouffre budgétaire est un manque de cohérence entre l'offre et les besoins des pratiquants, un retard quant au respect de la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées et des normes environnementales ainsi qu'un manque cruel d'équipements de qualité pouvant accueillir des événements d'envergure, ne serait-ce que - départementale. Néanmoins, le manque de réactivité quant au respect des normes peut se décliner à l'échelle de la ville entière. En effet, l'accès aux sites a proprement parlé, sur lesquels sont implantés les gymnases, est impossible pour les personnes en situation de handicap puisque le réseau de transports en commun n'est pas adapté à leurs besoins. Concernant les équipements sportifs, nous pouvons déplorer le manque de concertation entre le maître d'ouvrage et les utilisateurs. Prenons l'exemple du Palais de la Glace et de la Glisse qui, le jour de l'inauguration, n'a pu être accessible aux personnes en situation de handicap car rien n'était prévu à leur sujet. De plus, cet équipement est qualifié, par l'ensemble du monde sportif, d'inutile. Un coût de 44,8 millions d'euros a été nécessaire pour la réalisation de cet équipement unique en France alors que la pratique du patinage sur glace et des sports « street » n'est pas développé à Marseille. Les associations de sports en salles critiquent également l'implication de la ville dans le football. Un budget de 273 millions d'euros sera nécessaire pour la rénovation du stade Vélodrome qui accueillera l'Euro 2016 de football.

Nous pouvons alors nous demander quelle place la ville de Marseille accorde-t-elle aux sports de salles ? Aujourd'hui, l'état des gymnases marseillais ne permet pas le développement des activités tant au niveau amateur, qu'au haut niveau. En effet, très peu d'équipements peuvent accueillir les stages de formation des jeunes, des arbitres ou des dirigeants qui sont pourtant nécessaires au bon déroulement et au développement des disciplines sportives. Lorsque l'équipement permet l'accueil de ces formations, les comités départementaux doivent louer l'occupation de la salle. De surcroît, le manque voir l'inexistence de lieux d'hébergements, contraint également la réception des événements sportifs ou de formation de niveau départemental. Ils se déroulent à Aix-en-Provence ou à Istres.

Le constat est donc peu flatteur, à Marseille, deuxième ville de France, pour le développement des activités sportives de salle.

Comment la ville peut-elle se détacher de cette image d'incohérence et d'incapacité d'accueil confortable pour les pratiquants ?

Différents niveaux d'interventions ont été détaillés dans le diagnostic établis. Tout d'abord, les équipements existants doivent faire l'objet de rénovations plus ou moins lourdes. L'accueil des pratiques dans les gymnases scolaires doit être envisagé. En comparaison aux autres grandes métropoles françaises, Marseille fait bon effet dans ce domaine puisque 137 équipements sont recensés. Ensuite, les différents projets de rénovation urbaine dont vont faire objet le centre ville et le territoire d'Euroméditerranée doivent intégrer les besoins des pratiquants.

Le temps des loisirs et notamment du sport, prend une place de plus en plus importante dans les nouveaux modes de vie. Des jeunes actifs aux personnes âgées, la pratique sportive est valorisée dans notre société où le bien-être prime. C'est pourquoi, la cité phocéenne doit adapter son offre à la demande et anticiper sur les besoins à venir liés à son développement qui se veut d'envergure européenne. En effet, les aménagements du territoire d'Euroméditerranée prévoient l'implantation de pôles d'activités et de logements. Les attentes des futurs néo-marseillais seront, comme toutes les populations, en partie axées sur le loisir et la pratique sportive. La prise en compte de ces phénomènes de société permettra de répondre à la demande à venir mais aussi de combler les manques actuels. Ainsi, pour le cas de Marseille, les projets de réaménagement du centre ville et de développement sur le territoire d'Euroméditerranée doivent intégrer des modes de constructions modernes. Pour autant, ces projets de modernisation de la ville ne doivent pas être l'unique priorité, la prise en

compte de la population des quartiers sensibles doit également intégrer les projets d'amélioration des conditions de vies.

Il faut le reconnaître, l'ensemble des grandes métropoles françaises doivent faire face à la rareté et au coût du foncier qui freinent la création de nouveaux équipements. Les principes de compacité et de mixité des équipements sont à développer pour résoudre ces problèmes de foncier. Les équipements sportifs de tous types peuvent totalement s'intégrer dans ces modes d'aménagement modernes. Différents exemples ont prouvé leur efficacité quant à la complémentarité que peuvent avoir des équipements, qui à l'origine, n'auraient pas été associés.

Une analyse territoriale des besoins est primordiale avant d'engager toute modernisation ou développement d'un territoire. Elle permettra de répondre à la demande actuelle et d'anticiper la demande à venir. La clé de la réussite des projets d'aménagement, qu'ils soient urbains dans les grandes métropoles ou ruraux dans les villes plus excentrées, dépend de la pertinence et de la prise en compte de tous les acteurs.

L'intégration de toutes ces dimensions sociétales, environnementales ou encore territoriales sera la condition de réussite de l'aménagement urbain marseillais et lui donnera toute sa place sur la scène européenne et internationale. De plus, le positionnement de la politique sportive de la ville pourrait être la clé de voute pour amener Marseille sur la scène européenne sportive avec l'implantation d'une Arena.

L'attention portée à celle-ci ne nuira-t-elle pas à la prise en compte du sport amateur ? Permettra-t-elle tout de même son développement qui est nécessaire avant d'envisager le haut niveau ? Des questions qui restent en suspend mais qui trouveront réponses dans les années à venir, lorsque les aménagement seront réalisés.

7 BIBLIOGRAPHIE

✓ Ouvrages :

- André Leclercq - le sport au service de la vie sociale » – 2007
- Acteur du sport n°129 _ « les équipements sportifs sous haute surveillance » _ mai 2011
- Équipements publics & densité » _ carnet de références architecturales _ Euroméditerranée
- IAU n°157 - « Équipements et services : La métropole au quotidien » - janvier 2011
- Romain LIBERMAN, « *Handicaps et maladies mentales* », Que sais-je ?, PUF, 2003, page 36.
- Solution béton _ construction moderne n° 118
- VIDAL - « Les politiques sportives »

✓ Article de presse :

- La Provence – 17/12/2010 – « l'adjoint aux sports dresse le bilan de ses deux premières années de mandat

✓ Rapport :

- Baromètre de l'accessibilité de l'APF _ 2010
- rapport du conseil municipal du 15/12/2008 concernant la politique sportive de la ville de Marseille
- Rapport Costantini _ "Grandes Salles Arena 2015" _ 2010

✓ Documents électroniques :

- Dossier de presse de l'atlas des équipements sportifs français _ ministère des sports _ mai 2011
- Note d'inéa, information du conseil économique et sociale _ n°264_ « le sport au service de la vie sociale » _ avril 2007
- Localtis – « *Le ministère des sport publie le recensement des équipements sportifs* » - Jean Damien Lesay – juin 2006
- Localtis – « *Les départements s'interrogent toujours sur leur compétence sportives* » - Jean Damien Lesay – février 2011

- Localtis – « *Les collectivités bientôt mieux représentées dans les instances sportives* » - Jean Damien Lesay – février 2011
- Handicap.fr « Handicap: Une cité accessible, l'utopie de 2015 ? » - 11/06/2011 - Emmanuelle Dal'Secco

✓ **Lois, réglementation :**

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005
- Le code du sport _ article L. 312-2

8 SITOGRAPHIE

- <http://www.sports.gouv.fr>
- <http://www.admi.net>
- <http://www.sports.gouv.fr>
- <http://www.legifrance.gouv.fr>
- <http://www.euromediterranee.fr>
- <http://www.centrevillepourtous.asso.fr>
- <http://www.la-comcom.fr>
- <http://www.lemoniteur.fr>
- <http://www.insee.fr>
- <http://www.ff-handball.org>
- www.ffbb.com
- www.ffba.org
- www.ffsavate.com
- www.ffboxe.asso.fr
- www.escrime-ffe.fr
- www.ffme.fr
- www.ffjudo.com
- www.ffkarate.fr
- www.volley.asso.fr
- www.handisport.org
- www.ffsa.asso.fr
- <http://presse.blogs.apf.asso.fr>
- <http://informations.handicap.fr>

9 ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire aux fédérations : exemple du handball.

Les questionnaires étaient identiques pour toutes les fédérations.

ENTRETIEN AUPRES DE MR ABADIE (comité départemental de handball)

Trame de questionnaire

1. Questions portants sur la pratique.

a. Niveau général

Aujourd'hui à Marseille, quelle est la place du handball ?

1. Combien y a-t-il de clubs à Marseille ? sont-ils situés dans un secteur géographique en particulier ?
2. Nombre de licenciés et part de licenciés Marseillais par rapport au total des licenciés de la ligue Provence-Alpes-Côte d'azur et du département 13.
3. Quelles sont les catégories représentées ?

b. Niveau de pratique du handball à Marseille

2. Quelle est la demande pour le handball à Marseille : Volume, pratique. Les clubs arrivent-ils à répondre à la demande ? Y a-t-il une demande insatisfaite ?
3. Le niveau de pratique du handball à Marseille vous paraît-il satisfaisant en comparaison avec des agglomérations comparables (Lyon, Bordeaux,...).
4. Y a-t-il une volonté de la part du comité et des clubs de développer le handball dans des secteurs géographique où la pratique est faible ?

2. Questions portants sur les gymnases

a. Etat des équipements – niveau général pour la pratique du handball

5. L'offre en équipement est-elle suffisante pour la pratique du handball à Marseille ?
6. Selon vous, quels sont les besoins à Marseille aujourd'hui – créneaux, capacité, revêtement, vestiaires,...?
7. Quelles sont les spécificités techniques des installations pour la pratique du handball (Surface de l'aire de jeu, revêtement, surface des vestiaires, équipements spécifiques, tracés...) ?
8. Quels gymnases à Marseille répondent-ils le mieux à la pratique du handball ?
9. Préconisations pour les gymnases actuels ? futurs ?
10. Selon vous, selon les retours que vous avez, quel est le classement (top trois) des gymnases de Marseille ?

3. Projets et perspectives de développement

11. Quels sont les objectifs pour les années à venir ?

- a. Evolution du nombre de licenciés
- b. Organisation d'événements
- c. Infrastructures
- d. Evolution des clubs

12. Pour une pratique idéal du handball, que faut-il à Marseille pour :

- a. Le grand public
- b. Le sport de haut niveau

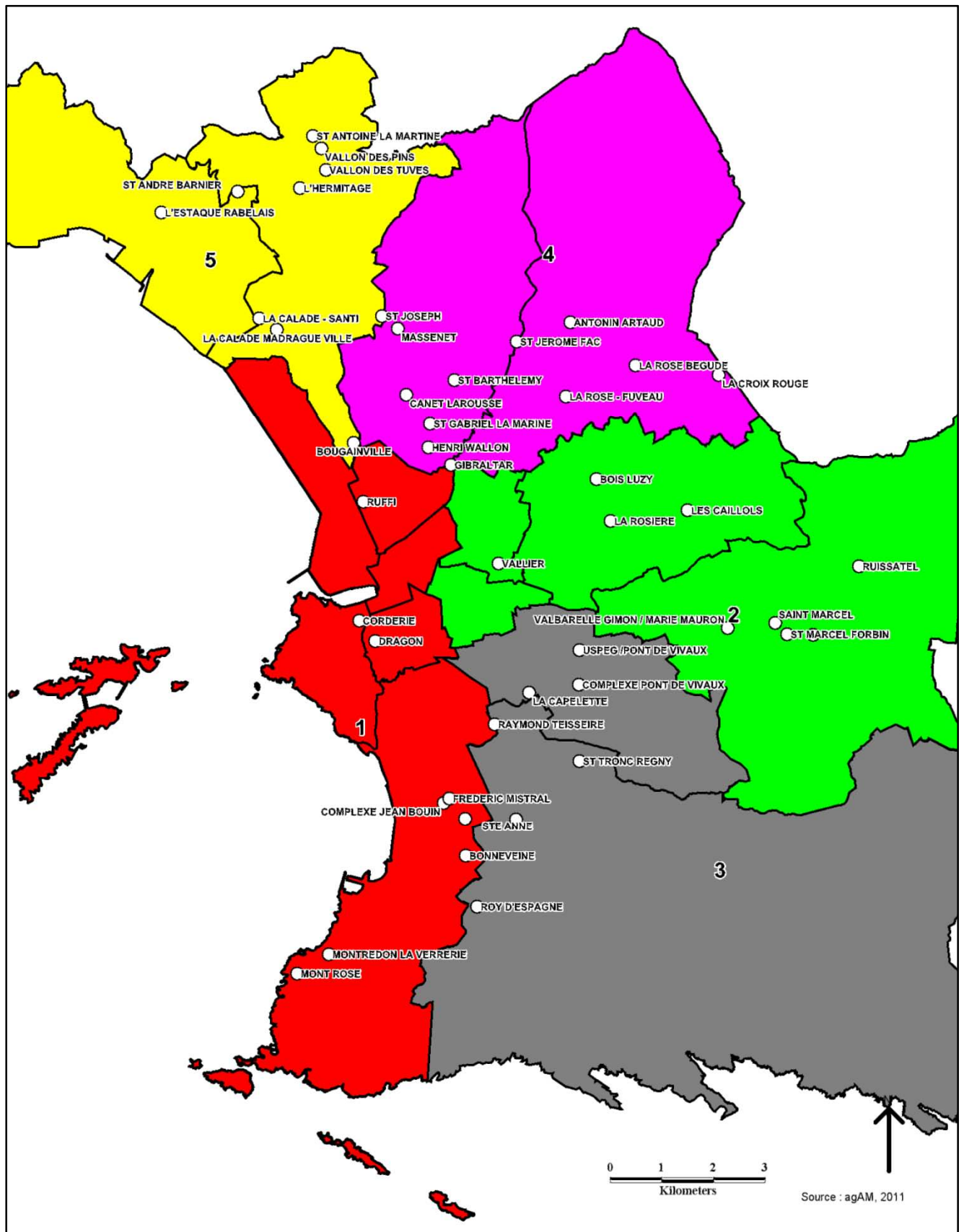
13. Etant le point de liaison entre la fédération et les clubs, quelles sont les directives que vous recevez et que vous donnez aux clubs concernant :
- Le handi sport
 - Le développement durable
 - Autres objectifs

Questions subsidiaires :

- Quelle est la place du baby handball ou du handball pour les 6-10 ans à Marseille ?
- L'utilisation d'un gymnase scolaire pourrait-elle être envisagée pour le baby handball ?
- Comment prenez-vous en compte la pratique féminine à Marseille ? pour le haut niveau et pour le sport loisir.
- Peut-on connaître la provenance des licenciés des clubs Marseillais (à l'arrondissement ou à la commune) ?
- Prenez-vous en compte la pratique libre des jeunes dans les quartiers ?
- Réfléchissez-vous à une solution pour faire adhérer ces pratiquants à une association quelconque ?
- Quelles relations avez-vous avec les associations handi sport ?
- Trouvez-vous que ce soit pertinent d'ouvrir les gymnases de 22h à minuit pour la pratique du handball ?
- Quelles sont les conditions pour développer le sport de haut niveau à Marseille dans votre discipline ?
- Selon vous, peut-on envisager un gymnase dédié à la pratique du handball ?
- Selon vous, l'ambition de Marseille de renforcer l'accueil des étudiants peut-elle vous amener plus de licenciés ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre pour faire augmenter le nombre de licenciés ?
- Avez-vous un manque de pratiquant dans une catégorie ? avez-vous des projets pour la développer ?
- Y a-t-il des projets pédagogiques menés entre les clubs et les établissements scolaires ?
- Avez-vous mis en place des projets concernant le développement durable dans les déplacements, lors des compétitions ?

Expression libre :

Annexe 2 : Le découpage territorial en cinq secteurs



Annexe 3 : Questionnaire aux chefs de secteurs

- 1) Quelles sont les caractéristiques de la population de votre secteur ?
- 2) Quel est l'état des gymnases dont vous avez la responsabilité ?
 - Sol
 - Vestiaires
 - Abords
 - Structure du gymnase
- 3) Quels sont les travaux de rénovation prévue ?
- 4) Quelles disciplines sont les plus développées ?
- 5) Quelle est la demande des utilisateurs ?
- 6) Sur quel(s) site(s) pouvons nous prévoir des extensions ?
- 7) Y a-t-il des emplacements suffisamment grands sur lesquels nous pouvons envisager la création d'un gymnase ?
- 8) Quelles solutions voyez-vous pour améliorer la demande ?
- 9) Quels sont les différents problèmes relevés par les agents logés ?
- 10) L'ouverture des gymnases après 22h est-elle envisageable dans votre secteur ?
- 11) Comment faire pour accentuer la sécurité sur les gymnases ?
- 12) Un système d'entrée par badge pourrait-il être testé sur l'un de vos gymnases ?

Annexe 4 : Répartition de la population marseillaise de 1975 à 2008

*source INSEE

	<i>Po</i> <i>pulation</i> <i>en 1975</i>	<i>Po</i> <i>pulation</i> <i>en 1982</i>	<i>Po</i> <i>pulation</i> <i>en 1990</i>	<i>Po</i> <i>pulation</i> <i>en 1999</i>	<i>Po</i> <i>pulation</i> <i>en 2008</i>
Marseille 1e	46	44	35	37	40
Arrondissement	247	673	524	388	606
Marseille 2e	32	31	26	24	25
Arrondissement	974	326	801	582	227
Marseille 3e	45	42	42	41	45
Arrondissement	431	198	414	707	515
Marseille 4e	57	50	44	43	47
Arrondissement	434	451	980	780	243
Marseille 5e	52	48	40	41	44
Arrondissement	804	371	186	386	918
Marseille 6e	47	44	39	41	42
Arrondissement	661	715	263	160	728
Marseille 7e	47	40	36	35	35
Arrondissement	006	655	704	973	910
Marseille 8e	74	76	79	75	78
Arrondissement	754	776	081	346	916
Marseille 9e	73	73	70	72	76
Arrondissement	802	404	832	760	819
Marseille 10e	55	54	50	49	51
Arrondissement	260	093	079	163	545
Marseille 11e	44	50	51	53	57
Arrondissement	540	757	185	520	183
Marseille 12e	59	57	55	56	58
Arrondissement	618	928	897	404	775
Marseille 13e	82	83	78	80	89
Arrondissement	915	517	823	174	014
Marseille 14e	70	67	56	56	61
Arrondissement	948	552	995	755	168
Marseille 15e	96	89	74	70	78
Arrondissement	587	229	543	885	396
Marseille 16e	20	18	17	16	17

Annexe 5 : Extrait des compétences apportées par la loi de décentralisation

(<http://www.admi.net/jo/19990713/INTX9800135L.html>)

Article 5

I. - L'[article L. 5215-1](#) du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« Art. L. 5215-1. - La communauté urbaine est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 500 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.
« Ces conditions ne sont pas exigées pour les communautés urbaines existant à la date de publication de la [loi no 99-586](#) du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. »

II. - L'[article L. 5215-20](#) du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

« Art. L. 5215-20. - I. - La communauté urbaine exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

« 1o En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :

« a) Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

« b) Actions de développement économique ;

« c) **Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire ;**

« d) Lycées et collèges dans les conditions fixées au chapitre Ier de la section 2 du titre II de la [loi no 83-663](#) du 22 juillet 1983 complétant la [loi no 83-8](#) du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Annexe 6 : L'extension du périmètre d'Euroméditerranée



Annexe 7 : Tableau comparatif du nombre de salles omnisports dans les grandes métropoles

	Population	Salles	Nombre de salles pour 10 000 habitants	Terrains de grands jeux	Nombre de terrains de grands jeux pour 10 000 habitants
LYON	467 400	92	2,0	45	1,0
BORDEAUX	229 500	34	1,5	40	1,7
LILLE	224 900	42	1,9	70	3,1
NANTES	281 800	95	3,4	100	3,5
TOULOUSE	390 350	106	2,7	157	4,0
NICE	346 900	33	1,0	41	1,2
MARSEILLE	852 000	191	2,2	74	0,9
	2 792 850	593	2,1	527	1,9

*chiffres tirés du recensement des équipements sportifs.

Annexe 8 : Toit du gymnase des Vignobles, Paris 20^{ème} arr.



Annexe 9 : Question écrite N° 59690, <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-59690QE.html>.

Texte de la question :

Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur le développement de l'ouverture des équipements sportifs des collectivités locales concernées par la politique de la ville à des heures tardives, notamment durant l'été. En effet, depuis plusieurs années, à l'image de l'expérience américaine mise en place dans ce pays depuis les années 1960 et la période des émeutes raciales, les collectivités américaines et les associations sportives locales favorisent l'ouverture des gymnases et des équipements extérieurs de bas d'immeuble, à des heures très tardives, de 20 heures à 1 heure du matin. Ces ouvertures très tardives, surveillées souvent par des animateurs, permettent que de nombreux jeunes désœuvrés puissent le soir, notamment durant les périodes d'été, exercer une activité sportive avant de rentrer à leur domicile. La promotion de ces activités sportives nocturnes a souvent un effet très positif sur le taux de délinquance du quartier concerné. Il conviendrait donc de généraliser, conjointement avec sa collègue chargée de la ville, de promouvoir les ouvertures tardives de ces équipements de quartier pour les collectivités concernées par des problèmes urbains. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse :

Texte de la réponse

Les équipements sportifs sont des éléments structurant les territoires en agissant sur leur environnement et la vie sociale. Conçus pour le développement de la pratique sportive récréative ou compétitive, ils sont aussi, par l'impact qu'ils génèrent, en mesure de répondre à la valorisation d'autres secteurs tels que l'éducation, le tourisme, l'économie ou la santé. Les lois de décentralisation ont donné aux collectivités territoriales la pleine responsabilité et la maîtrise politique et financière de leurs choix en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs. L'évolution législative et réglementaire la plus récente comme le développement massif des pratiques sportives situent le sport comme l'une des composantes incontournables des politiques publiques éducatives et sociales et de développement du territoire avec l'ambition de renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre pays au sein de l'Europe. La connaissance des équipements sportifs au niveau national est une préoccupation constante de la politique sportive française. En ce sens, le ministère chargé des sports a engagé en 2004

une démarche de recensement national des équipements sportifs (RES) qui poursuivait trois objectifs : permettre une connaissance précise des réalités actuelles et des évolutions ultérieures, dresser des diagnostics partagés, et contribuer à la définition de stratégies cohérentes. Selon une étude menée par la direction des sports en 2009 en lien avec le RES, il a pu être identifié que, globalement, la répartition des équipements sportifs sur le territoire national montre de fortes disparités selon les localités étudiées. Certaines se trouvent mieux dotées que d'autres, en raison de choix politiques locaux ou de contextes spatiaux plus ou moins favorables à l'implantation de lieux dédiés à la pratique sportive, qu'ils soient à vocation sportive ou de loisirs. En outre, diverses études menées par les collectivités territoriales relatives à l'utilisation des équipements sportifs laissent apparaître que certains équipements sont exploités de manière efficiente mais que, sur d'autres, les établissements scolaires et les associations n'utilisent pas pleinement leurs possibilités. La thématique du sport en faveur des publics socialement défavorisés est une priorité du secrétariat d'État aux sports. L'ouverture très tardive (de 20 heures à 1 heure du matin) des équipements sportifs implantés dans des quartiers identifiés en zone urbaine sensible n'a jusqu'alors jamais été mise en avant par les pouvoirs publics comme hypothèse permettant d'optimiser l'occupation des installations ni favorisant la diminution des faits sociétaux de violence urbaine. Des structures, comme l'ANDES, ont pu cependant identifier des collectivités territoriales locales réfléchissant à la prise en compte des évolutions des demandes des publics. Il conviendrait avant toute chose de recenser les initiatives locales en matière d'ouverture tardive des installations sportives. Cette étude permettrait dans un second temps d'évaluer la faisabilité d'une expérimentation française des exemples étrangers prenant en compte nos lois, nos réglementations en vigueur et nos spécificités territoriales.

Annexe 10 : les normes fédérales : exemple du handball

- Classe I : salle de niveau international et d'élite (D1M, D2M et D1F) ;
- Classe II : salle de niveau fédéral et jeunes nationaux ;
- Classe III : salle de niveau régional et jeunes ;
- Classe IV : salle de niveau départemental et jeunes ;
- Classe V : salle école de handball, initiation, Mini Handball.

Compétition	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Classe V
Espace de jeu	40x20	40x20	40x20*	40x20*	L18 à 25 / I: 15 à 18
Espace d'évolution	44 x 24 **	44*22	44x22***	44x22***	1m autour de l'espace de jeu
Zone officielle	18 x 1,70	18 x 1,70	facultative	facultative	
Nature du sol	Label FFHB	Label FFHB	Label FFHB	Label FFHB	
Nature du support	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	
Hauteur sous plafond	7m au-dessus de l'espace de jeu (tracé)	7m au-dessus de l'espace de jeu (tracé)	7m au-dessus de l'espace de jeu (tracé)	7m au-dessus de l'espace de jeu (tracé)	
Eclairage minimum	1200 lux ****	800 lux	500lux	500 lux	300 lux
Buts	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur
Filets	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur	Suivant normes en vigueur
Filets amortisseurs	Obligatoire	obligatoire	facultatif	facultatif	
Table officielle	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	
Estrade	Obligatoire	recommandée	facultatif	facultatif	
Tableau d'affichage	obligatoire	obligatoire	obligatoire	recommandé	

* Pour toute nouvelle salle et minimum 38 x 18 pour les salles existantes.

** 44 x 24 souhaitable, 44 x 22 obligatoire.

*** Pour toute nouvelle salle et minimum 40 x 20 pour salles existantes (avec protection murale).

**** 1500 lux pour compétitions internationales/JO/Championnat du Monde.



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER

Nancy-Université

Audit de l'offre des pratiques sportives couvertes à Marseille.

Gaudin Fabien

Faculté du sport, Université Henry Poincaré Nancy 1

Juin 2011

MOTS CLES : Gymnases – Aménagement urbain

RESUME

Aujourd'hui, les activités sportives et de loisirs tiennent une place prépondérante dans la vie des citoyens. Le sport apparaît donc comme un levier stratégique pour l'attractivité et le développement territorial. L'évolution de la pratique sportive, qui est désormais multi-générationnelle et complètement mixte, au sens large, ainsi que l'évolution des lois nécessitent des aménagements spécifiques au sein des gymnases. Selon le journal « L'Equipe », en 2007, Marseille se classait à la 29^{ème} place des villes sportives françaises.

Les problèmes rencontrés dans les grandes métropoles françaises quant à la rareté et au coût du foncier compliquent les aménagements urbains. Des solutions doivent être trouvées pour favoriser la pratique des disciplines sportives de salles. Préalablement, un diagnostic de l'offre et de la demande doit être établi.

KEYWORDS : Gymnasium - Urban planning

ABSTRACT

Today, sports and leisure as a part of citizens' everyday-life cannot be ignored. Sport appears to be a strategic field to boost urban development and cities' attractiveness. Changes in sports practice and legal framework require a new lay out of gymnasiums. Indeed, sport became a multi-generational activity opened to both sexes and all social classes. According to the newspaper "L'Equipe", in 2007, Marseille ranked 29th among French cities where to practice sports.

French large metropolis face land shortage issues which make city planning harder. Solutions have to be found in order to subserve sports practice in gymnasiums. First of all, we will analyse local needs and existing sports facilities.